

TABLEAU DE BORD DU SCOT

**TEMPS 0
2006**

SCOT

DÉCEMBRE 2007



Ce document est le résultat d'un travail partagé avec l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'élaboration du SCOT et engagés dans son suivi et son évaluation : services de l'État (DDE, DDAF, DIREN), Conseil général du Doubs, Agence foncière du Doubs, Chambre d'agriculture du Doubs, CCI du Doubs, Chambre des métiers du Doubs, ONF, MDE du Pays de Montbéliard, CAPM.

L'élaboration a été conduite sous l'égide d'un groupe de pilotage composé de la DDE (Christiane Dussarrat), de la CAPM (Pascal Delisle, Agnès Rossetti) et de l'ADU (Christophe Bolot, Anne Pons, Elisabeth Schmitt, Marc Trinqué).

L'animation de la réflexion et l'élaboration technique ont été assurées par l'ADU :

- Coordination et la finalisation du document : Elisabeth Schmitt, Michel Stenta et Marc Trinqué,
- Finalisation des indicateurs, traitement et analyse des données et rédaction : Carine Dufresne (CAPM) et Caroline Spatola (thématique environnement), Lionel Bretin (thématique développement urbain), Olivier Poncelet et Samuel Widmer (thématique économie),
- Appui technique : Christophe Bredel,
- Cartographie : Robert Capato,
- Mise en page : Olivier Rovelas.

Crédits photos : CAPM, ADU

Dépôt légal : à parution - N° ISSN : en cours

Introduction

Après plusieurs années de réflexion et d'élaboration, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Montbéliard a été approuvé le 11 juillet 2006.

Le SCOT est un document d'urbanisme intercommunal créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2000. L'article L.121-1 précise que le SCOT est l'instrument de mise en cohérence des différentes politiques sectorielles (habitat, environnement, développement commercial, déplacements, organisation de l'espace...) et qu'il doit promouvoir un développement urbain durable :

- économe en terme de consommation d'espace,
- favorisant la maîtrise des déplacements et de la circulation automobile,
- préservant la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts... et de l'ensemble du patrimoine naturel ou urbain,
- prévenant les risques naturels et technologiques, les pollutions et les nuisances.

L'objectif majeur du SCOT du Pays de Montbéliard est donc de renforcer l'attractivité de l'agglomération et favoriser son développement, sa diversification économique, en mettant en œuvre des principes fondamentaux :

- densité et qualité urbaine,
- mixité des fonctions urbaines,
- structuration de l'agglomération pour un meilleur fonctionnement,
- préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Ainsi, le SCOT devient un outil de pilotage et de concertation pour la mise en œuvre des orientations et pour le suivi du développement durable de l'agglomération.

Conformément à l'article L.122-14 du Code de l'Urbanisme, le SCOT doit être évalué tous les 10 ans pour être éventuellement révisé. Il peut également faire l'objet d'ajustements ou de modifications au cours de cette période. L'élaboration d'un tableau de bord doit permettre d'évaluer les impacts sur le territoire des actions et des politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du SCOT.

L'agglomération a engagé l'élaboration de ce tableau de bord dès l'approbation du SCOT. Un travail partenarial a été mené afin de définir des indicateurs répondant aux enjeux énoncés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les objectifs et dispositions prescriptives présentés dans le Document d'Orientations Générales (DOG). Trente sept indicateurs ont ainsi été déterminés pour les trois grands domaines du SCOT : orientations environnementales « préserver, valoriser, révéler le cadre de vie et le patrimoine », orientations de développement urbain « diversifier les modes d'habitat et les organiser lisiblement pour constituer une configuration d'agglomération durable », orientations économiques « affirmer l'excellence industrielle et favoriser la tertiarisation de l'économie ».

Selon les thématiques ou les objectifs, il s'est parfois avéré difficile de définir une méthode de suivi des évolutions du territoire. Un compromis a donc été tenté afin de trouver l'équilibre entre le souhaitable et le faisable. Ainsi, certains indicateurs environnementaux ne mesurent pas la situation et l'évolution du territoire mais la mise en œuvre d'une politique publique. Parallèlement, le travail se poursuit pour tenter d'évaluer des thématiques complexes comme « la biodiversité », « la préservation des paysages », « la multifonctionnalité des espaces forestiers », etc. Par ailleurs, quelques indicateurs environnementaux n'ont pas pu être renseignés dans ce document. Le travail se poursuit afin de compléter le temps 0 et la mise à jour des données pour la prochaine édition.

Ce document présente donc les indicateurs retenus qui serviront à réaliser une évaluation tous les deux ans, mais également un « état 0 » du territoire et de l'action publique en 2006. Au moment où l'agglomération engage la mise en œuvre du projet de territoire dont elle s'est dotée, cet « état 0 » doit permettre d'avoir une vision objective de la situation initiale et des dynamiques en cours. Il se veut pensé comme un outil d'aide à la décision, afin d'alerter si les évolutions du territoire ne s'avéraient pas compatibles avec les grands principes énoncés dans le SCOT.

Sommaire

Environnement

ind. 1 >	Nombre et incidence des aménagements réalisés sur les 12 principales ruptures de corridors verts	p.6
ind. 2 >	Espaces naturels d'intérêt majeur : existence ou non d'un plan de gestion prenant en compte l'évolution de la biodiversité	p.18
ind. 3 >	Évolution de la surface et de l'étendue spatiale des principales zones de vergers.....	p.20
ind. 4 >	État d'avancement du « plan paysage » concernant la préservation des grands paysages	non renseigné
ind. 5 >	Mise en valeur des éléments du patrimoine urbain : suivi des actions sur le patrimoine repéré	non renseigné
ind. 6 >	État d'avancement du « plan paysage » concernant les belvédères	p.23
ind. 7 >	État d'avancement du « plan paysage » concernant les entrées d'agglomérations	non renseigné
ind. 8 >	Évolution des surfaces agricoles par commune	p.24
ind. 9 >	Nombre de sièges d'exploitation agricole dans la CAPM	p.26
ind. 10 >	Évolution des surfaces et devenir des espaces forestiers	p.28
ind. 11 >	Surface de bâti situé à moins de 30 m de la forêt ; évolution des zones urbanisées situées à moins de 100 m de la forêt ; évolution de l'occupation du sol dans les franges d'agglomération.....	p.32
ind. 12 >	Nombre d'actions et d'aménagements réalisés pour l'accueil du public en forêt	p.34
ind. 13 >	Nombre d'actions engagées pour la biodiversité des espaces forestiers	non renseigné
ind. 14 >	Occupation du sol dans les zones rouges et bleues foncées du PPRI, nombre de locaux (logements, professionnels) et vacance dans les zones bleues et rouges du PPRI.....	p.35
ind. 15 >	Nombre d'aménagements pour valoriser les zones inondables	non renseigné
ind. 16 >	Qualité des cours d'eau en amont et aval de l'agglomération.....	p.38
ind. 17 >	Quantité d'eau produite pour la consommation de l'agglomération.....	p.40
ind. 18 >	Suivi des actions de dépollution du sol.....	p.41
ind. 19 >	Bilan des projets réalisés dans le cadre de l'Infrastructure Verte et Bleue	non renseigné

Développement urbain

ind. 20 >	Évolutions démographiques par secteur SCOT	p.44
ind. 21 >	Évolution de la construction neuve par secteur SCOT	p.46
ind. 22 >	Suivi des nouvelles opérations d'aménagement à destination d'habitat (plus de 2ha)	p.49
ind. 23 >	Identifier les centres et observer leur évolution	p.50
ind. 24 >	Densités de logements	p.55
ind. 25 >	Densités de population	p.58
ind. 26 >	Densités d'emplois	p.60
ind. 27 >	Part des logements construits en extension ou en renouvellement	p.63
ind. 28 >	Commerces de plus de 300 m ² ; évolution du nombre et des surfaces de vente par activité et par zones commerciales. Bilan des Commissions Départementales d'Équipement Commercial	p.65
ind. 29 >	Offre commerciale tous commerces par activité et secteurs SCOT. Poids des enseignes nationales dans les centres villes d'Audincourt et de Montbéliard	p.67
ind. 30 >	Densités de population autour des principaux arrêts de bus	p.68

Économie

ind. 31 >	Établissements implantés dans les parcs : nombre d'emplois et secteurs d'activité	p.70
ind. 32 >	Grands établissements et établissements industriels importants : localisation (tissu urbain ou zone d'activité), nombre d'établissements, nombre d'emplois	p.74
ind. 33 >	Densités d'emplois à l'hectare dans les zones d'activités et par type d'espace SCOT	p.76
ind. 34 >	Surface de foncier d'activité disponible en parc d'activités	p.78
ind. 35 >	Évolution de l'immobilier d'activité disponible	p.79
ind. 36 >	Évolution qualitative des friches et sites industriels anciens	p.80
ind. 37 >	Évolution des emplois de chercheurs (publics et privés), des emplois en BE méthodes et R&D, des emplois TIC et tertiaires supérieurs	p.83

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 1

Temps 0

Utiliser les espaces naturels, les paysages, le patrimoine pour renforcer et organiser l'attractivité du Pays de Montbéliard. Préserver, valoriser, révéler le cadre de vie et le patrimoine

Maintenir et créer des corridors écologiques pour permettre des échanges entre les sites naturels

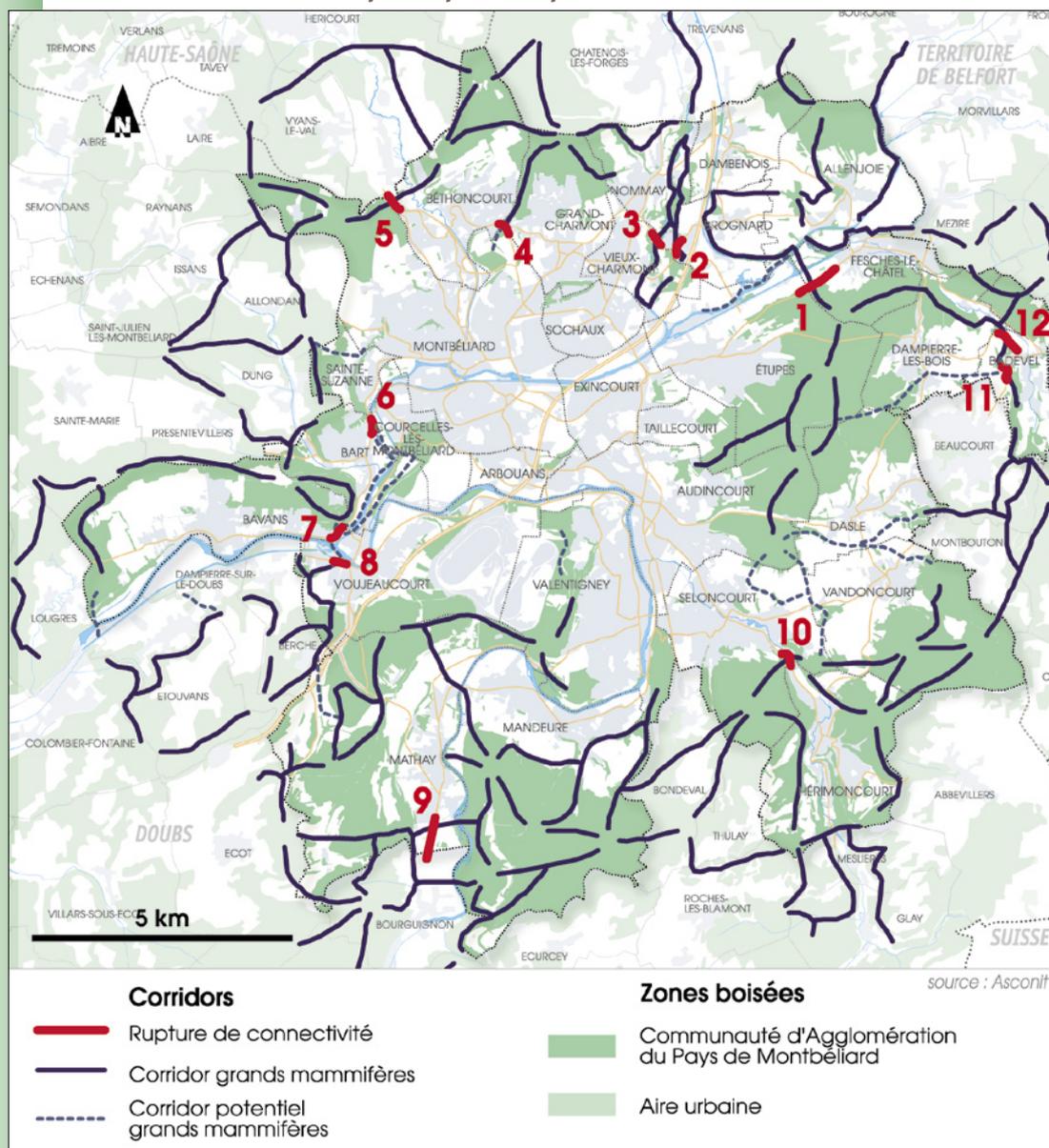
Nombre et incidence des aménagements réalisés sur les 12 principales ruptures de corridors verts

PADD, p.6 : Chapitre I.1.1 / p.13 : Chapitre I.3

DOG, p.11 : Chapitre I.1.2 / p.29 : Chapitre I.2

Cet indicateur doit permettre d'appréhender le rétablissement des corridors verts. Il s'agit de dénombrer tous les deux ans les aménagements réalisés aux 12 points de rupture et d'évaluer leur incidence positive ou négative sur le corridor. Dans un premier temps, les 12 ruptures de corridors verts identifiées dans le DOG seront décrites pour faire état de la situation initiale.

Les 12 principales ruptures de corridors verts



Rupture de corridor n°1

Commune	Fesches-le-Châtel
Élément gênant la traversée de la faune	Route passante à circulation rapide.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic sup. à 5500 véh./jour : risque de collision marqué.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Sud : forêt - Nord : une bande de bois et de champs puis Technoland. L'axe routier n'est plus en 2004 le seul aménagement empêchant le passage de la grande faune, la zone de Technoland s'étant étendue.



Corridor n°1, Fesches-le-Châtel, situation en 2000



Corridor n°1, Fesches-le-Châtel, situation en 2004



Corridor n°1, Fesches-le-Châtel, vue générale

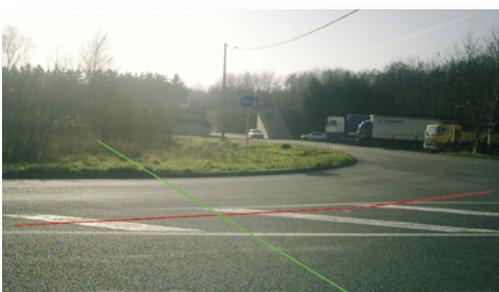
Une zone à peine excentrée de l'axe de corridor initialement défini semble plus adaptée à recevoir des aménagements de rétablissement de la connexion. En effet, la zone Nord-Est est plus dégagée et ne traverse pas Technoland.

Rupture de corridor n°2

Commune	Brognard
Élément gênant la traversée de la faune	Le corridor est rompu par un carrefour assez fréquenté à proximité de l'autoroute.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic entre 2500 et 5500 véh./jour : risque de collision significatif.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Sud : un petit bois enserré dans le réseau routier. - Nord : le bord d'un plan d'eau (photo de gauche), la route (photo de droite) puis des champs.



Corridor n°2, Brognard, situation en 2004



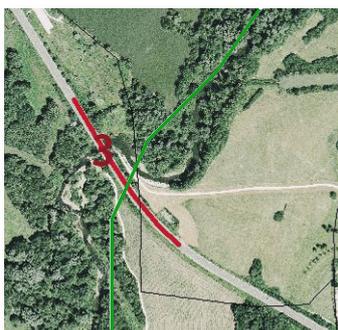
Corridor n°2, Brognard, zone sud



Corridor n°2, Brognard, zone nord

Rupture de corridor n°3

Commune	Brognard
Élément gênant la traversée de la faune	Route bordée de barrières de sécurité.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic entre 2500 et 5500 véh./jour : risque de collision significatif.
Description	<p>Les espaces de part et d'autre de la route sont de vastes zones naturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sud : environnement forestier. - Nord : la vallée de la Savoureuse avec des étangs et des bois.



Corridor n°3, Brognard, situation en 2004



Corridor n°3, Brognard, vue générale

Rupture de corridor n°4

Commune	Bethoncourt
Élément gênant la traversée de la faune	Voie urbaine.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic sup. à 5500 véh./jour : risque de collision marqué.
Description	<p>La zone naturelle sous forme de langue est enserrée dans le tissu urbain.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sud : un bois se prolongeant jusqu'au centre commercial et aboutissant à des espaces agricoles. - Nord : environnement forestier contraignant la faune à traverser la route.



Corridor n°4, Bethoncourt, situation en 2004



Corridor n°4, Bethoncourt, vue générale



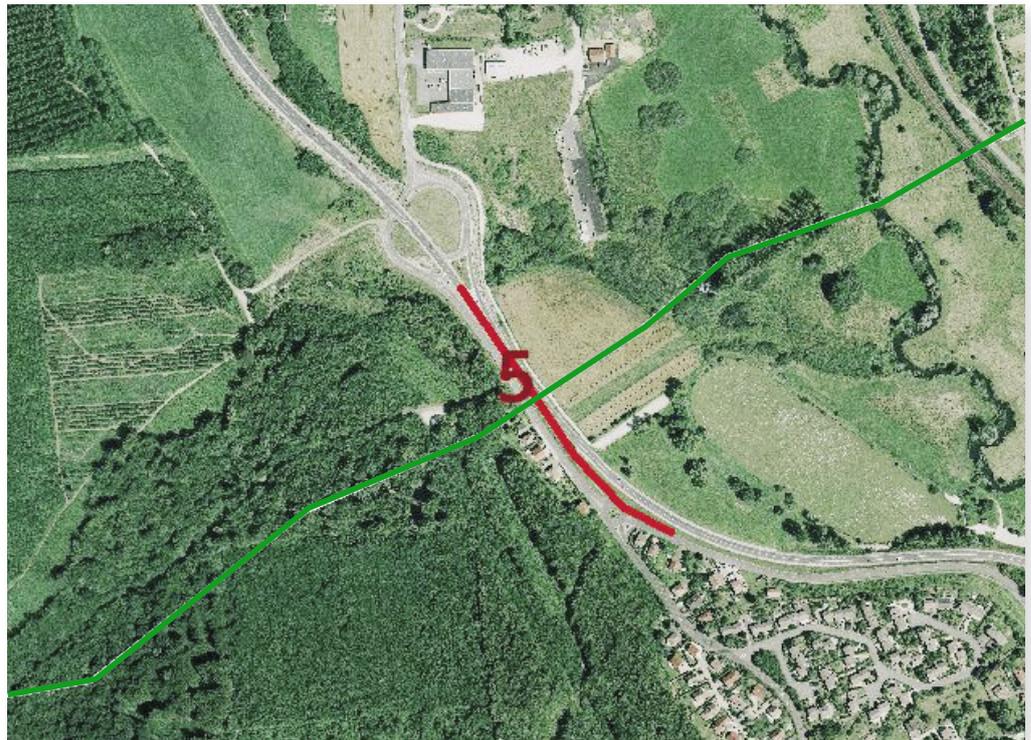
Corridor n°4, Bethoncourt, zone sud



Corridor n°4, Bethoncourt, zone nord

Rupture de corridor n°5

Commune	Bethoncourt
Élément gênant la traversée de la faune	Route très fréquentée et bordée de barrières de sécurité.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic supérieur à 5500 véh./jour : risque de collision significatif.
Description	- Ouest : forêt. - Est : vallée de la Lizaine composée d'espaces agricoles, d'un étang et de bois.



Corridor n°5, Bethoncourt, situation en 2004



Corridor n°5, Bethoncourt, zone ouest



Corridor n°5, Bethoncourt, zone est

Rupture de corridor n°6

Commune	Bart
Élément gênant la traversée de la faune	Route très fréquentée bordée à l'est par des barrières de sécurité.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic sup. à 5 500 véh./jour : risque de collision marqué.
Description	<p>Le corridor est situé juste au nord de la ville de Bart.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouest, le milieu est composé d'une forêt, la lisière étant en pente à proximité de la route. - Est : la route empêche le passage de la faune vers le fond de la vallée du Doubs, constituée d'une ripisylve peu dense puis du cours d'eau.



Corridor n°6, Bart, situation en 2004



Corridor n°6, Bart, vue générale

Rupture de corridor n°7

Commune	Bavans
Élément gênant la traversée de la faune	Route très fréquentée bordée au sud par des barrières de sécurité.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic sup. à 5 500 véh./jour : risque de collision marqué.
Description	<p>Le corridor est situé juste au nord de la ville de Bavans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nord : le milieu est composé d'une forêt, la lisière étant en pente à proximité de la route. - Sud : La route empêche le passage de la faune vers le fond de la vallée du Doubs, constituée d'une ripisylve peu dense puis du cours d'eau.



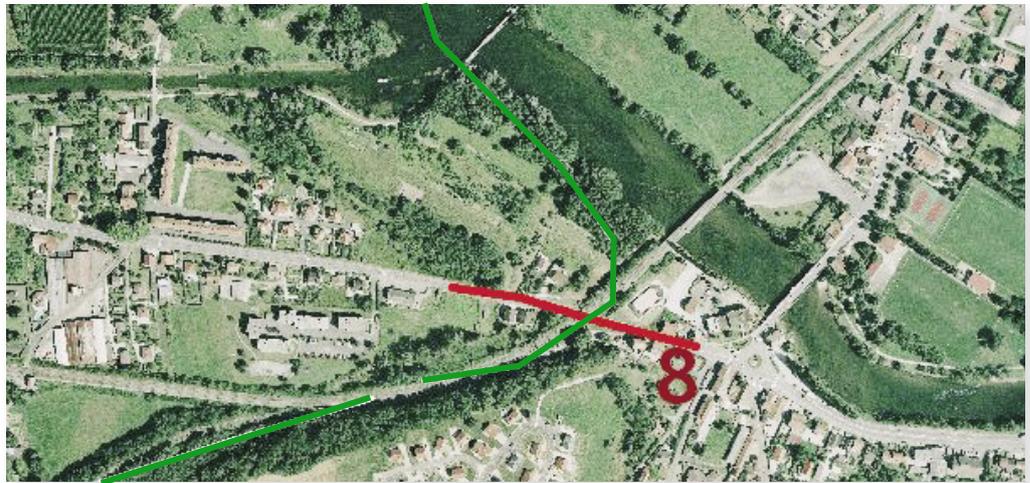
Corridor n°7, Bavans, situation en 2004



Corridor n°7, Bavans, vue générale

Rupture de corridor n°8

Commune	Voujeaucourt
Élément gênant la traversée de la faune	La route ne comporte pas spécialement d'aménagement néfaste au passage de la faune, mais est problématique du fait de sa situation en milieu urbain.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic sup. à 5500 véh./jour : risque de collision marqué.
Description	Le corridor relie la rive gauche du Doubs à la forêt du sud de Voujeaucourt en passant au bord de la voie ferrée. Le long de la voie ferrée, le corridor se situe au cœur de l'espace urbain, traversant ainsi la voie principale provenant de Dampierre sur le Doubs.



Corridor n°8, Voujeaucourt, situation en 2004



Corridor n°8, Voujeaucourt, zone nord



Corridor n°8, Voujeaucourt, zone sud

Rupture de corridor n°9

Commune	Mathay
Élément gênant la traversée de la faune	Le principal inconvénient est la vitesse et la densité du trafic sur cette voie, ne comportant pas de barrières de sécurité.
Risque de collision contre un véhicule	Information non disponible pour l'instant.
Description	Le corridor est situé en milieu ouvert. - A l'ouest de la voie l'occupation du sol est constituée de prairies et de terres arables. - A l'est, une zone de prairie longe la gravière jusqu'à la forêt.



Corridor n°9, Mathay, situation en 2004



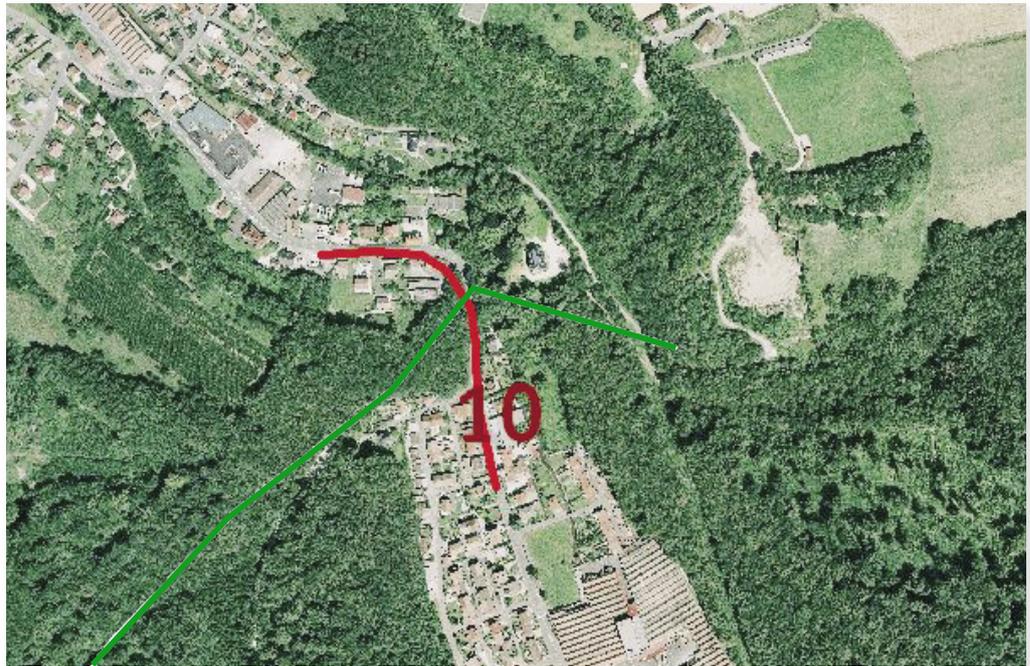
Corridor n°9, Mathay, zone est



Corridor n°9, Mathay, zone ouest

Rupture de corridor n°10

Commune	Seloncourt
Élément gênant la traversée de la faune	La route est bordée de part et d'autre de barrières continues de protection des piétons d'une hauteur d'environ 1 mètre. A l'est, elle est doublée d'une barrière de sécurité.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic sup. à 5500 véh./jour : risque de collision marqué.
Description	Le corridor est situé entre les zones urbaines de Seloncourt et Hérimoncourt, dans un environnement forestier sur le flanc de la vallée du Gland.



Corridor n°10, Seloncourt, situation en 2004



Corridor n°10, Seloncourt, vue générale

Rupture de corridor n°11

Commune	Badevel
Élément gênant la traversée de la faune	Route fréquentée principale ainsi qu'une petite route côté ouest.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic entre 2500 et 5500 véh. / jour : risque de collision significatif.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Ouest : zone naturelle vaste constituée de bois et d'espace agricole. - Est : forêt traversée par une route de village.



Corridor n°11, Badevel, situation en 2004



Corridor n°11, Badevel, zone ouest



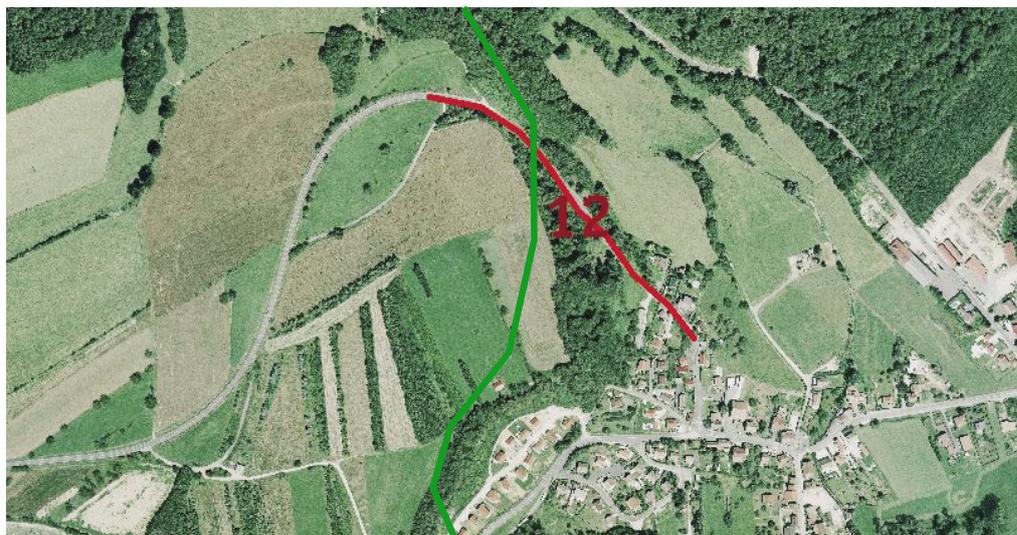
Corridor n°11, Badevel, zone est



Corridor n°11, Badevel, vue générale

Rupture de corridor n° 12

Commune	Badevel
Élément gênant la traversée de la faune	Route fréquentée partiellement bordée à l'est par une barrière de sécurité.
Risque de collision contre un véhicule	Trafic entre 2500 et 5500 véh./jour : risque de collision significatif.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Est : une langue de forêt puis des espaces agricoles. - Ouest : la topographie n'est pas très favorable au déplacement de la faune. L'occupation du sol correspond à un bois puis à des zones agricoles.



Corridor n°12, Badevel, situation 2004



Corridor n°12, Badevel, vue générale



Corridor n°12, Badevel, zone ouest



Corridor n°12, Badevel, zone est

Les deux principaux facteurs de rupture de continuité sont la densité du trafic et la présence de barrières difficilement franchissables, voire infranchissables. Cet état des lieux constitue la base de l'indicateur : il s'agit de dénombrer et de qualifier les aménagements réalisés sur les 12 ruptures principales.

Il convient de signaler que le rétablissement de ces 12 ruptures n'est pas la seule condition de maintien et de développement de corridors écologiques. Outre les corridors verts concernés par cet indicateur, d'autres types de corridors définis dans le DOG doivent être préservés : les corridors bleus (liés à la présence de l'eau) et les corridors complémentaires (liaisons douces, voies sur berges, ...). De plus, les PLU doivent imposer le rétablissement des continuités biologiques lors de la création de nouvelles infrastructures linéaires, ainsi que le maintien d'une perméabilité biologique lors des interventions sur canaux et autres infrastructures linéaires.

Notons également que certaines infrastructures sont récentes, ce qui montre bien la nécessité de préserver les corridors écologiques par leur prise en compte. D'autres coupures secondaires de corridors verts existent et doivent faire l'objet d'une prise en compte lorsque c'est possible. L'ensemble des aménagements anthropiques à venir doivent être réfléchis pour ne pas créer de ruptures supplémentaires.

Les corridors écologiques sont des éléments essentiels du territoire permettant d'assurer le maintien des populations, à chaque espèce correspondant une aire minimale sur laquelle une population peut exister. Les espèces indicatrices choisies sont les grands mammifères ongulés, qui fournissent les meilleures indications relatives à la continuité des habitats à l'échelle de l'agglomération.

Les noyaux de populations ont d'abord été déterminés, d'une part, par le biais de l'identification de boisements sources (avec la collaboration de l'ONCFS et des fédérations de chasse) et, d'autre part, grâce la méthode des indices boisés développée par l'INRA de Toulouse. Les axes de corridors sont définis entre les réservoirs, préalablement classés en fonction de leur potentiel à abriter des communautés.

Les zones de déplacements privilégiées issues de la méthode des indices boisés sont affinées en fonction de la topographie, de l'occupation du sol, les espaces découverts animés de type bocage, cordons boisés ou ripisylve étant favorisés. Enfin, les ruptures de connectivités sont déterminées, relevant des infrastructures routières ou ferroviaires, de points durs ou d'infranchissables en milieu urbain.

Ainsi, la mesure effectuée tous les deux ans correspond au nombre d'aménagements visant à résorber les coupures réalisées à ces endroits.

■ Orientation stratégique

Objectif

Utiliser les espaces naturels, les paysages, le patrimoine pour renforcer et organiser l'attractivité du Pays de Montbéliard. Préserver, valoriser, révéler le cadre de vie et le patrimoine

Protéger les espaces naturels d'intérêt majeur repérés dans l'état initial de l'environnement (indice A)

PADD, p.6 : Chapitre I.1.1

DOG, p.8 : Chapitre I.1.1

Indicateur 2

Espaces naturels d'intérêt majeur : existence ou non d'un plan de gestion (ou d'un plan d'aménagement forestier) prenant en compte l'évolution de la biodiversité

Temps 0

Espaces naturels remarquables (indice A)	État du plan de gestion			
	réalisé	en cours	en projet	aucune donnée d'existence
1 Basse vallée de la Savoureuse	X			
2 Plaine alluviale de l'Allan	X			
3 La source des fées				X
4 Doubs boucle de Mandeuire Valentigney				X
5 Doubs sablières de Bart et Courcelles			X	
6 Le Mont Bart				X
7 Forêt Hollard				X
8 Le Bois du Parc				X
9 La Feschotte				X
10 Les rangs Peux				X
11 Champvermol			X	
12 Secteur Lizaine				X

Source : CAPM, Observatoire, en collaboration avec le Pôle Paysage et Espaces naturels.

Périodicité : tous les ans.

Commentaires

Sur 12 sites, 8 espaces naturels remarquables ne présentent pas de plans de gestion. Sur les sites dont la CAPM est propriétaire elle a mis en place des plans de gestion :

- Basse Vallée de la Savoureuse, plan de gestion établi en 2004,
- Plaine de l'Allan, plan de gestion établi en 2005,
- Sablières de Bart, plan de gestion en projet.

Concernant les autres sites naturels d'intérêt majeur, aucune donnée n'est disponible sur l'existence de plan de gestion.

Les plans de gestion recommandent des actions permettant de contribuer au maintien de la biodiversité des espaces naturels et à la valorisation de leurs spécificités écologiques.

Le plan de gestion comprend un diagnostic du site avec une hiérarchisation de sa valeur patrimoniale et un bilan de la gestion actuelle. Il propose également des recommandations sur la gestion des espèces et des habitats écologiques et établit une programmation des actions avec leur coût respectif.

Les données faunistiques et floristiques peuvent être obtenues sur des bases bibliographiques, à partir de relevés phytosociologiques, relevés faunistiques et entretiens avec des observateurs.

La base de données de l'observatoire de l'environnement de la CAPM contient de nombreuses informations sur les sites de la Réserve et de la basse vallée de l'Allan : respectivement 600 et 300 données pour la faune et la flore.

Méthode de construction de l'indicateur : dans l'état actuel des connaissances, seuls deux sites font l'objet d'un plan de gestion. Un troisième pour les Sablières de Bart est en projet. Des données faunistiques et floristiques sont disponibles sur les sites remarquables d'indice A.

En complément, des données sur d'éventuels plans d'aménagements forestiers de l'Office National des Forêts compléteront les prochains états de l'indicateur.



Plaine alluviale de l'Allan

■ Orientation stratégique

Utiliser les espaces naturels, les paysages, le patrimoine pour renforcer et organiser l'attractivité du Pays de Montbéliard. Préserver, valoriser, révéler le cadre de vie et le patrimoine

Objectif

Préserver les paysages : zones de vergers

Indicateur 3

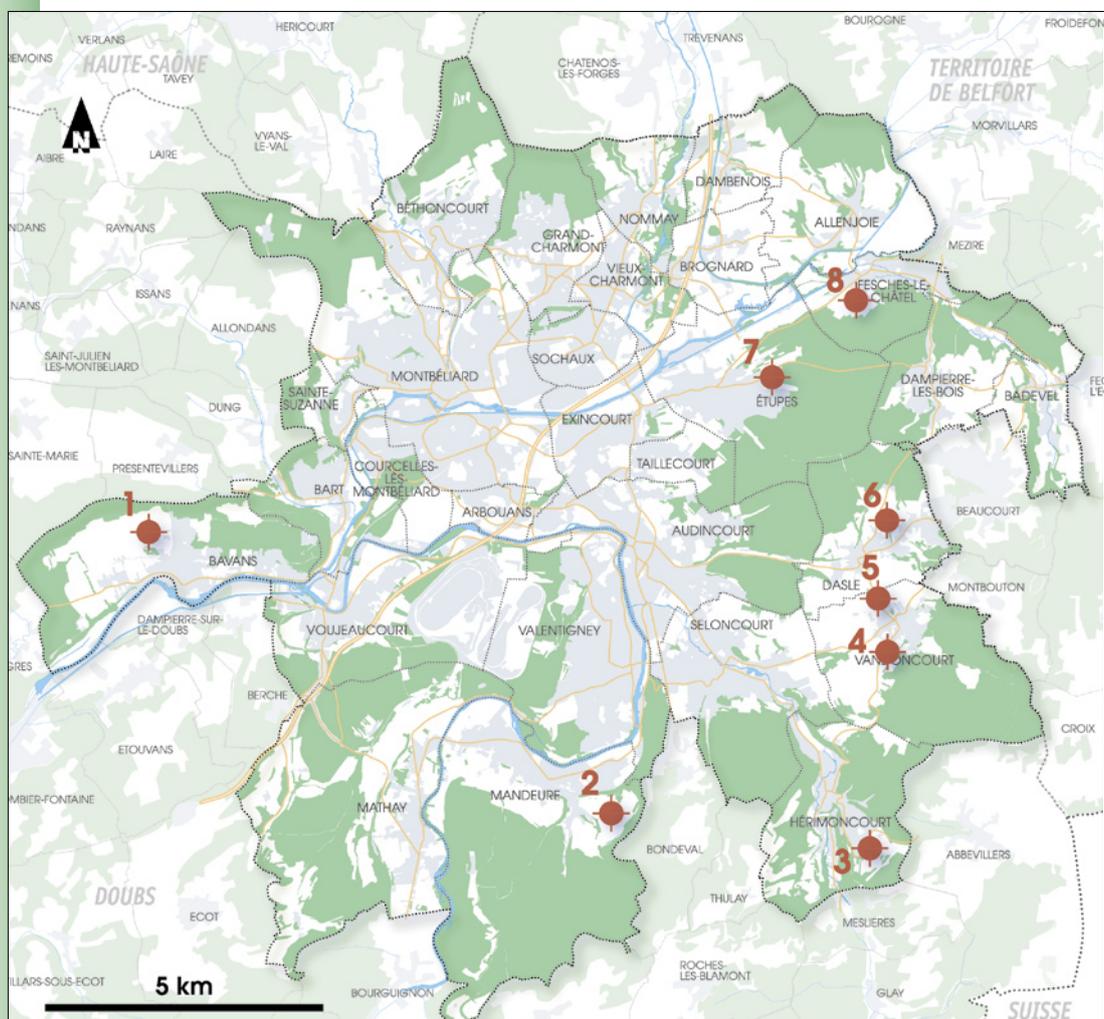
Évolution de la surface et de l'étendue spatiale des principales zones de vergers

PADD, p.6 : Chapitre I.1.1,
DOG, p.19 : Chapitre I.1.3,

Temps 0

L'indicateur permet d'évaluer l'évolution de la surface de chaque zone de verger identifiée dans le DOG, et de mesurer l'évolution de leur étendue et le changement d'occupation du sol induit.

Les zones de vergers



Tendance actuelle d'évolution des vergers : Surface des zones de vergers, nature et importance des changements de surface entre 2000 et 2004

Numéro de la zone	Surface en 2000 (m ²)	Surface en 2004 (m ²)	disparition			apparition		
			% disparition	nouvelle occupation	part de l'occupation	% apparition	ancienne occupation	part de l'occupation
1- Bavans	69 565	62 105	10,7 %	prairie	100 %			
2- Mandeuve	67 044	69 098	11,5 %	prairie	47 %	14,5 %	prairie	69,4 %
				culture	53 %		culture	30,6 %
3- Hérimoncourt	72 770	69 717	7 %	culture	100 %	2,8 %	prairie	100 %
4- Vandoncourt Sud	46 193	40 834	11,6 %	prairie	60 %			
				végétation arbustive ou herbacée	40 %			
5- Vandoncourt Nord	98 740	92 976	8,1 %	prairie	100 %	2,3 %	prairie	100 %
6- Dasle	34 769	31 998	8 %	prairie	100 %			
7- Étupes	46 635	51 389				34,7 %	forêt	16,4 %
							prairie	83,6 %
8- Fesches	32 228	32 228						

Source : photo-interprétation 2000-2004



Sur les 8 zones de vergers, 5 ont vu leur surface totale diminuer, pour seulement 3 dont la surface est restée stable ou a augmenté. Même si la zone de Mandeure a augmenté en terme de surface totale, une partie de la zone a disparu au profit de zones agricoles. Cependant, cette diminution a été compensée par l'apparition de nouvelles parcelles de vergers. Deux zones de vergers n'ont pas subi de grignotage et peuvent donc être considérées comme préservées, celles d'Étupes et de Feschés-le-Châtel. Cette supposition doit être toutefois mise en relation avec l'état du verger, car même si la surface est restée stable, l'état biologique du verger a pu se dégrader.

Par ailleurs, les vergers identifiés n'ont pour l'instant pas été menacés par l'urbanisation et presque 75 % des parcelles de vergers disparues deviennent ensuite de la prairie.

Le constat d'ensemble n'est pas satisfaisant, aussi semble-t-il urgent d'empêcher la disparition progressive des vergers de l'agglomération, ces entités représentant un intérêt écologique, patrimonial et paysager. Les orientations définies dans le DOG sont les suivantes : "les PLU déterminent les espaces de vergers identifiés dans la carte SCOT et déterminent les conditions de leur conservation ou de leur reconstitution. [...] Les PLU identifient et déterminent les autres espaces de vergers ayant valeur de patrimoine. Ils déterminent les conditions de leur conservation. Tout atteinte à cette conservation doit être justifiée et s'accompagner de mesures compensatoires, notamment sous la forme de replantation et/ou de création de vergers conservatoires".

Méthodologie

Les zones de vergers suivies au sein de cet indicateur sont les 8 zones de vergers principales identifiées dans le DOG. L'indicateur repose sur la mesure tous les 4 ans de la surface de chaque zone de vergers, de la surface et de l'occupation du sol des parcelles de vergers disparues ainsi que de la surface et l'occupation du sol des parcelles de vergers apparues. La numérisation a été réalisée sur photographies aériennes (CAPM) d'une résolution de 2 mètres. La technique de numérisation des zones de vergers consiste à conserver les parcelles cadastrales (cadastre 2005, DGI) comportant au moins 3 arbres chacune.

Le croisement des zones avec la couche d'occupation du sol réalisée à l'Agence de Développement et d'Urbanisme par photo-interprétation permet de déterminer quelle était l'occupation du sol des nouvelles parcelles de vergers, et quelle est celle des parcelles de vergers ayant disparu, et quelle surface ces changements représentent.

L'inventaire des vergers de l'agglomération en cours de réalisation par la CAPM servira de base à cet indicateur. Cela permettra de suivre non seulement les zones principales de vergers identifiées dans le DOG, mais aussi de mettre en évidence de nouveaux vergers dont la préservation est primordiale. L'état sanitaire des vergers ainsi que leurs caractéristiques en terme d'espèce, d'âge ou de gestion pourra également être suivi.

Utiliser les espaces naturels, les paysages, le patrimoine pour renforcer et organiser l'attractivité du Pays de Montbéliard. Préserver, valoriser, révéler le cadre de vie et le patrimoine

Aménager des belvédères qui participent à la mise en valeur du Pays de Montbéliard

État d'avancement du Plan Paysage concernant les belvédères

PADD, p.6 : Chapitre I.1
DOG, p.21 : Chapitre I.1.3

	AMÉNAGEMENTS			
	réalisé	en cours	en projet	non réalisé
Fort Lachaux			X	
Fort du Mont Bart	X			
Parc de la Citadelle				X
Front de la Petite Hollande				X
Vandoncourt	X			
Champvermol			X	

Source : CAPM, Observatoire, en collaboration avec le Pôle Paysage et Espaces naturels.
Périodicité : tous les ans.

Deux belvédères ont été aménagés. Il est à noter que pour le Parc de la Citadelle et le Front de la Petite Hollande aucun projet « belvédère » n'est programmé.

Les belvédères ont pour vocation la valorisation et la lecture du paysage. Ce sont des points de vues remarquables, qui associés à des tables d'orientations ou panneaux explicatifs, permettent aux visiteurs de lire et découvrir le paysage. Chaque belvédère est associé à une thématique pour la lecture du paysage :

- le Pays de Montbéliard ; situation et développement de l'agglomération pour le belvédère de Bart
- le paysage rural pour le belvédère de Vandoncourt,
- le socle géomorphologique pour le belvédère de la côte de Champvermol,
- le développement de la ville et l'usine pour le belvédère de Fort Lachaux.

Les belvédères participent à la mise en œuvre de la politique de sensibilisation à l'environnement engagée par la CAPM.

Il est proposé de suivre les actions de développement du réseau de belvédères et d'aménagements de ces points de vues remarquables.

Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 6

Temps 0

Commentaires

Méthodologie

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 8

Temps 0

Organiser la gestion des espaces naturels

Affirmer la vocation des franges d'agglomération, des espaces agricoles périurbains et des espaces forestiers

Évolution des surfaces agricoles par commune

PADD, p.8 : Chapitre I.1.2

DOG, p.26 : Chapitre I.1.4

La mesure tous les ans de la surface agricole par commune donne une indication sur le maintien des zones agricoles, ces espaces ayant un rôle primordial à l'échelle de l'agglomération.

Superficie Agricole Utilisée par commune

La SAU (Superficie Agricole Utilisée) correspond à la somme des superficies des parcelles de territoire agricole situées dans la commune.

	2004	2005	2006	2004/2005	2005/2006	2004/2006	2004/2006
commune	superficie agricole utilisée (ha)	superficie agricole utilisée (ha)	estimation de la superficie agricole utilisée (ha)	évolution superficie en %	évolution superficie en %	évolution superficie en %	évolution superficie hectare
Allenjoie	361	363	360	0,6	-0,8	- 0,3	-1
Arbouans	*c	c	c				
Audincourt	59	59	59	0,0	0,0	0,0	0
Badevel	98	98	107	0,0	9,2	9,2	9
Bart	27	27	27	0,0	- 0,2	- 0,2	0
Bavans	153	154	155	0,7	0,7	1,4	2
Bethoncourt	118	118	118	0,0	- 0,2	- 0,2	0
Brognard	*c	*c	*c				
Courcelles-les-Montbéliard	*c	*c	*c				
Dambenois	99	99	98	0,0	- 0,5	- 0,5	-1
Dampierre-le-Bois	90	93	91	3,3	- 2,4	0,9	1
Dasle	152	150	176	- 1,3	17,7	16,1	24
Étupes	22	22	21	0,0	- 4,5	- 4,5	-1
Exincourt	25	25	25	0,0	0,0	0,0	0
Fesches-le-Chatel	47	47	46	0,0	- 2,1	- 2,1	-1
Grand-Charmont	*c	*c	*c				
Hérimoncourt	94	94	95	0,0	1,1	1,1	1

	2004	2005	2006	2004/2005	2005/2006	2004/2006	2004/2006
commune	superficie agricole utilisée (ha)	superficie agricole utilisée (ha)	estimation de la superficie agricole utilisée (ha)	évolution superficie en %	évolution superficie en %	évolution superficie en %	évolution superficie hectare
Mathay	346	347	345	0,3	- 0,6	- 0,3	- 1
Montbéliard	178	160	152	- 10,1	- 5,0	- 14,6	- 26
Nommay	18	18	19	0,0	5,6	5,6	1
Sainte-Suzanne	*c	*c	*c				
Seloncourt	159	156	156	-1,9	0,0	-1,9	- 3
Taillecourt	*c	*c	*c				
Valentigney	*c	*c	*c				
Vandoncourt	228	227	230	-0,4	1,3	0,9	2
Vieux-Charmont	36	36	36	0,0	0,0	0,0	0
Voujaucourt	71	71	71	0,0	0,0	0,0	0
Ensemble de la CAPM	3 017	2 998	3 032	- 0,6	1,1	0,5	15

Source : ONIC/ONIOL - SCEES 2004 2005, Déclarations PAC 2006 - *c = confidentiel

Commentaires

A l'échelle de l'agglomération en 2006, la superficie de parcelles agricoles est **estimée** à 3 032 ha, ce qui représente une augmentation de 0,5 % depuis 2004. Ce résultat sera à vérifier lorsque les chiffres 2006 définitifs seront disponibles. Au niveau communal, l'évolution des surfaces agricoles entre 2004 et 2005 est négative pour 7 communes, positive pour 8 communes et est restée égale pour 6 communes, cela pour les communes dont les valeurs sont affichées. La plus forte baisse de surface est enregistrée pour Montbéliard où 26 ha de surface agricole a disparu depuis 2000 (un peu moins de 1 %). Lorsque le taux d'évolution de la SAU est positif, cela peut s'expliquer en partie par des reprises par des déclarants PAC de parcelles cultivées par des non déclarants PAC (par exemple pour les exploitants retraités ou double actifs qui cessent de mettre en valeur des superficies à vocation agricole).

Même si la surface agricole globale de l'agglomération a augmenté, de nombreuses communes voient leurs terres agricoles diminuer. Or ces espaces sont primordiaux au vu des objectifs du SCOT (préserver les unités foncières intéressantes pour l'agriculture, privilégier l'usage agricole dans les zones tampons entre urbanisation et forêt, garantie d'une occupation du sol à vocation d'espace ouvert lors de déprise agricole, interdiction du mitage et limitation de l'urbanisation autour des espaces agricoles, ...).

Initialement, le présent indicateur comportait deux volets : l'évolution de la surface agricole, mais également le devenir des espaces agricoles. Or, mettre en évidence l'évolution de l'emprise des espaces agricoles nécessite de disposer d'une localisation précise des terres agricoles, qui n'est actuellement pas disponible. Dans le Temps 0, ne sont indiquées que les données de superficie agricole par commune des déclarations PAC (Politique Agricole Commune) fournie par la DRAF en collaboration avec la DDAF 25.

Afin de respecter la règle du secret statistique, "c" (confidentiel) est indiqué pour les communes dont le nombre d'exploitants ayant au moins une parcelle sur cette commune est inférieur à 3. Les superficies sont tout de même incluses à l'échelle de l'agglomération.

Les données 2006 n'étant pas encore connues, les données du département du Doubs ont été fournies par le service économique de la DDAF et les chiffres de 2005 ont été repris pour les superficies exploitées par entreprises extérieures.

Les déclarations PAC ne permettent pas de couvrir en totalité l'ensemble de l'espace agricole car les exploitants retraités ou double actifs qui mettent en valeur des unités de moins de 10 hectares ne bénéficient pas d'aide.

Méthodologie

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 9

Temps 0

Organiser la gestion des espaces naturels

Affirmer la vocation des franges d'agglomération, des espaces agricoles périurbains et des espaces forestiers

Nombre de sièges d'exploitation agricole dans la CAPM

PADD, p.8, p.9 : Chapitre I.1.2

DOG, p.26 : Chapitre I.1.4

Dénombrer les sièges d'exploitations agricoles cultivant sur le territoire de la CAPM fournit une indication sur le maintien des exploitations agricoles.

Le nombre d'exploitations agricoles correspond au nombre d'unités qui cultivent au moins une parcelle de territoire agricole dans la commune. Cette unité a son siège dans cette commune, dans une autre commune du département du Doubs ou dans un autre département.

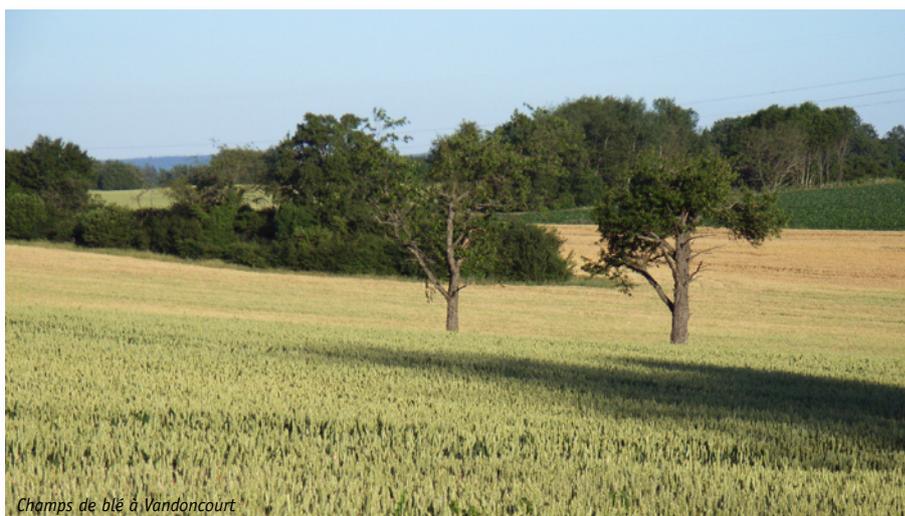
	2004	2005	2005/2004
commune	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Évolution
Allenjoie	10	10	0
Arbouans	1	1	0
Audincourt	3	3	0
Badevel	5	5	0
Bart	3	3	0
Bavans	7	8	1
Bethoncourt	4	4	0
Brognard	2	2	0
Courcelles-les-Montbéliard	2	2	0
Dambenois	3	3	0
Dampierre-le-Bois	5	6	1
Dasle	3	3	0
Étupes	3	3	0
Exincourt	3	3	0
Feschés-le-Chatel	4	4	0
Grand-Charmont	1	1	0
Hérimoncourt	3	3	0
Mandeure	9	9	0

	2004	2005	2005/2004
commune	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Évolution
Mathay	17	17	0
Montbéliard	7	5	- 2
Nommay	3	3	0
Sainte-Suzanne	1	1	0
Seloncourt	6	6	0
Taillecourt	2	2	0
Valentigney	2	2	0
Vandoncourt	9	8	- 1
Vieux-Charmont	3	3	0
Voujeaucourt	8	8	0
Ensemble de la CAPM	79	77	- 2

Source : ONIC/ONITOL - SCEES 2004 2005, Déclarations PAC 2006

Commentaires

En un an, entre 2004 et 2005, 2 unités agricoles sur les 79 initiales n'exploitent plus de parcelles sur le Pays de Montbéliard. En 2005, la part d'unités dont le siège est extérieur au Pays de Montbéliard n'est pas négligeable puisque 10 exploitations ont leur siège dans un autre département et exploitent 158 ha sur les 2 998 ha. En 2004, 160 hectares sur les 3 017 ha de l'agglomération étaient exploités par les 11 unités dont le siège est situé hors département.



Champs de blé à Vandoncourt

Les données 2006 n'étant pas encore disponibles, l'état des lieux est basé sur le nombre d'exploitations intervenant sur le Pays de Montbéliard en 2005. Les données sont issues des déclarations PAC fournies par la DRAF en collaboration avec la DDAF.

Une exploitation pouvant travailler sur plusieurs communes, la somme du nombre d'exploitation par commune ne correspond pas au nombre d'exploitations de l'ensemble de la zone.

Méthodologie

■ Orientation stratégique

Objectif

Organiser la gestion des espaces naturels

Affirmer la vocation des franges d'agglomération, des espaces agricoles périurbains et des espaces forestiers

Indicateur 10

Évolution des surfaces et devenir des espaces forestiers

PADD, p.8, p.9 : Chapitre I.1.2

DOG, p.25 : Chapitre I.1.4

Temps 0

La mesure des surfaces forestières permet d'indiquer si ces espaces sont maintenus. Lors de la disparition de forêt, il est intéressant d'indiquer la nouvelle occupation du sol. De la même façon, lorsque des parcelles de forêt apparaissent, l'ancienne occupation du sol est mise en évidence.

Surface de forêt par commune, évolution 2000-2004

Nom	Surface 2000 (ha)	apparition 2004 (ha)	disparition 2004 (ha)	surface 2004 (ha)	évolution de la surface 2000-2004 (ha)	évolution de la surface 2000-2004 (%)
Allenjoie	198	0,00	0,00	197,69	0,00	0,00 %
Arbouans	6	0,37	0,00	6,37	0,37	6,25 %
Audincourt	312	0,00	3,54	308,05	- 3,54	- 1,14 %
Badevel	156	0,00	0,22	156,16	- 0,22	- 0,14 %
Bart	144	0,00	2,37	141,39	- 2,37	- 1,65 %
Bavans	387	0,00	5,45	381,97	- 5,45	- 1,41 %
Bethoncourt	237	0,00	3,19	234,17	- 3,19	- 1,34 %
Brogard	10	0,00	0,00	10,32	0,00	0,00 %
Courcelles-lès-Montbéliard	53	0,00	0,00	53,03	0,00	0,00 %
Dambenois	89	0,00	0,04	89,33	- 0,04	- 0,05 %
Dampierre-les-Bois	231	0,00	0,39	230,73	- 0,39	- 0,17 %
Dasle	242	0,24	1,91	240,38	- 1,67	- 0,69 %
Étupes	527	0,00	3,95	522,97	- 3,95	- 0,75 %
Exincourt	13	0,00	0,00	13,48	0,00	0,00 %
Feschés-le-Châtel	167	0,00	0,00	166,90	0,00	0,00 %
Grand-Charmont	182	0,00	1,77	180,65	- 1,77	- 0,97 %
Hérimoncourt	416	0,00	2,83	413,20	- 2,83	- 0,68 %
Mandeure	903	0,00	0,00	903,14	0,00	0,00 %
Mathay	734	0,70	5,58	728,92	- 4,88	- 0,66 %
Montbéliard	308	0,76	5,69	303,35	- 4,93	- 1,60 %
Nommay	93	0,00	0,00	92,58	0,00	0,00 %
Sainte-Suzanne	67	0,28	0,00	67,67	0,28	0,41 %

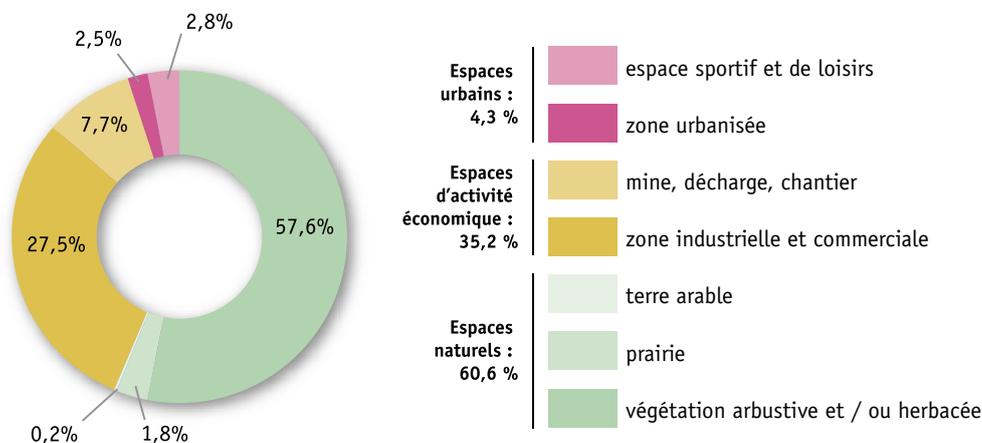
Nom	Surface 2000 (ha)	apparition 2004 (ha)	disparition 2004 (ha)	surface 2004 (ha)	évolution de la surface 2000-2004 (ha)	évolution de la surface 2000-2004 (%)
Seloncourt	297	0,00	0,60	296,67	- 0,60	- 0,20 %
Sochaux	11	0,00	0,00	10,67	0,00	0,00 %
Taillecourt	62	0,00	0,00	61,65	0,00	0,00 %
Valentigney	311	0,18	15,65	295,94	- 15,48	- 4,97 %
Vandoncourt	496	0,00	2,11	494,12	- 2,11	- 0,42 %
Vieux-Charmont	39	0,00	0,00	38,73	0,00	0,00 %
Voujeaucourt	243	0,00	1,42	241,87	- 1,42	- 0,58 %
TOTAL	6 936	2,53	56,72	6 881,99	- 54,19	- 0,78 %

Source : photo-interprétation 2000 - 2004



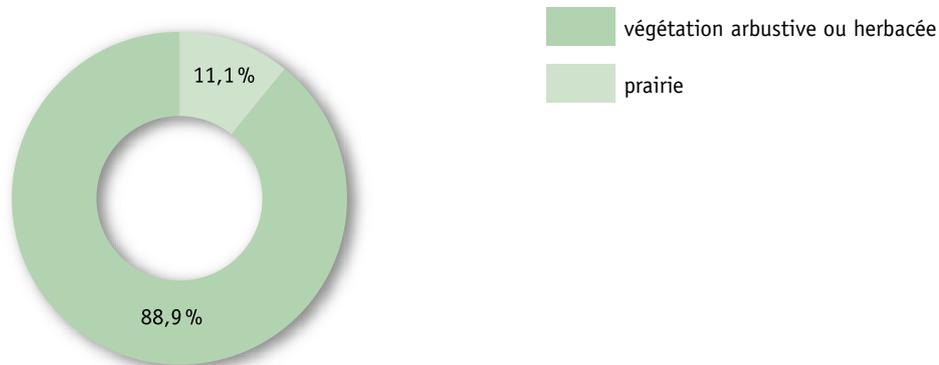
Changement d'occupation du sol lors de la disparition de forêt entre 2000 et 2004

56,7 ha de surface forestière disparue entre 2000 et 2004 : nouvelle occupation du sol



Changement d'occupation du sol lors de l'apparition de forêt entre 2000 et 2004

2,5 ha de surface forestière apparue entre 2000 et 2004 : ancienne occupation du sol



Commentaires

Au-delà de la détermination des surfaces de forêt en 2004, c'est l'évolution entre 2000 et 2004 de la surface et le devenir de ces espaces qui représente l'état initial pour le suivi de l'indicateur. En effet, ces mesures permettent de faire émerger la tendance d'évolution des espaces forestiers à l'amont de la mise en œuvre du SCOT.

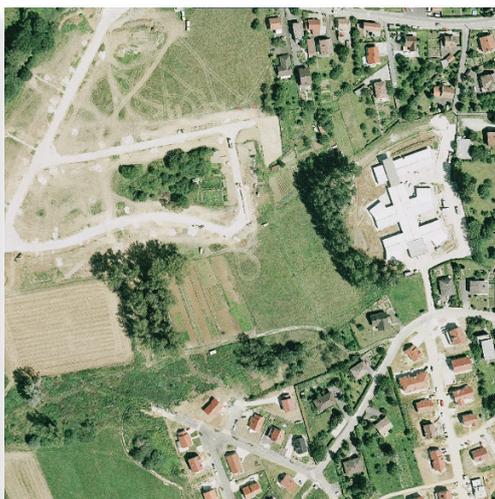
La surface totale de forêt à l'échelle de l'agglomération a diminué de 54,2 ha, soit un peu moins de 0,8 %. En réalité, 56,7 ha de forêt existante ont disparu, et 2,5 ha ont évolué en forêt. L'ensemble des communes, hormis Arbouans, a enregistré une diminution de la surface forestière.

Pour environ la moitié de la surface totale, les espaces forestiers ont disparu entre 2000 et 2004 au profit d'une végétation arbustive ou herbacée. Il s'agit la plupart du temps de coupe de parcelles de forêt, ce qui pourra engendrer par la suite la recolonisation de la forêt mais aussi l'aménagement de l'espace à d'autres fins. Pour 30 % de la surface, la forêt a disparu lors de la création de zones industrielles et commerciales, ce qui correspond à la disparition de 15,6 ha de forêt dans le cadre de l'extension du site de Peugeot de Belchamp.

8 % de la surface disparue a été remplacée par des chantiers.



Situation 2000
Grand Charmont, secteur des Jonchets



Situation 2004



Situation 2000
Seloncourt, implantation d'une nouvelle zone résidentielle



Situation 2004

La création de zones urbaines, au détriment de l'espace forestier (les coupes à blanc et la présence de chantiers ne permettant pas de s'orienter vers ce cas), concerne presque 2 % de la surface disparue (voir les illustrations précédentes). Cet aspect est à surveiller puisque les objectifs du SCOT indiquent une interdiction d'intervenir en milieu forestier (sauf cas exceptionnel, ce qui dans ce cas doit s'accompagner de mesures de compensation).

Les zones considérées peuvent parfois paraître petites et par conséquent inintéressantes. Les boisements linéaires et les parcelles isolées sont au contraire d'un intérêt primordial puisqu'ils participent à la mise en réseau des massifs forestiers, notamment dans le cadre du maintien des corridors écologiques.

Quant aux 2,5 ha de forêt apparue, il s'agit majoritairement d'un enrichissement progressif, une zone de mixte de végétation arbustive et herbacée évoluant vers une strate arborée plus dense.

L'indicateur est issu de la confrontation des éléments d'occupation du sol des photo-interprétations successives, la fréquence de mise à jour de l'indicateur étant donc de 4 ans. La première étape est d'extraire les espaces forestiers des deux années par commune, afin de déterminer les surfaces communales.

Des traitements successifs d'intersection et de différence permettent de déterminer les zones où la forêt a disparu et les zones où la forêt est apparue. L'intersection des nouvelles zones avec l'occupation du sol antérieure permet de déterminer l'occupation du sol des zones avant leur évolution en zone forestière. L'intersection des zones de forêt disparue avec la dernière occupation du sol indique le devenir de ces espaces forestiers.

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 11

Temps 0

Organiser la gestion des espaces naturels

Affirmer la vocation des franges d'agglomération, des espaces agricoles périurbains et des espaces forestiers

Surface de bâti situé à moins de 30 m de la forêt

Évolution des zones urbanisées situées à moins de 100 m de la forêt

Évolution de l'occupation du sol dans les franges d'agglomération

PADD, p.9 : Chapitre I.1.2

DOG, p.25, p.29 : Chapitre I.1.4

La surface de bâti situé à moins de 30 m de la forêt est mesurée afin de mettre en évidence l'irrespect de cette distance pour des raisons de sécurité.

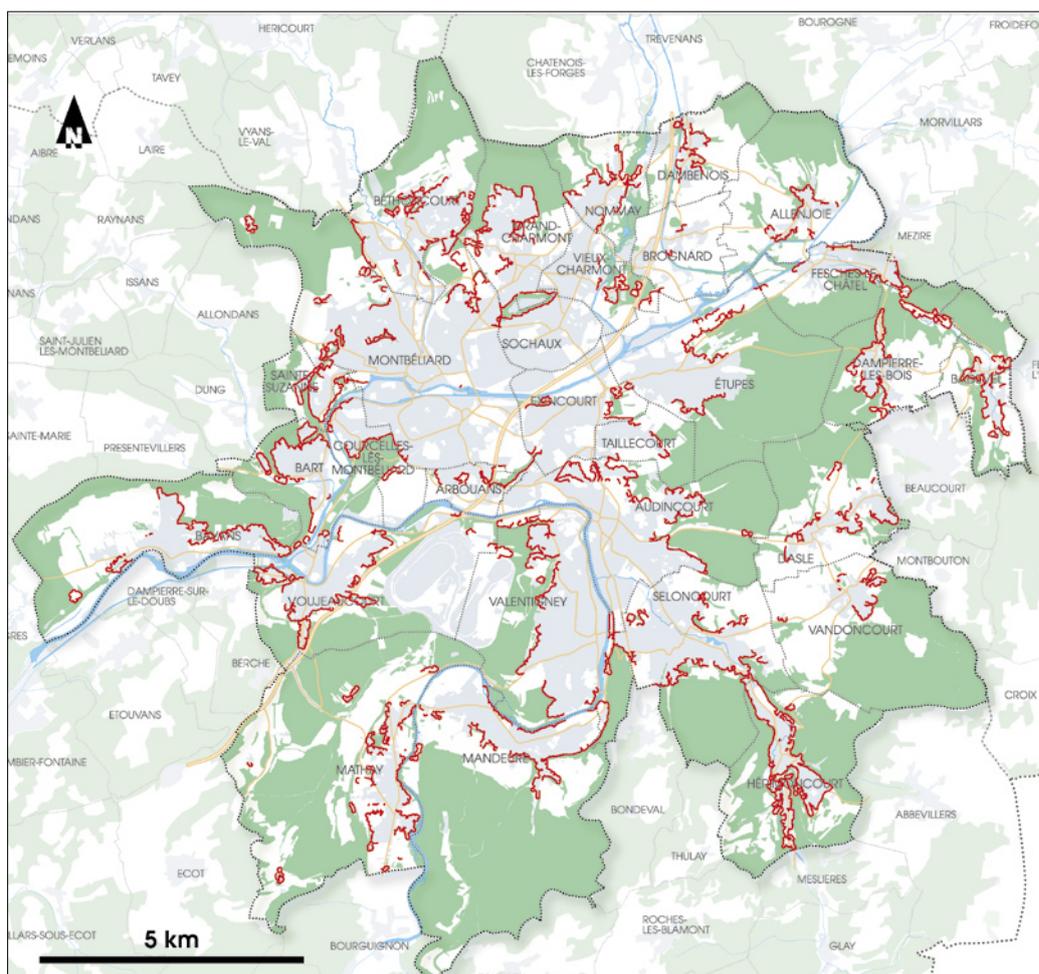
En lien avec l'objectif de maintien d'une zone tampon de 100 m minimum entre la forêt et l'urbain, la deuxième partie de l'indicateur consiste à mesurer la surface de zones urbanisées situées à moins de 100 m de la forêt.

Enfin, certaines orientations sont relatives à l'occupation du sol dans les franges urbaines. Aussi, la troisième partie de l'indicateur mesure la part de différentes occupations du sol dans la zone de 100 m autour de la zone urbanisée.

Surface de bâti situé à moins de 30 mètres de la forêt

En 2005, 423 819 m² de bâti se situent à moins de 30 mètres de la forêt.

Zones urbaines situées à moins de 100 mètres de la forêt



Occupation du sol dans les franges d'agglomération

Dans une bande de 100 mètres autour des zones urbanisées, l'occupation du sol en 2004 est composée comme suit :

Occupation du sol	surface 2004 (ha)	Part (%)
Milieu ouvert	1 567	44,40
Forêt	1 310	37,13
Zone en eau	314	8,91
Végétation arbustive / herbacée	237	6,72
Mine, décharge, chantier	75	2,14
Autre urbain (Aéroport)	25	0,70

Commentaires

Des zones tampon doivent être maintenues ou créées entre les lisières des massifs forestiers et les limites de l'urbanisation. Cette distance ne doit pas être inférieure à 100 m. Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de respecter obligatoirement une distance de 30 mètres entre un bâtiment et la forêt (chute d'arbre, incendie, ...). Or en 2004, 25 % de la tache urbaine (se référer à la méthode) est située à moins de 100 m de la forêt, ce qui ne permet pas l'entretien éventuel de ces zones par l'agriculture. De plus, il est nécessaire de veiller au respect de la distance de sécurité car la présence de bâti à proximité immédiate de la forêt n'est pas rare. La mesure de ces deux indicateurs dans deux ans permettra alors de vérifier si, d'une part, la limite de l'urbanisation est restée stable ou a continué à progresser vers la forêt, et d'autre part, si de nouvelles constructions ont été réalisées à moins de 30 mètres de la forêt.

Une frange de 100 mètres minimum au-delà de la limite de l'urbanisation doit être conservée, et ce en rapport avec différentes orientations du SCOT. En effet, les franges urbaines doivent être maintenues afin d'éviter le mitage urbain, de préserver les corridors écologiques et d'entretenir un paysage ouvert en lisière de forêt. Ainsi, l'étude de l'occupation du sol tous les 4 ans sur les franges d'agglomération permettra de mettre en évidence un éventuel grignotage de l'urbanisation, la disparition d'espaces ouverts ou l'apparition de zones d'enfrichement. En 2004, la principale composante des bordures d'agglomération était des espaces ouverts, avec près de la moitié de la surface de frange. Un peu plus d'un tiers de la frange d'agglomération est occupée par la forêt.

Méthodologie

La tache urbaine sera construite tous les ans sur la base du fichier cadastral des bâtiments.

La méthode utilisée est celle employée par l'INSEE pour définir les unités urbaines qui correspondent à « un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres ». Cela permet ainsi de définir une continuité urbaine qui prend en compte les éléments relevant du renouvellement urbain. On considère ici ce qui relève des dents creuses (terrains vagues, friches, espaces en reconversion ...) et de la densification (espaces non bâtis mais potentiellement utilisables : fond de parcelle, espaces publics libres ...).

Une enveloppe englobant l'ensemble des bâtiments qui sont séparés de moins de 200 m a donc été construite (cf. méthodologie, indicateur 27).

Les deux premières parties de l'indicateur seront réalisées tous les ans : la distance à la forêt est mesurée à partir de la photo-interprétation disponible tous les 4 ans, mais la surface de bâti et d'espace urbain situés à proximité de la forêt est calculée chaque année. L'objectif est en effet d'appréhender de façon la plus fine possible l'évolution de la limite de l'urbanisation par rapport à la forêt.

Par contre, l'analyse de l'occupation du sol autour de l'urbanisation n'est pas basée sur le cadastre mais sur la photo-interprétation, l'objectif n'étant plus d'appréhender la limite de l'urbain mais l'occupation du sol dans les franges. Aussi, cet indicateur sera calculé tous les 4 ans en deux étapes : détermination de l'évolution de l'occupation du sol dans la zone de frange déterminée 4 ans plus tôt puis redéfinition de la zone des 100 m au-delà de l'espace urbanisé. L'espace urbanisé est défini par les classes d'occupation du sol suivantes : zones urbanisées, zones industrielles et commerciales, espaces verts urbains, espaces sportifs et de loisirs. L'analyse de l'occupation du sol est conduite à partir des catégories suivantes : milieux ouverts (espace ouvert sans ou avec peu de végétation, terres agricoles, terres arables, prairie, cultures permanentes), forêt, zones en eau (zones humides, plans d'eau, cours et voies d'eau, ...)

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 12

Temps 0

Organiser la gestion des espaces naturels

Préserver des espaces forestiers multifonctionnels

Nombre d'actions et d'aménagements réalisés pour l'accueil du public en forêt

PADD, p.9 : Chapitre I.1.2

DOG, p.25, p.29 : Chapitre I.1.4

Nombre de journées rapportées au nombre de participants	835
--	-----

*Source : CAPM, Observatoire, en collaboration avec le Pôle Paysage et Espaces naturels.
Périodicité : tous les ans.*

Commentaires

Le volume d'activité de l'Agence de l'environnement sur la thématique de la forêt est équivalent à 835 journées / participants (nombre de personnes sensibilisées X durée moyenne d'une sensibilisation). Les animations sont assurées par des partenaires de la CAPM lors des « Rendez-vous au grand air » (année 2005-2006) et « un été en forêt » (année 2006).

Aucune donnée actuelle ne permet à ce jour de renseigner les aménagements en forêt. Un sentier d'interprétation aux Sablières de Bart est actuellement en projet à la CAPM, suivi par le Pôle Paysage et Espaces Naturels.

Méthodologie

Il est proposé de suivre les actions de sensibilisation menées par l'Agence de l'Environnement de la CAPM. Seules les actions dont la thématique porte sur la connaissance des milieux forestiers seront prises en considération. Les données sur les aménagements forestiers seront disponibles auprès de l'Office National des Forêts et communes pour les années à venir. Il est suggéré de structurer l'information selon le type d'aménagement : aires de stationnement, itinéraires de promenades balisés et aménagés, parcours sportif, sentiers d'interprétation et autres.



Sortie en forêt organisée par l'agence de l'environnement

Prendre en compte les risques naturels et technologiques

■ Orientation stratégique

Valoriser les zones inondables

Objectif

Occupation du sol dans les zones rouges et bleues foncées du PPRI Nombre de locaux (logements / professionnels) et vacance dans les zones rouges et bleues foncées du PPRI

Indicateur 14

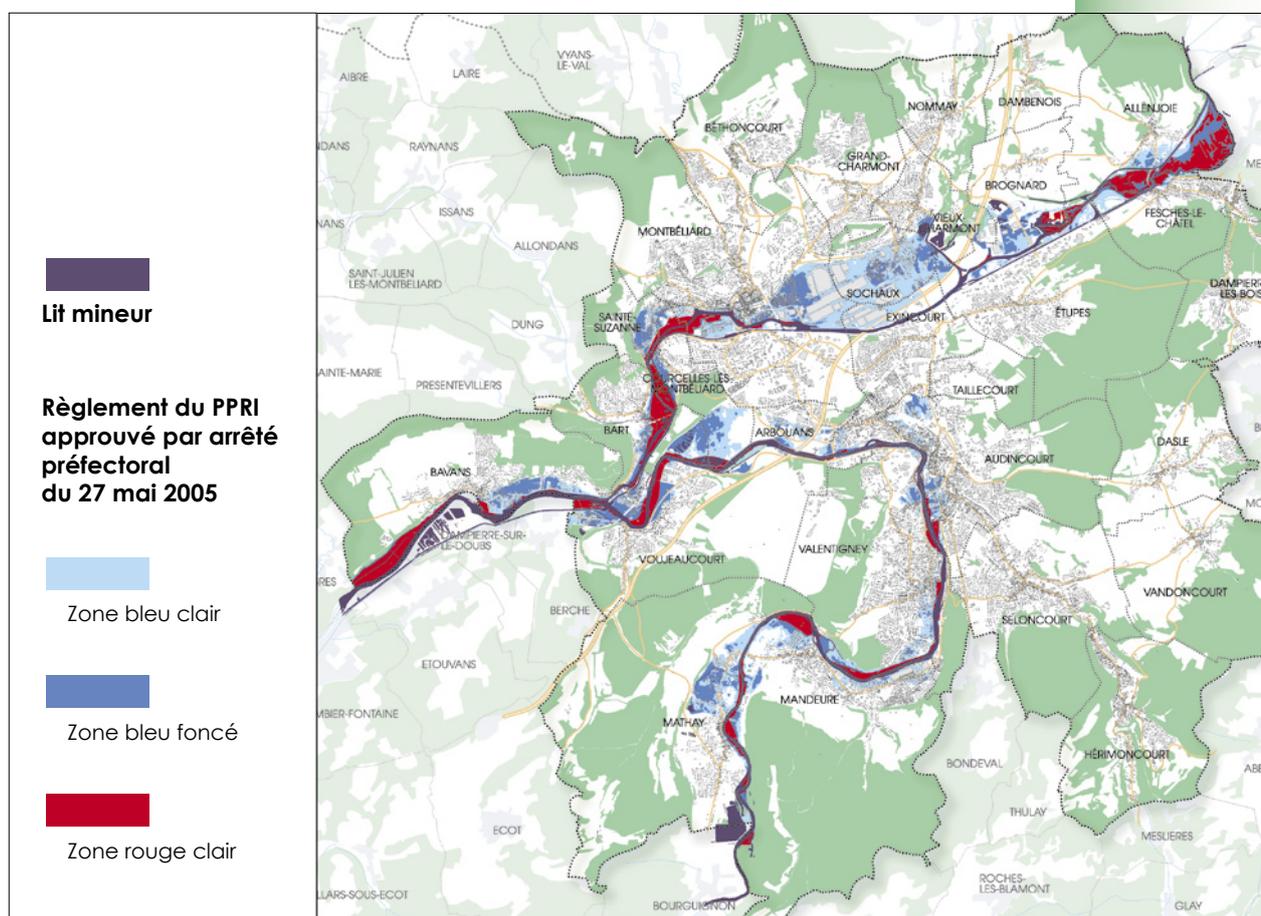
PADD, p.9 : Chapitre I.1.2

DOG, p.25, p.29 : Chapitre I.1.4

Temps 0

L'occupation du sol et la mesure du nombre de logements vacants dans la zone rouge du PPRI fournissent une indication sur l'apparition potentielle de friches urbaines, d'une part, et sur l'évolution de la construction de l'infrastructure verte et bleue, d'autre part.

zonage du PPRI Doubs-Allan



Commentaires

Nombre de locaux situés dans les zones rouges et bleues foncées du PPRI Doubs-Allan

En 2005, d'après les données fournies par le cadastre, 761 locaux se trouvent en zones rouges du PPRI Doubs-Allan, 485 correspondent à des locaux d'habitation et 79 à des locaux professionnels (les autres locaux correspondent à des locaux d'équipement, des dépendances, ...).

2 845 locaux sont situés en zones bleues foncées du PPRI, 1 754 correspondants à des locaux d'habitation et 115 à des locaux professionnels.

Nombre de locaux vacants situés dans les zones rouges et bleues foncées du PPRI Doubs-Allan

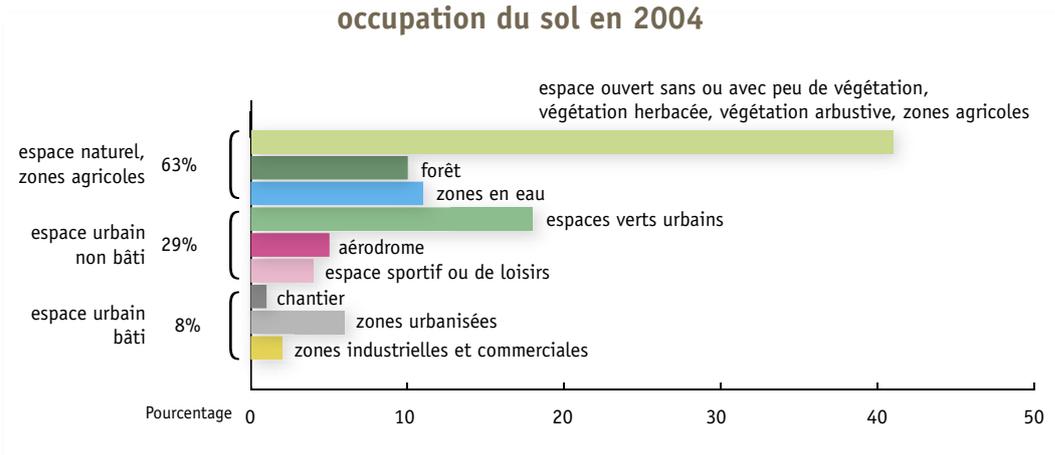
En 2005, d'après les données fournies par le cadastre, 52 locaux en zones rouges sont vacants, et 156 en zones bleues foncées.

Occupation du sol 2004 des zones rouges et bleues foncées du PPRI Doubs-Allan

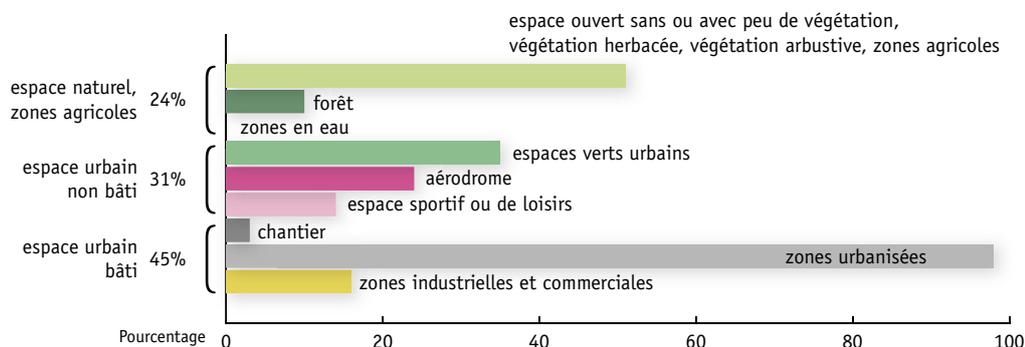
Occupation du sol en zone rouge du PPRI Doubs-Allan	Surface 2004 en hectares	Part	Catégorie d'occupation du sol	Surface 2004 en hectares	Part
zones agricoles, espace ouvert sans ou avec peu de végétation, végétation herbacée, végétation arbustive	393	41 %	Espace naturel, zones agricoles	602	63 %
forêt	99	10 %			
zones en eau	110	12 %			
espaces verts urbains	171	18 %	Espace urbain non bâti	278	29 %
aérodrome	51	5 %			
espace sportif ou de loisirs	40	4 %			
chantier	12	1 %			
réseau routier	4	< 1 %			
zones urbanisées	62	6 %	Espace urbain bâti	80	8 %
zones industrielles et commerciales	18	2 %			
Total	960	100 %		960	100 %

Occupation du sol en zone bleue foncée du PPRI Doubs-Allan	Surface 2004 en hectares	Part	Catégorie d'occupation du sol	Surface 2004 en hectares	Part
zones agricoles, espace ouvert sans ou avec peu de végétation, végétation herbacée, végétation arbustive	51	20 %	Espace naturel, zones agricoles	62	24 %
forêt	10	4 %			
zones en eau	<1	< 1 %			
espaces verts urbains	35	14 %	Espace urbain non bâti	78	31 %
aérodrome	24	9 %			
espace sportif ou de loisirs	14	6 %			
chantier	3	1 %			
réseau routier	2	< 1 %			
zones urbanisées	98	39 %	Espace urbain bâti	114	45 %
zones industrielles et commerciales	16	7 %			
Total	253	100 %		253	100 %

253 ha de surface en zone rouge du PPRI Doubs - Allan : occupation du sol en 2004



253 ha de surface en zone bleue foncée du PPRI Doubs - Allan : Occupation du sol en 2004



Commentaires

En 2004, sur les 960 hectares de territoire en zone rouge du PPRI Doubs-Allan, le mode d'occupation du sol dominant est agricole, naturel ouvert ou semi-ouvert. Les deux-tiers de la surface correspondent à des zones naturelles avec environ 600 ha (zones agricoles, espaces naturels ouverts ou semi-ouverts, forêt, zones en eau), et 277 ha à de l'espace urbain sans bâti ou de loisirs (espaces verts urbains, aérodrome, espace sportif et de loisirs, chantier, ...). Cette conjoncture peut constituer une opportunité dans le cadre de la constitution d'une infrastructure verte et bleue ; elle est par conséquent à développer.

Environ 8 % des surfaces situées en zone rouge sont constituées d'un tissu urbain bâti ou de zones industrielles et commerciales. D'après le fichier bâti du cadastre 2005, 761 locaux sur les 81 632 se situent sur cette zone (un peu moins de 1 %). 64 % de ces locaux sont des locaux d'habitation, et 10 % professionnels. Les documents d'urbanisme doivent déterminer les conditions permettant de stopper les implantations humaines sur la zone rouge, ces chiffres ne doivent par conséquent pas augmenter dans les années à venir. Par ailleurs, la vacance des locaux situés sur cette zone pourrait donner une première indication sur l'apparition de friches urbaines. Presque 7 % des locaux situés en zone rouge sont vacants.

La zone bleue foncée, sur laquelle les implantations humaines doivent être limitées, compte 1 754 locaux d'habitation et 115 locaux professionnels en 2005. Plus de 5 % du nombre total de locaux situés en zone bleue foncée sont vacants. Sur les 253 hectares, presque la moitié du territoire en zone bleue foncée est occupé par des zones urbanisées.

Le compte des locaux est issu du fichier des propriétés bâties du cadastre (source DGI), croisé avec la représentation des zones rouges et bleues foncées du PPRI Doubs-Allan approuvé par arrêté préfectoral du 27 Mai 2005.

La vacance est appréciée via le champ DNATLC (Nature d'occupation du sol) avec la valeur "V". Cette partie de l'indicateur sera mesurée tous les ans. Le type d'occupation du local (habitation, professionnel, équipement, autre) est déterminé selon la valeur du champ CO_NATURE_LOCAL. Les correspondances sont les suivantes :

- Habitation : MA, MP, ME, AP
- Professionnel : CM, CB, CD, CA
- Equipement : SM, AU, CH, U, US, UG, UE, U1, U2, U3, U4, U5, U6, U7, U8, U9, AT
- Divers : DE, LC

L'occupation du sol est issue de la photo-interprétation 2004 et sera établie tous les 4 ans.

Pour les prochaines éditions, cet indicateur sera étendu au PPRI de la Savoureuse et aux zones inondables de la Feschotte et du Gland.

Méthodologie

Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 16

Temps 0

Prendre en compte les risques naturels et technologiques

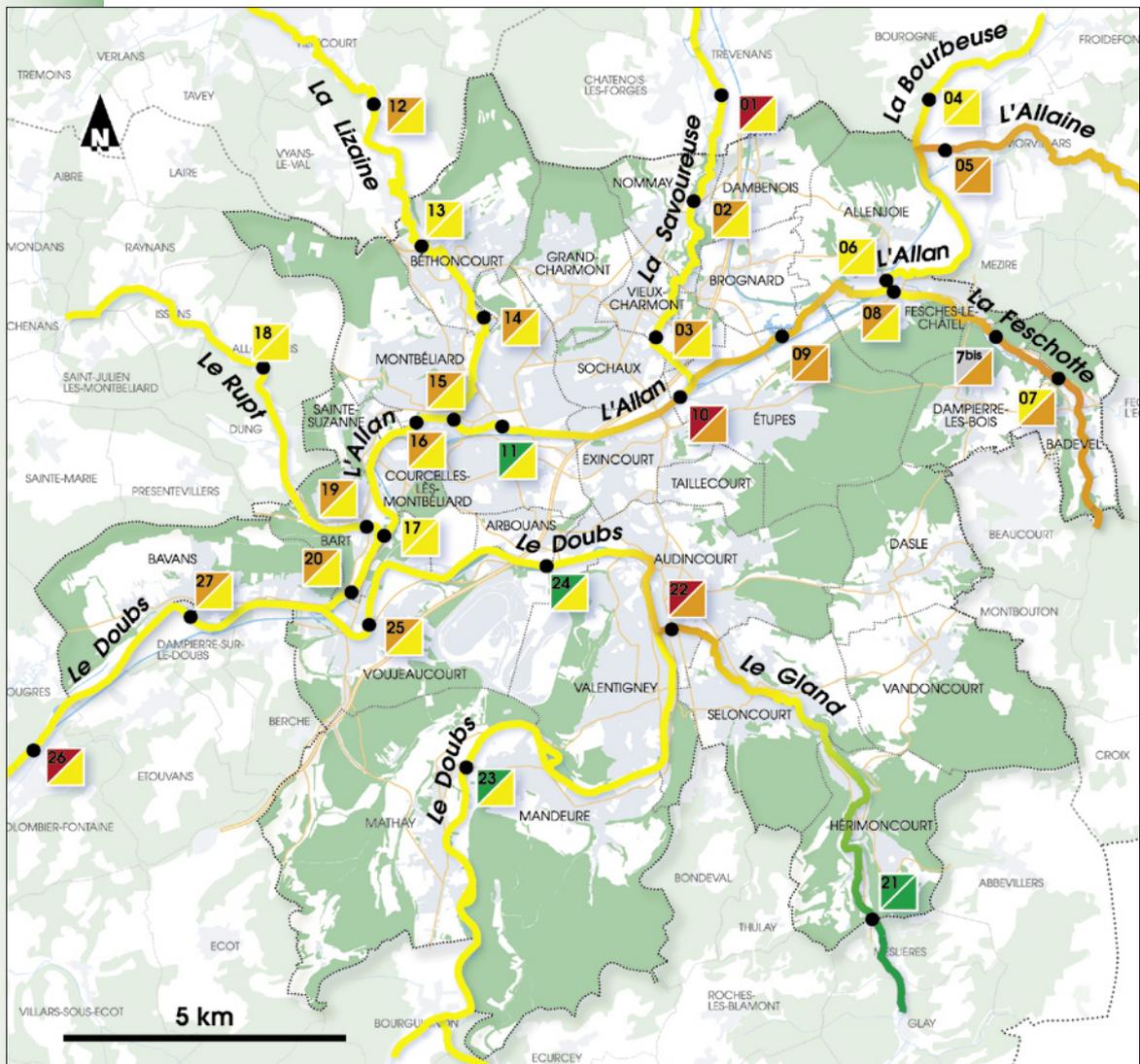
Préserver les ressources, limiter les nuisances : eau

Qualité des cours d'eau en amont et en aval de l'agglomération

PADD, p.11 : Chapitre I.2.3

DOG, p.34 : Chapitre I.3.3

Qualité des cours d'eau 1992-1999



Classement des cours d'eau

Numéro de la station  Qualité générale campagne 1992
 Qualité générale campagne 1999

 Station de prélèvement

Qualité générale des cours d'eau (indice IBGN)

-  1A Bonne
-  1B Moyenne
-  2 Médiocre
-  3 Mauvaise
-  HC Critique
-  Information manquante

sources : CAPM

Rivières	Qualité globale (1999)
Allaine	3
Allan	2-3
Bourbeuse	2
Doubs	2
Feschotte	2-3
Gland	1B-3
Lizaine	2
Rupt	2
Savoireuse	2

Source : CAPM, 1999

Classes de qualité globale

- 1A bonne
- 1B moyenne
- 2 médiocre
- 3 mauvaise
- HC critique

Commentaires

Dans la traversée de l'agglomération les rivières du Pays de Montbéliard se chargent en phosphore, azote et métaux lourds. Ces derniers proviennent des activités de traitement de surface pour l'industrie automobile, la micro-technique ou la bijouterie malgré des installations de traitement dans les établissements industriels. L'azote et le phosphore présents dans les eaux résiduelles domestiques ou industrielles provoquent des phénomènes d'eutrophisation.

Entre 1992 et 1999, la qualité globale des cours d'eau qui traversent l'agglomération s'est globalement améliorée. Cependant, leur qualité moyenne reste médiocre, voire mauvaise sur certains tronçons. Seul le Gland avant sa traversée d'Hérimoncourt affiche une qualité moyenne. Le Rupt, la Lizaine, la Bourbeuse et le Doubs ont vu leur qualité générale s'améliorer alors que le Gland, l'Allaine, la Feschotte, la Savoireuse et l'Allan connaissent encore des pollutions non négligeables. Les efforts réalisés pour l'amélioration de l'assainissement à Arbouans et à Belfort ont déjà des impacts sur la qualité de l'eau. Des améliorations restent à apporter à la station d'épuration de Badevel.

Le diagnostic général de la qualité des eaux des rivières dans le Pays de Montbéliard a été établi grâce aux relevés effectués dans 28 stations en 1999. Les analyses concernent la physico-chimie, les métaux lourds et l'hydrobiologie.

L'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) permet de suivre la qualité biologique d'un cours d'eau au cours du temps, en amont et en aval et d'évaluer l'effet d'une perturbation sur le milieu.

L'évaluation de la qualité du milieu repose sur l'analyse de certains peuplements d'invertébrés benthiques, répertoriés selon leur « polluosensibilité ». Une mise à jour est prévue avec les données issues des analyses globales de l'eau (indices IBGN, mesures physico-chimiques) et les analyses des substances toxiques (prévues en fin d'année 2007). De nouvelles données sur des groupes indicateurs devront compléter cet état.

Pour améliorer la qualité de l'indicateur, il sera proposé pour les états suivants de dresser une carte des cours d'eau avec l'IBGN en amont et en aval de chaque cours d'eau et de suivre l'évolution de la qualité de l'eau le long des cours d'eau.

Méthodologie

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 17

Temps 0

Prendre en compte les risques naturels et technologiques

Préserver les ressources, limiter les nuisances : eau

Quantité d'eau produite pour la consommation de l'agglomération

PADD, p.11 : Chapitre I.2.3

DOG, p.34 : Chapitre I.3.3

	2005	2004
Quantité d'eau produite pour la consommation de l'agglomération	10 914 342 m ³	10 953 651 m ³

Source : CAPM, 2004 - 2005

Commentaires

Le Doubs sert d'alimentation en eau potable de la CAPM. La quantité d'eau produite correspond à la quantité d'eau prélevée du Doubs par l'usine de Mathay, après décantation, filtration et désinfection avant pompage vers les réservoirs.

La quantité d'eau produite est stable, voire à la baisse (-39 273 m³ entre 2004 et 2005), et la consommation d'eau domestique (hors entreprise) est à la baisse depuis plusieurs années (près de 2 % par an).

Méthodologie

Il est proposé pour les états suivants d'estimer la quantité prélevée du Doubs et la quantité rejetée issue du traitement des eaux pluviales (recueillies dans les bassins d'orage), rejetées dans le Doubs, et d'estimer le différentiel.

Prendre en compte les risques naturels et technologiques

■ Orientation stratégique

Préserver les ressources, limiter les nuisances : pollution des sols

Objectif

Suivi des actions de dépollution du sol

Indicateur 18

PADD, p.11 : Chapitre I.2.3

DOG, p.33 : Chapitre I.3.3

Temps 0

Communes CAPM	Sites	Pollution identifiée	Pollution multiple	État				
				Surveillé	Traité	Restriction d'usage	En cours d'évaluation	Déclassé
Audincourt Valentigney	Peugeot Japy	x		x				
Audincourt	Edf Gdf							
Bart	Peugeot	x		x	x	x		
Dambenois	décharge	x			x			
Dasle	Lisi automobiles			x				
Dasle	Perrin manutention	x			x			
Grand-Charmont	Écomarche	x		x				
Hérimoncourt	mécanique environnement	x		x	x			
Nommay	Affnal Industries	x		x	x			
Montbéliard	Edf Gdf							
Sainte-Suzanne	Société Nouvelle l'Épée	x	x					
Sainte-Suzanne	FWF	x		x				
Seloncourt	Dorcy	x			x			
Sochaux	Peugeot automobiles	x	x	x				
Valentigney	Faurecia Système	x		x				
Vieux-Charmont	Burgess Norton	x		x				

Source : CAPM, Observatoire. - Périodicité : tous les ans.

Commentaires

La base de données BASOL du Ministère de l'Écologie et du Développement durable concerne les sites et les sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Cette liste n'est pas exhaustive mais recense 16 sites potentiellement pollués à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Sur 16 sites identifiés : 13 sites dont la pollution est identifiée, 2 sites dont la pollution est multiple, 10 sites en surveillance, 6 sites en traitement, 1 site en restriction d'usage.

Il est à noter que plusieurs sites sont en activité, d'autres en réhabilitation comme le site de Sainte-Suzanne (construction logements).

Il est proposé de suivre les données Basol, avec des données complémentaires pour les années à venir. Les données Basol fournissent une information non exhaustive pour les prochaines années, un diagnostic complet des pollutions des sols serait pertinent à entreprendre.

Méthodologie



Indicateurs non renseignés

Indicateur 4

État d'avancement du Plan Paysage concernant les « grands paysages »

PADD, p.6 : Chapitre I.1.1

DOG, p.19 : Chapitre I.1.3

Indicateur 5

Mise en valeur des éléments du patrimoine urbain : suivi des actions conduites sur le patrimoine repéré

PADD, p.7 : Chapitre I.1.1

DOG, p.20 : Chapitre I.1.3

Indicateur 7

État d'avancement du Plan Paysage concernant les entrées d'agglomération

PADD, p.7 : Chapitre I.1.1

DOG, p.22 : Chapitre I.1.3

Indicateur 13

Nombre d'actions engagées pour la biodiversité des espaces forestiers

PADD, p.9 : Chapitre I.1.2

DOG, p.25 : Chapitre I.1.4

Indicateur 15

Nombre d'aménagements pour valoriser les zones inondables

PADD, p.10 : Chapitre I.2.1

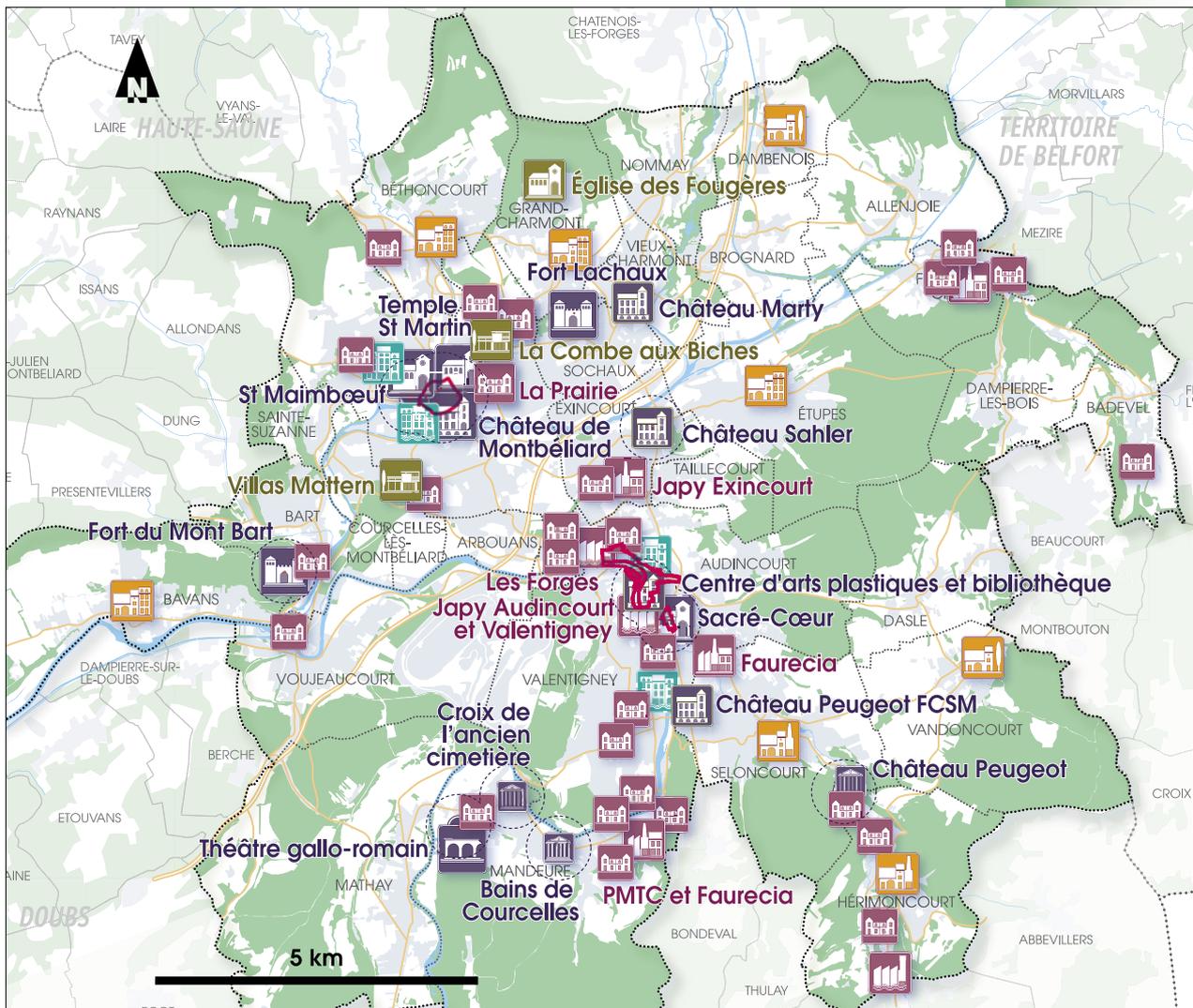
DOG, p.33 : Chapitre I.3.1

Indicateur 19

Bilan des projets réalisés dans le cadre de l'Infrastructure Verte et Bleue

PADD, p.13-14 : Chapitre I.3

DOG, p.29 : Chapitre I.2



Légende des pictogrammes

- | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------------------|
| | Monument historique | | Front bâti sur l'eau |
| | Château | | Front bâti |
| | Édifice religieux | | Architecture moderne |
| | Fort | | Maison mitoyenne de cité ouvrière |
| | Vestige archéologique | | Architecture rurale |
| | Site industriel sur l'eau | | Architecture villageoise |
| | Site industriel en milieu urbain | | Architecture rurale et industrielle |

Le patrimoine historique

Monument historique classé et périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques

Périmètre de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)

Les grands sites d'intérêt historique et touristique (châteaux, églises et temples, forts et patrimoine archéologique)

Le patrimoine urbain et architectural ancien

Centre historique de Montbéliard et faubourg de Besançon

Les identités patrimoniales des villages et des bourgs

Identités rurales des plateaux

Identités patrimoniales composites des centres-bourgs de vallées

Le patrimoine moderne et contemporain

Architecture contemporaine

Le patrimoine industriel du XIXème

Usines et filatures sur cours d'eau et en site urbain

Cités ouvrières

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 20

Temps 0

Développer une offre nouvelle d'habitat

Renforcer la diversité des modes de vie sur l'agglomération

Infléchir la dynamique démographique engagée et atteindre 65 000 habitants dans le cœur d'agglomération et stabiliser la population dans les bourgs et villages d'ici 2015

Évolutions démographiques par secteur SCOT

PADD, p.16 : Chapitre II

DOG, p.39 : Chapitre II

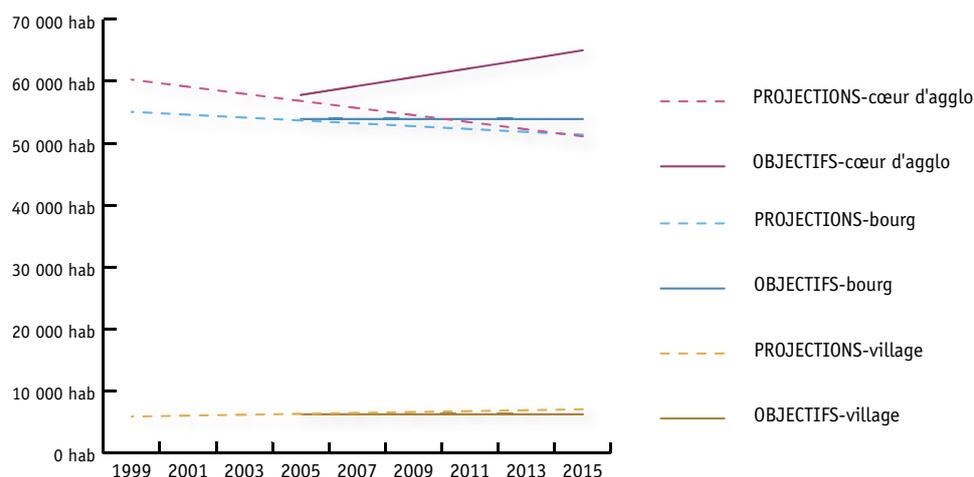
Mesure de la population

Le chiffre de 1999 correspond à la Population Sans Double Compte mesurée dans le Recensement Général de Population de l'INSEE. La donnée 2005 est une estimation basée sur la mesure du logement par le cadastre et le suivi des populations communales par le fichier FILOCOM.

Espace du modèle d'agglomération	Secteur SCOT	Nombre d'habitants en 1999	Nombre d'habitants en 2005	Évolution 1999-2005		TENDANCE = nombre d'habitants en 2015	OBJECTIFS = nombre d'habitants en 2015
cœur d'agglomération	Cœur d'agglomération	60 258	57 418	-2 840	-4,7	51 100	65 000
Total « cœur d'agglo »		60 258	57 418	-2 840	-4,7	51 100	65 000
bourg	Allan amont	8 633	8 653	20	0,2	8 063	8 455
bourg	Nord / Lizaine / Savoureuse	10 805	10 663	-142	-1,3	10 482	10 704
bourg	Vallée du Doubs (amont)	14 642	13 238	-1404	-9,6	10 904	13 474
bourg	Vallée du Doubs-Allan (aval)	11 295	11 012	-283	-2,5	11 308	11 299
bourg	Vallée du Gland	9 687	9 658	-29	-0,3	10 605	9 974
Total « bourg »		55 062	53 224	-1 838	-3,3	51 363	53 906
village	Plateau de Brognard / Bourbeuse	1 629	1 754	125	7,7	2 064	1 765
village	Plateau Est	4 240	4 395	155	3,7	4 982	4 472
Total « village »		5 869	6 149	280	4,8	7 047	6 237
Total CAPM		121 189	116 791	-4 398	-3,6	109 509	125 143

Sources : RGP 1999 / INSEE ; Filocom / DRE ; Cadastre / DGI ; Taxe d'habitation / Communes. Traitements ADU.

Évolution démographique



Sources : RGP 1999/INSEE ; Filocom/DRE ; Cadastre/DGI ; Taxe d'habitation/Communes. Traitements ADU.

La baisse démographique observée sur le Pays de Montbéliard s'avère déséquilibrée sur le territoire : les villages voient se poursuivre leur croissance en raison du développement de la périurbanisation ; les bourgs connaissent une certaine stagnation ou une légère baisse (exceptée la Vallée du Doubs amont qui connaît une perte importante) ; le cœur d'agglomération est quant à lui très touché par la baisse de sa population.

Si l'on observe les tendances à venir, la situation s'aggrave considérablement d'ici 2015 puisque la population du cœur d'agglomération devient inférieure à celles des bourgs et les villages voient leur croissance se poursuivre encore.

Ces éléments confirment ainsi le besoin urgent de mettre en application les orientations affichées dans le SCOT : un suivi appuyé de la production de logements dans les villages afin que ceux-ci gardent leurs caractéristiques villageoises sans devenir des « communes dortoirs » ; la nécessité de s'assurer du renouvellement du parc de logements dans les bourgs pour y maintenir la population avec un effort particulier sur le secteur vallée du Doubs-amont qui est déjà fort contraint par ailleurs ; la mise en place d'actions fortes sur le cœur d'agglomération pour enrayer son hémorragie et le faire basculer dans une dimension supérieure pour atteindre les 65 000 habitants nécessaires.

En absence de résultats exhaustifs du Recensement Rénové de l'INSEE, deux autres sources d'information pérennes et reconnues ont été mobilisées : le fichier des propriétés bâties issu du cadastre (fourni par la DGI et la CAPM) et le fichier Filocom fourni par la Direction Régionale de l'Équipement (qui regroupe les informations fiscales issues de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de l'impôt sur le revenu).

Les évolutions mesurées par Filocom entre 1999 et 2005 permettent de faire évoluer les chiffres de population communale du Recensement de l'INSEE de 1999. Le suivi annuel et détaillé (à la parcelle) du cadastre permet quant à lui de mesurer précisément le nombre de locaux à une échelle très fine. Le croisement de ces deux sources permet donc de calculer un nombre moyen de personnes par logement pour chaque commune et ainsi de faire une évaluation très localisée du nombre d'habitants.

On obtient ainsi une **estimation** de la population et non une mesure exacte mais qui s'avère très proche des observations du Recensement Rénové de l'INSEE sur les communes déjà recensées en 2005.

Le fichier cadastral détaillé étant fourni annuellement et le fichier FILOCOM à la commune tous les 2 ans (années impaires), on peut donc établir cet indicateur tous les 2 ans à partir de 2005 (avec un décalage d'obtention des données de 18 mois pour FILOCOM).

Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 21

Temps 0

Développer une offre nouvelle d'habitat Renforcer la diversité des modes de vie sur l'agglomération

Construire 8 000 à 10 000 logements en 10 ans

Évolution de la construction neuve par secteur SCOT

PADD, p.17 : Chapitre II.1

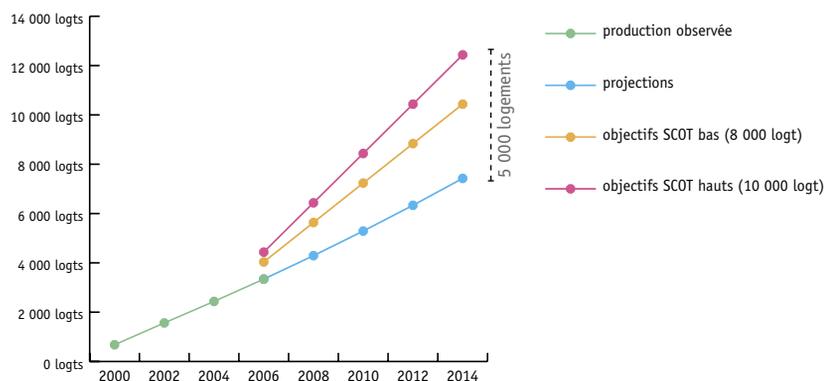
DOG, p.39 : Chapitre II.1

Le suivi régulier de la construction neuve de logements permettra d'évaluer les écarts éventuels aux objectifs de production établis dans le SCOT.

	hypothèse BASSE	hypothèse HAUTE
cœur d'agglomération	4 700	6 000
bourgs	2 800	3 500
villages	500	500
Total CAPM	8 000	10 000

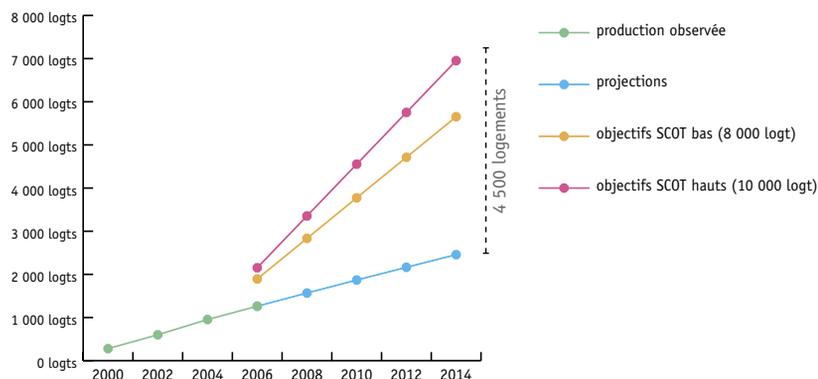
Évolution tendancielle de la construction neuve et objectifs du SCOT (effectifs cumulés)

ensemble de la CAPM



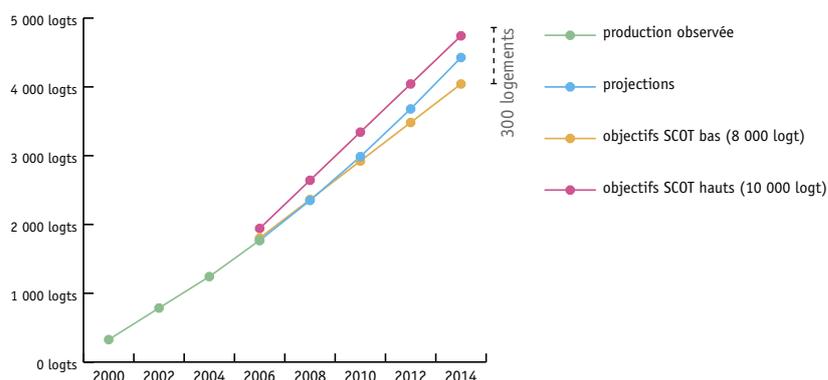
Sources : Sitadel-Permis de construire commencés/DRE
Traitements ADU

cœur d'agglomération



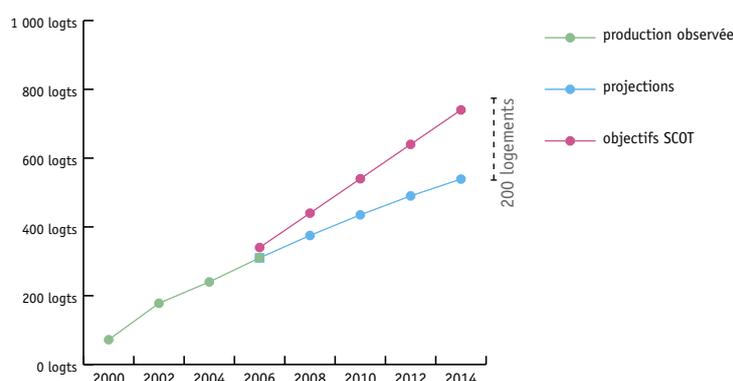
Sources : Sitadel-Permis de construire commencés/DRE
Traitements ADU

bourgs dans les vallées



Sources : Sitadel-Permis de construire commencés/DRE
Traitements ADU

réseau de villages



Sources : Sitadel-Permis de construire commencés/DRE
Traitements ADU

Commentaires

Les tendances estimées pour l'ensemble de l'agglomération, à partir de 2005, montrent un déficit de production de 5 000 logements en 2015 pour l'hypothèse haute du SCOT (plus 10 000 logements). Ce déficit est réparti inégalement sur le territoire car, si les bourgs peuvent continuer leur production en suivant les tendances récentes, un effort doit être soutenu sur les villages pour assurer une production suffisante de logements qui permette un maintien de la population. Enfin, l'effort sur le cœur d'agglomération doit être fortement accru pour atteindre la masse critique qui assure la construction du modèle d'agglomération (déficit de 4 500 logements à construire en 2015 dans le cœur d'agglomération).

Ces projections des tendances de production pour les années à venir sont construites sur les données connues de 1999 à 2004. Il conviendra de mettre à jour régulièrement ces mesures avec de nouvelles données qui permettront d'affiner les tendances à venir et de mesurer la production réelle de nouveaux logements. La comparaison avec les objectifs du SCOT (débutant en 2005) permettra ainsi de mesurer l'état d'avancement du projet et de réajuster les politiques de production de logements si nécessaire.

L'observation détaillée des productions de logements de ces dernières années (voir tableau suivant) démontre bien que l'effort de production devra être marqué tout autant sur le type de logements que sur le volume. Les tendances récentes marquent une présence encore importante de l'habitat individuel qui s'avère grand consommateur d'espace (75 % des surfaces consommées avec 111 ha entre 1999 et 2004 pour seulement 46 % des logements produits). Les logements intermédiaires et collectifs plus « économiques et rentables » en terme de production/consommation d'espace (c'est-à-dire de logements produits par mètre carré consommé) devront donc être privilégiés. Cela nécessitera la mise en place d'une politique de construction et d'investissement forte en la matière car pour l'instant 93 % de ces logements sont produits de façon diffuse sur le territoire et ne sont pas intégrés dans un aménagement d'ensemble via un règlement spécifique (ZAC ou lotissement).

Période 1999-2004	individuel pur	individuel groupé	collectifs	Total CAPM
Nombre total de logements produits	1 071	356	1 008	2 435
	44 %	15 %	41 %	100 %
Part logements produits hors zone réglementaire (ZAC, lotissement)	66 %	94 %	93 %	73 %
Surface moyenne de terrain/logement produit (m ²)	981	463	258	620

Méthodologie

La source utilisée est le fichier Sitadel de la Direction Régionale de l'Équipement qui suit les permis de construire en Franche-Comté. La production réelle de nouveaux logements mesure les mises en chantier qui concernent uniquement la création de nouveaux locaux d'habitation : les constructions neuves, les changements d'usage et les extensions avec créations de nouveaux logements.

Le délai d'obtention d'une information stabilisée sur les mises en chantier est d'au moins 18 mois. L'observation de la construction neuve se fera avec un décalage dans le temps ne permettant qu'une lecture a posteriori de la production réelle de logements. Il conviendra d'anticiper sur ces nouvelles productions avec d'autres outils d'observation comme les Déclarations d'Intention d'Aliéner, les déclarations de permis de lotir ou les dossiers de ZAC.

Ce décalage explique que les dernières informations obtenues datent de 2004. Les tendances mesurées ne prennent donc pas en compte les derniers grands projets sortis de terre récemment sur le Pays de Montbéliard (Terrasses à Sainte-Suzanne, Mont-Chevis à Montbéliard ...).



Développer une offre nouvelle d'habitat Renforcer la diversité des modes de vie sur l'agglomération

Assurer les trajectoires résidentielles et faciliter la venue de nouveaux habitants
Renforcer la densité moyenne des opérations d'aménagement et de construction

Suivi des nouvelles opérations d'aménagement à destination d'habitat

PADD, p.17 : Chapitre II.1

DOG, p.39 : Chapitre II.1

Actions permettant de mettre en place une offre de logements qui réponde à la variété des trajectoires résidentielles, à la mixité des populations et à la densification des espaces urbanisés

Ces objectifs supposent la génération d'une offre d'habitat variée qui satisfasse la demande sociale en matière de forme d'habitat, de modalité d'accès au logement et qui contribue à une construction durable de la ville.

Ces orientations s'appliquent aux opérations à destination d'habitat de plus de 2 ha qui devront au préalable souscrire aux conditions suivantes :

- 20 % de SHON qui concourt à la mixité des statuts et des typologies de logements (collectifs et/ou individuel en bandes ...),
- Respect de la règle des " 3 tiers " dans la mixité des statuts : accession, locatif privé, locatif public,
- Assurer une densité minimale des opérations selon leur localisation.

(logements/ha)	Cœur d'agglomération	Bourgs	Villages
minimum	35	20	10
Périphéries	Entre 45 et 65	Entre 30 et 45	Entre 15 et 25
Centres	Entre 60 et 120	Entre 35 et 60	Entre 20 et 35

Quelle source utiliser ?

La principale difficulté à suivre ces éléments vient de la complexité à obtenir une information synthétique sur le contenu total d'une opération d'aménagement et du moment où cette information est récupérée : en amont de l'opération pour une intervention sur le programme, en aval pour un contrôle a posteriori ?

Différentes sources sont évoquées pour l'aborder :

- les permis de construire ne conviennent pas : temps de livraison de l'information trop long ; multiplications possibles des permis pour une même opération ; difficulté d'identifier la finalité d'occupation des logements.
- les documents de contrôle et d'instruction suivis par les services de l'État (DDE) : dossiers de ZAC, permis de lotir...
- un recueil direct et privilégié auprès des communes qui assurent l'instruction de nombreux dossiers d'aménagement et qui sont concertées pour les grandes opérations concernant leur territoire.

Il conviendra d'établir un partenariat spécifique et suivi avec les 29 communes du Pays de Montbéliard, en appui avec l'unité territoriale de l'équipement de Montbéliard, pour obtenir des dossiers complets (surfaces concernées, nombre et typologie des logements) sur le contenu des projets à venir.

Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 22

Temps 0

Méthodologie

■ Orientation stratégique

Objectif

Structurer le Pays de Montbéliard pour constituer une configuration durable

Déterminer et construire des espaces de centralité et favoriser la vie urbaine

Indicateur 23

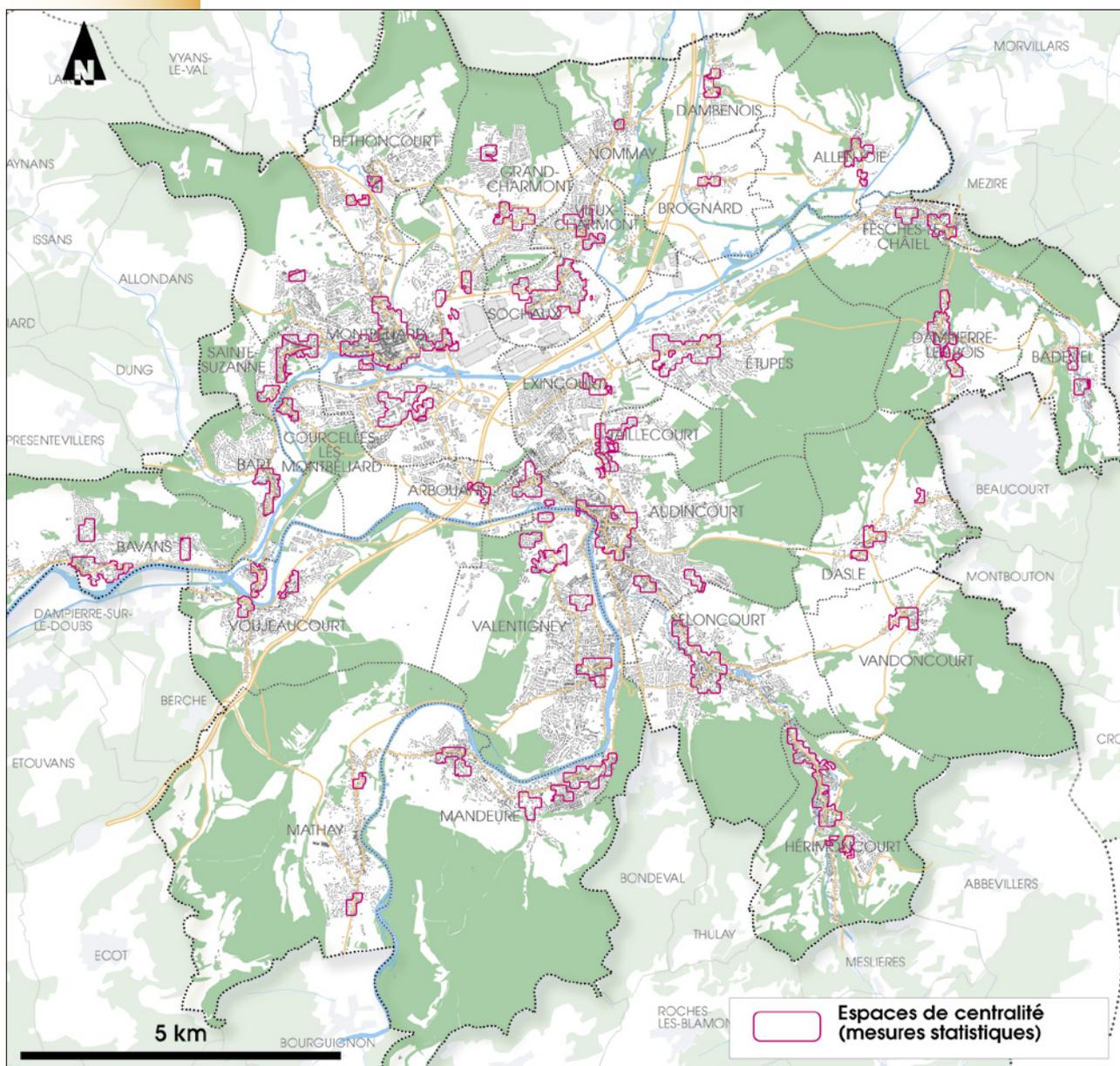
Identifier les centres et observer leur évolution

PADD p.22 : Chapitre II.2.2

DOG p.44 : Chapitre II.2.1

Temps 0

Construction des espaces de centralité (mesure statistique)



Définition et principes évoqués

Le Document d'Orientation Général du SCOT préconise d'appuyer la construction d'un modèle d'agglomération durable et fort sur des **espaces de centralité** (tels qu'affichés dans la carte). Ces espaces de vie urbaine doivent répondre à une diversité des fonctions (services, loisirs, commerces, résidences) qui est une condition nécessaire d'attractivité des populations. Ils se caractérisent ainsi par leur capacité à offrir une variété de logements et de services sur un périmètre restreint (favorisant la pratique de la ville à pied par exemple).

Pour chaque commune, ces centres devront être intégrés dans les PLU à mettre en compatibilité dans les 3 ans à venir. En attendant de l'inscription réglementaire de ces zones, il est proposé une méthode d'observation et de mesure de cette centralité pour en effectuer un suivi régulier dans le cadre du tableau de bord.

Les éléments qui font centralité : postulats de départ

Les fonctions de centralité à développer se déclinent selon plusieurs domaines thématiques : une offre de services de proximité à la population conséquente et de qualité ; des espaces de socialisation reconnus ; une densité humaine (habitants et emplois) suffisamment forte ; une diversité des espaces et des fonctions urbaines.

Les espaces de centralité ont donc été construits en observant la concentration des éléments suivants :

- Les commerces de proximité
- Les services privés à la personne (restauration, hôtellerie, banques, immobilier...)
- Les services publics à la personne (postes, mairies...)
- Les établissements scolaires du premier cycle
- Les établissements périscolaires et d'accueil de la petite enfance qui offrent de véritables services quotidiens aux familles
- Les espaces publics relevant de l'Infrastructure Verte et Bleue (espaces d'aménité, de loisir et/ou de socialisation)
- La densité de logements
- La densité d'emplois
- La mixité fonctionnelle du territoire : rapport entre emplois et population. Elle est calculée par le ratio « nombre d'emplois » sur « nombre d'habitants ». Elle permet d'établir le degré de spécialisation fonctionnelle d'un espace (résidentiel, d'activité ou mixte).

Ainsi, pour chaque commune ont été dessinés des espaces centraux qui rassemblent ces différents éléments sur un même périmètre. Ceux-ci constituent donc les centres communaux, ainsi que les pôles secondaires.

Sources des données

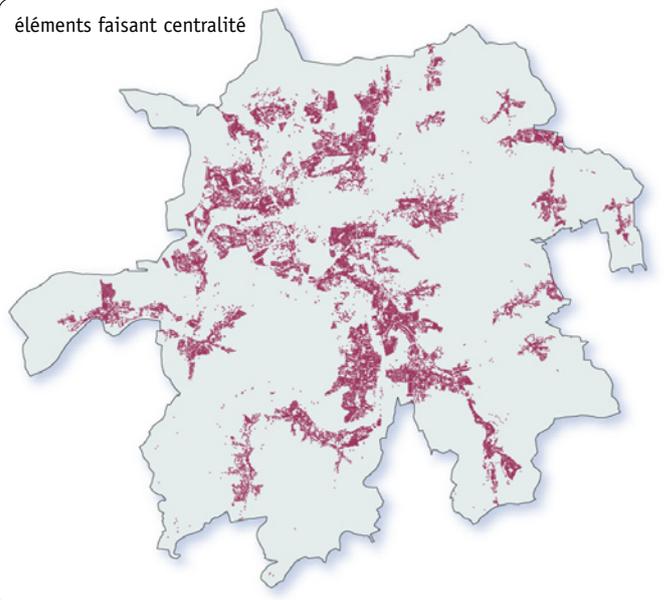
- Le fichier **SIRENE de l'INSEE** (version février 2006) est la principale source utilisée. Il constitue le répertoire des établissements d'activités (entreprises, services publics et associations) sur le territoire.

Au travers des informations sur l'activité exercée, sur le positionnement économique et sur le statut juridique, il a été possible d'extraire les établissements relevant : des **commerces** (nomenclature FNAU) ; des **services à la personne** (activités bancaires, administrations, services aux particuliers, éducation, santé et action sociale... en distinguant ce qui relève des services publics et privés).

Les effectifs des établissements par classes ont aussi permis de calculer des **densités d'emplois**.

- Les **établissements scolaires** : éléments de la rentrée scolaire 2005-2006 (maternelles et écoles primaires) fournis par l'Inspection Académique du Doubs.

éléments faisant centralité



- Les **services d'accueil de la petite enfance**, du périscolaire (garde hors des horaires scolaires et aide aux devoirs) et de l'extrascolaire de loisir qui recense les établissements comme les crèches, haltes-garderies, écoles disposant de ces infrastructures, locaux associatifs, maisons des jeunes ... : étude de l'ADU datant de 2004.
- **L'Infrastructure Verte et Bleue** : l'ADU a commencé un recensement à partir de la photo aérienne de 2004, complétée par des informations de terrain, afin de localiser les places publiques, les squares et parcs urbains et les terrains de sport.
- La **densité de logements** : celle-ci est basée sur les données cadastrales de 2005 de détail, redressées avec les fichiers FILOCOM et le RGP de l'INSEE (voir méthode de calcul de l'Indicateur 20).
- La **mixité fonctionnelle** croise le nombre d'emplois observés et le nombre d'habitants (extrapolé à partir du nombre de logements). Lorsque celle-ci est proche de 1, on considère la mixité optimale entre habitat et activité. Lorsque celle-ci est proche de 0 ou de grande valeur, l'espace concerné est beaucoup plus spécialisé dans ses fonctions (résidentielle ou productive).

Déroulé de la méthode de construction

L'identification des centres est réalisée par la mesure de la concentration des phénomènes abordés dans les 9 thèmes précédents. Celle-ci passe par une évaluation du nombre de ces items et par leur répartition dans l'espace.

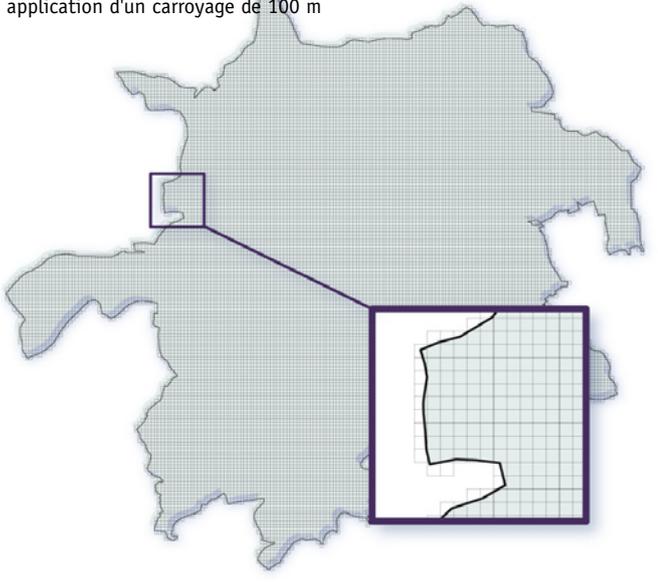
La méthodologie employée suit donc la chronologie suivante :

- Normalisation de ce dénombrement sur une base identique « 1 » (il y a en effet une grande disparité de valeurs entre le nombre d'écoles et le nombre d'habitants).
- Notation de chaque carreau selon une grille de coefficients de pondérations (appliquée à chaque thème) répondant aux grands principes développés dans le SCOT : offre commerciale et de services riche, mixité et espaces de socialisation dans le cœur d'agglomération ; maintien de la population et des emplois, accompagné d'un minimum de commerces et de services dans les bourgs ; présence de services publics et de commerces de détails dans les villages.

On effectue ensuite la somme des points obtenus par chaque carreau, selon les critères et selon sa localisation, afin de mesurer la note globale de ce carreau en matière de centralité.

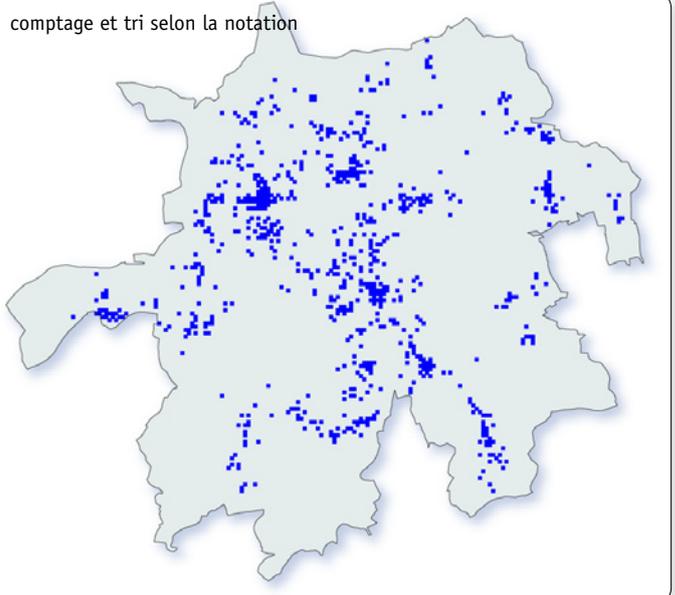
- Définition de seuils de centralité : selon leur nombre de points et selon la localisation, on ne garde que les carreaux de 100 m qui ont la meilleure note et qui peuvent faire centralité. Ont été conservés uniquement les 15 % de carreaux qui étaient les mieux notés.

application d'un carroyage de 100 m



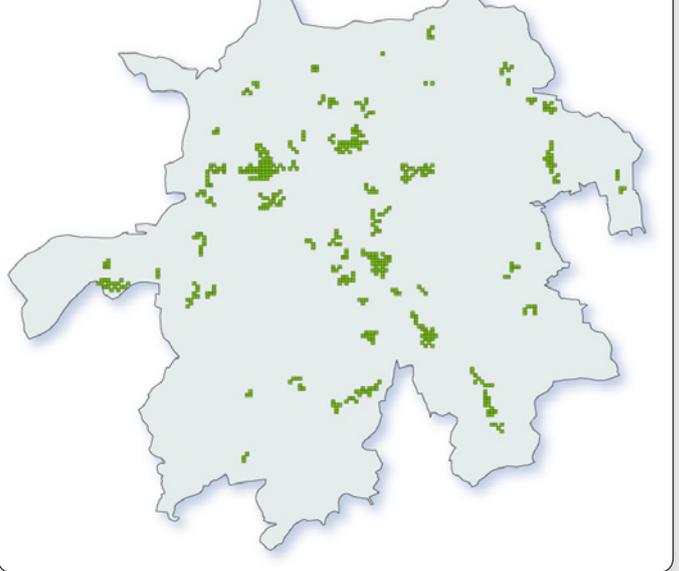
- Comptage de chacun des éléments sur la base d'un carroyage de 100 m de côté.

comptage et tri selon la notation



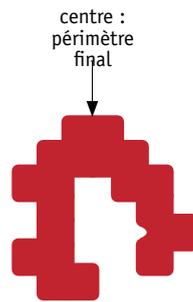
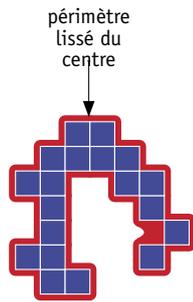
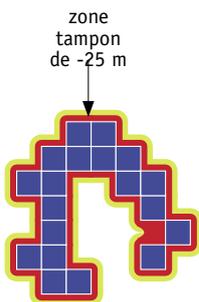
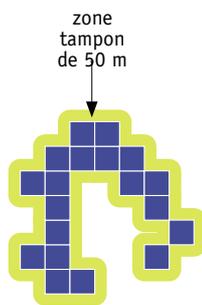
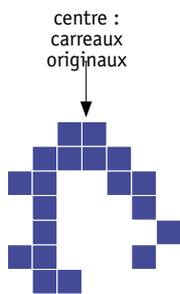
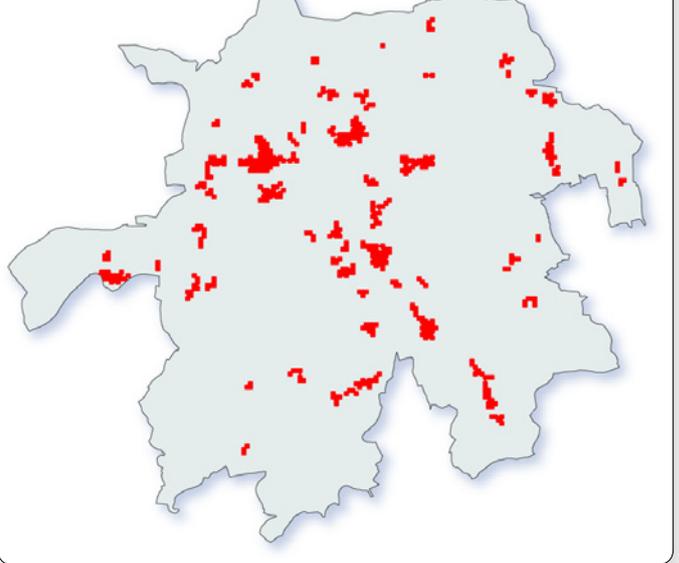
- Sélection des secteurs regroupés (afin de limiter l'étalement spatial) : il s'agit ici d'écarter des carreaux ponctuellement bien notés (par la présence d'immeubles de logements ou de commerces par exemple) mais qui sont trop isolés sur les territoires communaux. Le tri a permis de dégager les carrés qui avaient un nombre suffisant de voisins autour d'eux, c'est-à-dire d'autres carreaux bien notés (le seuil étant variable selon la localisation dans l'agglomération).

tri selon le nombre de voisins

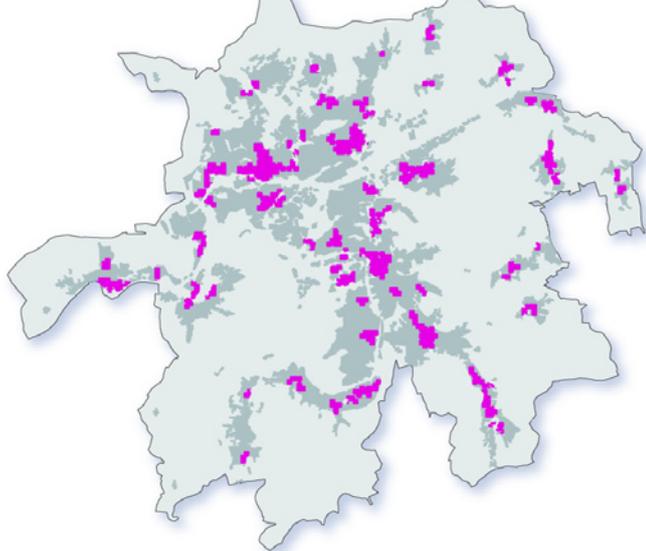


- Construction des périmètres finaux : sur la base des carreaux sélectionnés a été appliquée une opération de fermeture spatiale (sous logiciel SIG) qui regroupe dans un même périmètre fermé les carreaux d'un seul centre.

nettoyage par fermeture spatiale



croisement avec la tache urbaine



- Croisement de ces secteurs avec la tache urbaine (définie selon le bâti du cadastre 2005) afin que les centres collent au plus près avec la réalité géographique du terrain.

Utilisations de ces éléments d'information

À l'avenir, cet indicateur fournira une lecture multiple des questions de centralités et densités :

- Une *observation des densités* sur les centres dessinés qui permettra de mesurer les efforts de densification sur ces espaces stratégiques.
- Une *lecture de contrôle des nouvelles opérations d'aménagement* et de construction afin qu'elles répondent aux préconisations chiffrées en matière de densités recherchées dans l'indicateur 22.
- Un *examen des phénomènes de concentration / dispersion* de ces périmètres à l'avenir, donnant ainsi une lisibilité sur la durabilité de la configuration urbaine que l'on souhaite donner au Pays de Montbéliard. Ces éléments pourront ainsi contribuer au dessin de ces centres dans les PLU au travers les orientations stratégiques affichées dans les schémas de secteurs.

Structurer le Pays de Montbéliard pour constituer une configuration durable

Déterminer et construire des espaces de centralité et favoriser la vie urbaine

Densités de logements

PADD p.21 : Chapitre II.2.2

DOG p.44 : Chapitre II.2

La densité de logements va se mesurer en établissant un rapport entre un nombre de logements et une surface. L'indicateur est ainsi calculé en *logements/hectare*.

Le suivi de cet indicateur permettra de mesurer les incidences des orientations préconisées sur le territoire pour les nouvelles opérations d'aménagement à destination d'habitat (elles-mêmes suivies dans l'indicateur 22).

Orientation stratégique

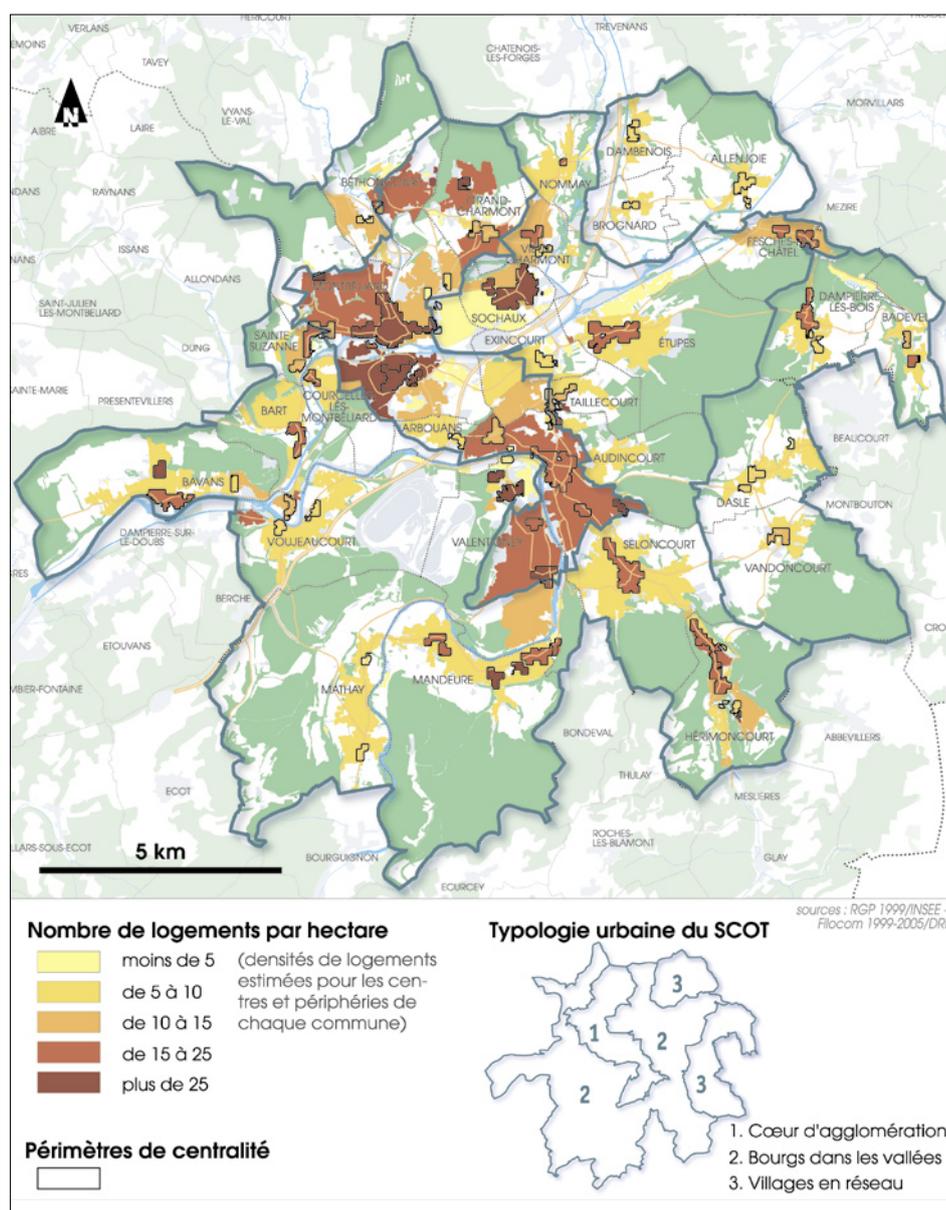
Objectif

Indicateur 24

L'identification des espaces de centralité apporte un cadre d'organisation au territoire et une trame de lecture des principales activités humaines déclinées selon trois approches : les logements, la population et les emplois.

Temps 0

Densités de logement



Densités de logement par secteur SCOT

Espace du Modèle d'Agglomération	Secteur SCOT	Densités de logements en 2005 (log/ha)
cœur d'agglomération	Cœur d'agglomération	16,58
Total « cœur d'agglomération »		16,58
bourg	Allan amont	7,03
bourg	Nord / Lizaine / Savoureuse	8,93
bourg	Vallée du Doubs (amont)	9,55
bourg	Vallée du Doubs-Allan (aval)	8,09
bourg	Vallée du Gland	10,49
Total « bourg »		8,74
village	Plateau de Brognard / Bourbeuse	5,5
village	Plateau Est	6,7
Total « village »		6,34
Total CAPM		11,26

Densités de logements par localisation

Espace du Modèle d'Agglomération	Localisation	Densités de logements en 2005 (log / ha)
cœur d'agglomération	centre	28,17
cœur d'agglomération	périphérie	15,22
Total « cœur d'agglomération »		16,58
bourgs	centre	18,59
bourgs	périphérie	7,34
Total « bourg »		8,74
villages	centre	9,75
villages	périphérie	5,88
Total « village »		6,34
Total « centres »		20,76
Total « périphéries »		10,07
Total CAPM		11,26

Sources : RGP 1999/INSEE ; FILOCOM 1999-2005/DRE ; Cadastre 2005/DGI. Traitements ADU.

Commentaires

Des densités à conforter

La hiérarchie de répartition des densités entre cœur d'agglomération, bourgs et villages est respectée mais elle n'est pas suffisamment marquée pour l'instant (moins du simple au double), entre le cœur d'agglomération et le reste du territoire pour permettre une véritable émergence de cet espace (tableau 1). De même, on observe dans le tableau 2 que les centres (appelés aussi «espaces de centralité») sont globalement plus denses que leurs périphéries. Cependant, à l'intérieur d'une même commune, les hautes densités de logements ne se rencontrent pas systématiquement dans les centres observés (voir carte). Certains espaces intermédiaires ont des valeurs égales à celles des centres. On note aussi que dans de nombreux cas, les centres dans les communes sont éclatés en plusieurs points discontinus. Cette lecture démontre que les efforts et objectifs à inscrire dans les documents d'urbanisme communaux devront garantir une cohérence entre ces espaces centraux et leur périphérie. Celle-ci pourra se traduire sous différentes formes selon les structures urbaines locales : par une montée en puissance et une affirmation des centres existants (Audincourt), par un raccordement des différents pôles existants pour faire émerger un nouveau centre (Grand-Charmont), par une mise en relation cohérente des centres dispersés via une meilleure lecture des formes urbaines (Mandeure) ...

La méthode de dénombrement précise des logements est celle qui est employée pour l'indicateur 20. Les informations cadastrales fournies annuellement, à l'échelle de la parcelle, permettent de dénombrer les locaux destinés à de l'habitation qui sont ensuite redressés grâce au fichier FILOCOM afin d'obtenir le nombre de résidences principales de façon détaillée.

Afin de suivre ces comptages sur des périmètres pertinents et cohérents avec les orientations du SCOT, il a été décidé d'utiliser les espaces de centralité comme éléments de lecture des densités (voir indicateur précédent). L'évolution des niveaux de densité sur ces différents périmètres permettra d'évaluer l'impact sur ces territoires que pourront avoir des mesures de densification minimale des nouvelles opérations d'aménagement suivies dans l'indicateur 22.

Le calcul de densité se fait ensuite en rapportant le dénombrement de logements sur les surfaces des espaces de centralité et de périphérie (ceux-ci ont été affinés en ne prenant en compte que la partie urbanisée en 2005 non comprise dans les centres afin de fournir des densités corrigées de références plus réalistes).



Montbéliard, quartier Velotte

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 25

L'identification des espaces de centralité apporte un cadre d'organisation au territoire et une trame de lecture des principales activités humaines déclinées selon trois approches : les logements, la population et les emplois.

Temps 0

Structurer le Pays de Montbéliard pour constituer une configuration durable

Déterminer et construire des espaces de centralité et favoriser la vie urbaine

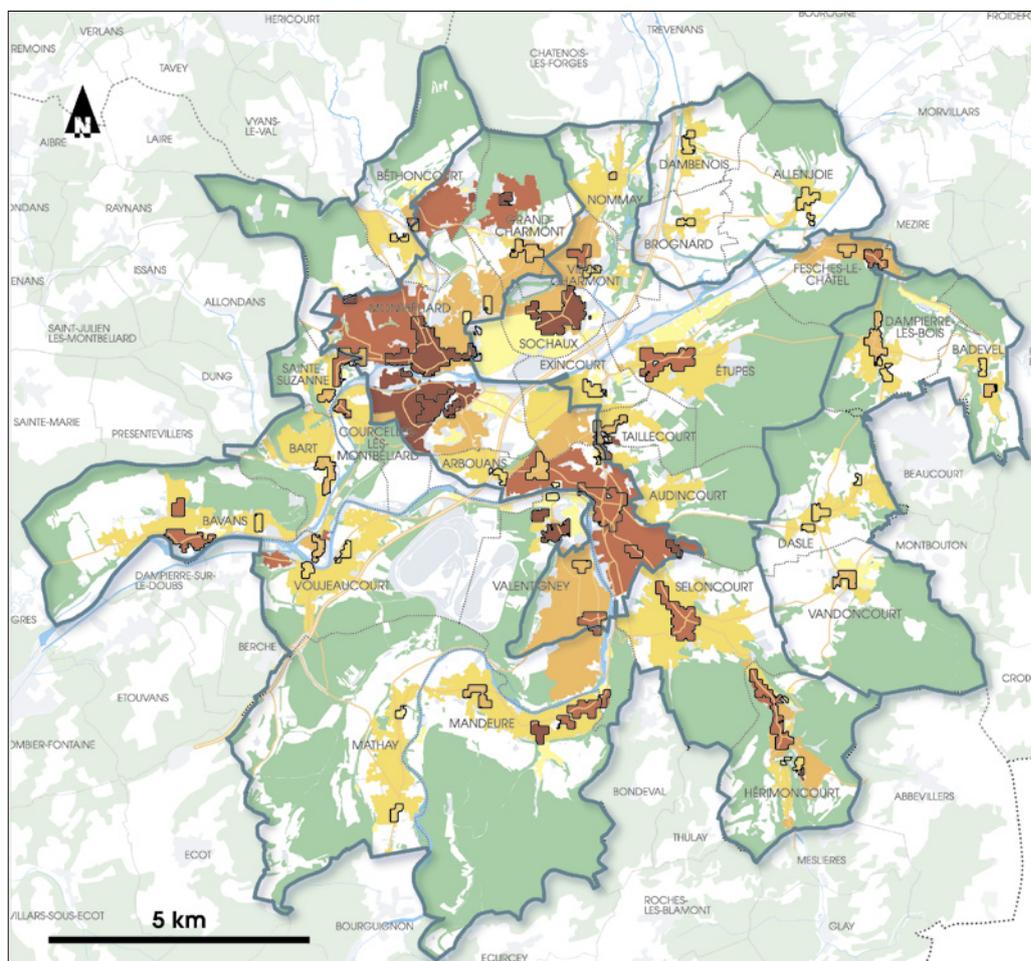
Densités de population

PADD p21 : Chapitre II.2.2

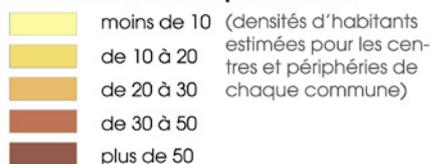
DOG p44 : Chapitre II.2.1

La densité de population va se mesurer en établissant un rapport entre un nombre de personnes et entre une surface. L'indicateur est ainsi calculé en habitants/hectare.

Densités de population



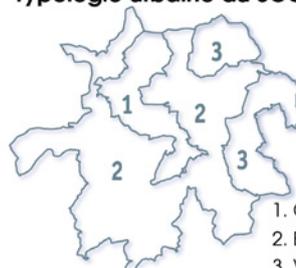
Nombre d'habitants par hectare



Périmètres de centralité



Typologie urbaine du SCOT



1. Cœur d'agglomération
2. Bourgs dans les vallées
3. Villages en réseau

sources : RGP 1999/INSEE - Filocom 1999-2005/DRE

Densités de population par secteur SCOT

Espace du Modèle d'Agglomération	Secteur SCOT	Densités de population en 2005 (hab/ha)
cœur d'agglomération	Cœur d'agglomération	35,71
Total « cœur d'agglomération »		35,71
bourg	Allan amont	16,23
bourg	Nord / Lizaine / Savoureuse	20,19
bourg	Vallée du Doubs (amont)	22,64
bourg	Vallée du Doubs-Allan (aval)	18,9
bourg	Vallée du Gland	23,64
Total « bourg »		20,19
village	Plateau de Brognard / Bourbeuse	14,16
village	Plateau Est	15,04
Total « village »		14,78
Total CAPM		25,12

Densités de population par localisation

Espace du Modèle d'Agglomération	localisation	Densités de population en 2005 (hab/ha)
cœur d'agglomération	centre	58,37
cœur d'agglomération	périphérie	33,21
Total « cœur d'agglomération »		35,71
bourgs	centre	42,67
bourgs	périphérie	17,04
Total « bourg »		20,19
villages	centre	22,61
villages	périphérie	13,76
Total « village »		14,78
Total « centres »		45,59
Total « périphéries »		22,62
Total CAPM		25,12

Sources : RGP 1999/INSEE ; Filocom 1999-2005/DRE ; Cadastre 2005/DGI. Traitements ADU.

La répartition des populations est globalement calquée sur celle des logements dans le Pays de Montbéliard. La mesure des populations étant interpolée depuis l'échelle communale sur le dénombrement des logements, le particularisme des différents quartiers apparaît moins distinctement ici. On observe cependant que le différentiel de valeurs n'est pas suffisamment marqué pour l'instant entre le cœur d'agglomération et le reste du Pays de Montbéliard. Cet indicateur permettra à l'avenir d'observer l'évolution de ce secteur afin de s'assurer de l'émergence du cœur d'agglomération. De même pour les villages, les centres sont actuellement peu différenciés et l'habitat individuel de faible densité est maître partout.

La méthode de dénombrement précise du nombre d'habitants est celle qui est employée pour l'Indicateur 20. Les densités sont ensuite mesurées sur les espaces de centralité et de périphérie définis dans l'Indicateur 25.

Commentaires

Méthodologie

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 26

L'identification des espaces de centralité apporte un cadre d'organisation au territoire et une trame de lecture des principales activités humaines déclinées selon trois approches : les logements, la population et les emplois.

Temps 0

Structurer le Pays de Montbéliard pour constituer une configuration durable

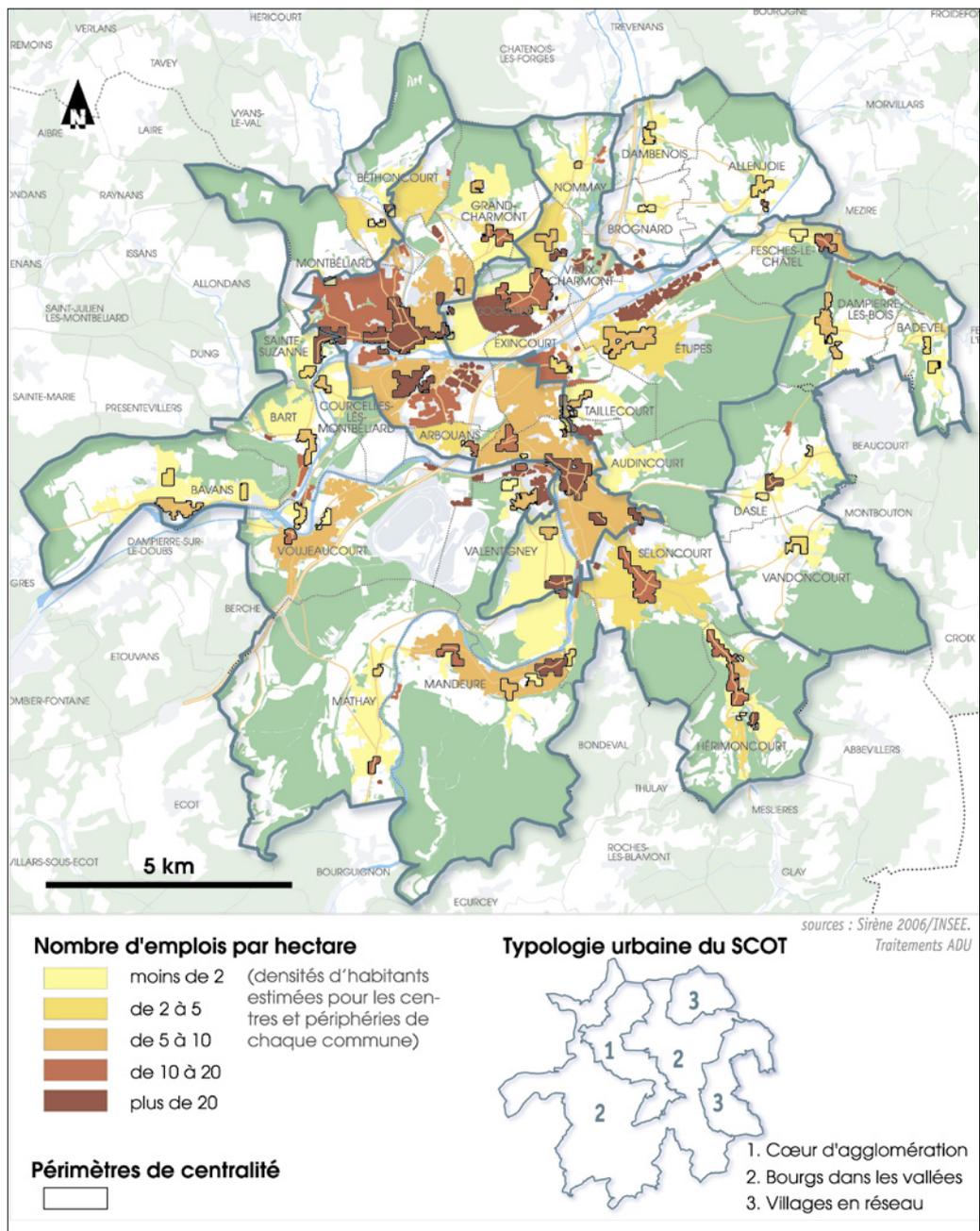
Déterminer et construire des espaces de centralité et favoriser la vie urbaine

Densités d'emplois

PADD p21 : Chapitre II.2.2

DOG p44 : Chapitre II.2.1

Densités d'emplois par localisation



Densités d'emplois par secteur SCOT

Espace du Modèle d'Agglomération	Secteur SCOT	Densités d'emplois en 2006 (emp/ha)
cœur d'agglomération	Cœur d'agglomération	12,6
Total « cœur d'agglomération »		12,6
bourg	Allan amont	11
bourg	Nord/Lizaine/Savoireuse	32
bourg	Vallée du Doubs (amont)	9,3
bourg	Vallée du Doubs-Allan (aval)	3,6
bourg	Vallée du Gland	4,3
Total « bourg »		12,2
village	Plateau de Brognard/Bourbeuse	0,8
village	Plateau Est	2
Total « village »		1,6
Total CAPM		11,4

Densités d'emplois par localisation

Espace du Modèle d'Agglomération	localisation	Densités d'emplois en 2006 (emp/ha)
cœur d'agglomération	centre	43
cœur d'agglomération	périphérie	6,6
Total « cœur d'agglomération »		12,6
bourgs	centre	13,8
bourgs	périphérie	11,8
Total « bourg »		12,2
villages	centre	6,3
villages	périphérie	0,3
Total « village »		1,6
Total « centres »		22,6
Total « périphéries »		9
Total CAPM		11,4

Sources : Sirène 2006/INSEE. Traitements ADU

Commentaires

Les densités d'emplois observées montrent un équilibre entre le cœur d'agglomération et les bourgs. La localisation des emplois se calque ainsi avec celle des grands établissements industriels qui, historiquement, ce sont développés depuis le XIX^e siècle le long des vallées.

Une lecture à une échelle plus fine fait cependant ressortir des différences entre les centralités et leurs périphéries. Pour les bourgs, l'équilibre existe entre les centres concernés par les industries les plus anciennes (Mandeure, Hérimoncourt, Seloncourt) et les périphéries où sont implantées les grandes zones d'activités (Technoland, Arbletiers, Exincourt). Dans le cœur d'agglomération, la présence de l'appareil commercial et des services publics apporte des concentrations maximales sur les centres historiques (Montbéliard, Audincourt) et les principaux quartiers d'habitat sociaux (Petite-Hollande, Champs-Montants).

En terme de répartition spatiale, les hiérarchies entre les différents secteurs de l'agglomération et entre les espaces de centralités et les périphéries sont donc globalement respectées. Il conviendra cependant d'être attentif à la qualification de ces emplois. En effet, à terme, les emplois de production devraient être amenés à se concentrer principalement dans les zones d'activités et les emplois de services (notamment à la personne) devraient être prioritairement présents au plus près des populations, c'est-à-dire dans les centres, afin d'offrir une mixité fonctionnelle optimale. Celle-ci est pour l'instant peu différenciée : dans les centres, comme pour les périphéries, le rapport se porte à environ 1 emploi pour 2 habitants.



Méthodologie

Le nombre d'emplois par établissement est obtenu à partir du fichier Sirène du premier semestre 2006 géocodé à l'adresse afin de situer géographiquement chaque établissement. Les effectifs sont calculés sur la base des milieux de tranche de la donnée d'effectif approché du fichier Sirène. Des corrections ponctuelles ont été apportées sur certains établissements dont l'effectif était non renseigné ou mal réparti entre les différents sites (cela concerne presque exclusivement les établissements publics). Les densités sont ensuite mesurées sur les espaces de centralité et de périphérie définis dans l'Indicateur 23.

Structurer le Pays de Montbéliard pour constituer une configuration durable

■ Orientation stratégique

Libérer du foncier et définir les équilibres entre extension et renouvellement
Part des logements construits en extension ou en renouvellement

Objectif

Indicateur 27

PADD, p.21-22 : Chapitre II.2.2

DOG, p.45-46 : Chapitre II.2.2

Temps 0

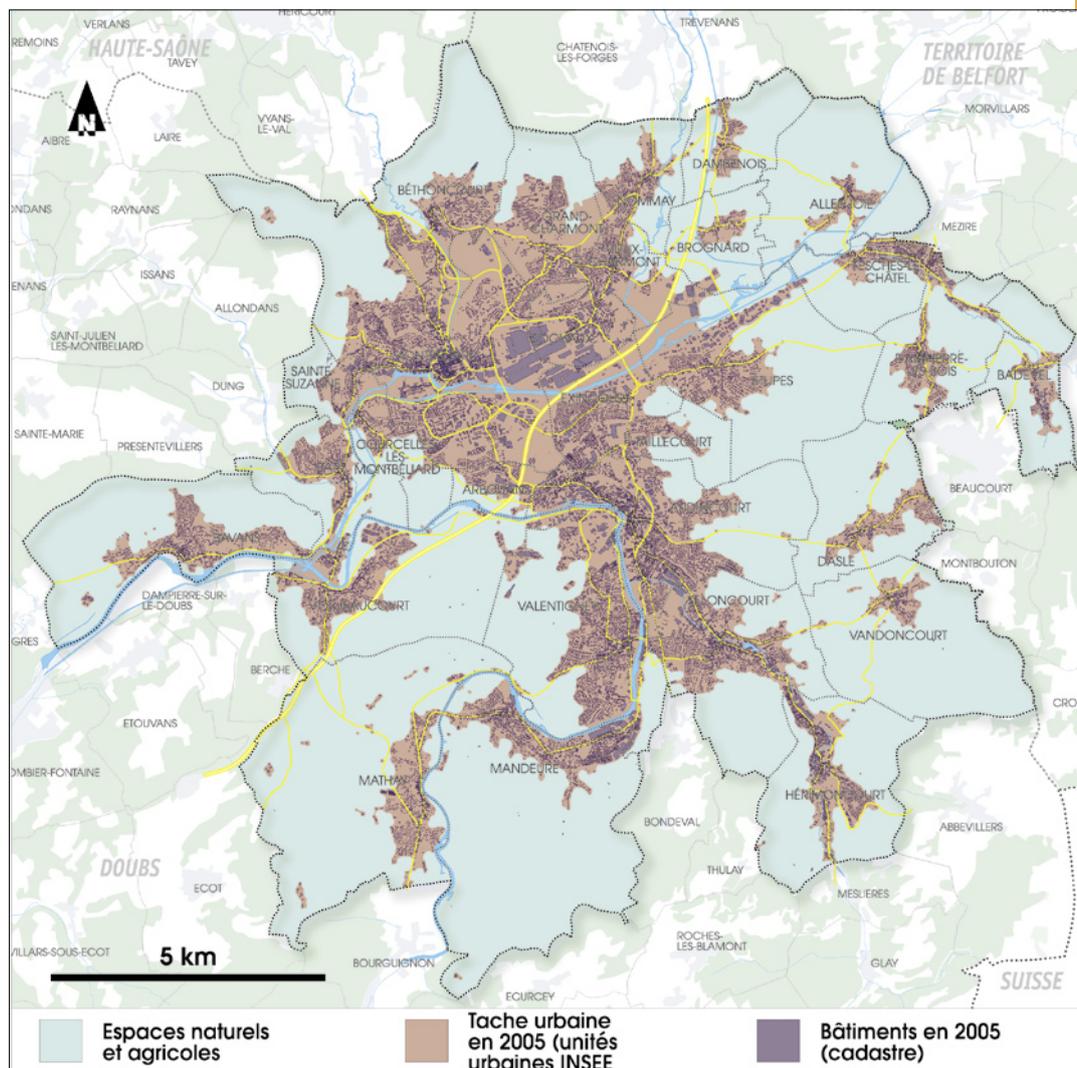
Il s'agit de mesurer la répartition des surfaces consommées pour de l'habitat entre ce qui relève du renouvellement urbain (dans l'espace urbain existant : au sein des dents creuses, en densification ou en requalification de bâtiments existants) et de l'extension (qui est pris sur des espaces ouverts et libres : naturels ou agricoles).

Les permis de construire renseignent sur les surfaces de terrains cadastrés utilisées pour la construction de nouveaux logements.

Le développement de l'urbanisation (appelée « tache urbaine ») se fait grâce aux informations cadastrales sur la localisation des bâtiments.

Ceci permettra d'observer l'extension de l'urbanisation régulièrement et d'évaluer la consommation totale d'espace pour de l'habitat durant la durée du projet SCOT par rapport au point de départ en 2005.

Tache urbaine 2005



Rappel des objectifs

<i>surfaces à consommer</i>	Extension	Renouvellement
cœur d'agglomération	50 %	50 %
bourgs	60 %	40 %
villages	70 %	30 %
global CAPM	60 %	40 %



Méthodologie

Les permis de construire sont recensés dans la base Sítadel de la Direction Régionale de l'Équipement (source identique à l'Indicateur 21). Chaque permis donne ainsi la surface du terrain qui se rapporte à la construction en cours.

L'obtention du fichier se faisant avec 18 mois de retard, les premières analyses arriveront fin 2007 afin de mesurer la construction au regard de l'agglomération en 2005.

L'espace urbain existant a été construit pour 2005 sur la base du fichier cadastral des bâtiments. La méthode utilisée est celle employée par l'INSEE pour définir les unités urbaines qui correspondent à « un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres ». Cela permet ainsi de définir une continuité urbaine qui prend en compte les éléments relevant du renouvellement urbain. On considère ici ce qui relève des dents creuses (terrains vagues, friches, espaces en reconversion...) et de la densification (espaces non bâtis mais potentiellement utilisables : fond de parcelle, espaces publics libres...).

Chaque année la localisation des permis de construire sera comparée à la tache urbaine de 2005 afin de déterminer la part des logements construits en extension et ceux construits en renouvellement.

Structurer le Pays de Montbéliard pour constituer une configuration durable

Renforcer l'identité de l'agglomération par l'organisation et le développement des commerces : affirmer l'armature commerciale du cœur d'agglomération ; conforter dans les bourgs une offre commerciale de centralité en relais des équipements commerciaux du cœur d'agglomération ; développer l'offre commerciale de proximité en réseau pour les villages

Commerces de plus de 300 m²,
évolution du nombre et des surfaces de vente
par activité et par zones commerciales. Bilan des CDEC*

PADD p.23 : Chapitre II.2.3

DOG p.51 : Chapitre II.2.5

*Commission Départementale d'Équipement Commercial

Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 28

Temps 0

Nombre et surface de vente des commerces de plus de 300 m²

Objectifs du DOG : +55 000 m² de surfaces de vente

- Pied des Gouttes / Gros Pierrons +20 000 m²
- Géant, Arbletters, Arbues : +12 000 m²
- Cora – Jonchet : +18 000 m²
- Zones intermédiaires (La Prusse, La Cray, ZA Nord-Combottes) : +5 000 m²

Surface de vente par zone commerciale

Surface de vente (m ²)	auto/moto : commerces et entretien	autres commerces divers	commerces alimentaires	commerces multiples	Équipement culture loisirs sport	Équipement de la maison	Équipement de la personne	Autres	Total
Le Pied des Gouttes	3 540	1 300	400	8 385	6 276	19 648	1 062	420	41 031
Total	3 540	1 300	400	8 385	6 276	19 648	1 062	420	41 031
Cora	690			7 200					7 890
Total	690			7 200					7 890
Centre Commercial Géant		827		7 989		7 355	1 648		17 819
Les Arbletters		1 200	840	2 089	696	12 231	760	8 050	25 866
Les Arbues						8 050			8 050
Total		2 027	840	10 078	696	27 636	2 408	8 050	51 735
La Cray - Commerce	2 878	1 000		1 870	570				6 318
La Prusse				1 590				1 769	3 359
ZA Nord	1 600					2 244		330	4 174
Total	4 478	1 000		3 460	570	2 244		2 099	13 851
Le Chênois Dessus		900						810	1 710
Plein Cœur				809					809
Total		900		809				810	2 519
TOTAL	10 794	5 227	1240	49 555	7 542	49 528	3 470	11 379	170 008

Commentaires

Le Pied des Gouttes est la première zone commerciale de l'agglomération avec ses 41 000 m² de grandes surfaces notamment dans les articles de sport (Décathlon, Intersport) ou l'automobile (Renault, Norauto, Midas), mais l'addition des surfaces des zones commerciales des Arbletters, de La Croisée (Géant) et des Arbues constitue un ensemble encore plus important (52 000 m²), notamment dans l'équipement de la maison.

Les zones intermédiaires accueillent notamment du commerce automobile (Citroën, Norauto) et totalisent moins de 14 000 m².

A noter 2 500 m² de grandes surfaces en zones commerciales non retenues comme telles dans le SCOT (Chênois-Dessus à Exincourt et Plein Cœur à Taillecourt), alors qu'une zone commerciale nouvelle est envisagée autour de Cora.

Méthodologie

Les données sont obtenues à partir du croisement du fichier Bali de la DGCCRF 2006 répertoriant les grandes surfaces commerciales et leurs surfaces de vente et du fichier Sirène du premier semestre 2006 géocodé à l'adresse.

Seuls les établissements pour lesquels la surface de vente totale est supérieure ou égale à 300 m² ont été retenus. Les problèmes de non correspondance de numéro SIRET entre le fichier Bali et le fichier Sirène ont fait l'objet d'un traitement manuel.

Le classement par type d'activité correspond à la nomenclature FNAU des activités commerciales (après 2003). La modalité « Autres » correspond à un code APE ne rentrant pas dans la nomenclature commerce de la FNAU (714B : Location d'autres biens personnels et domestiques).

Le suivi de cet indicateur prendra en compte l'analyse des décisions de Commission Départementale d'Équipement Commercial.



Structurer le Pays de Montbéliard pour constituer une configuration durable

Renforcer l'identité de l'agglomération par l'organisation et le développement des commerces : affirmer l'armature commerciale du cœur d'agglomération ; conforter dans les bourgs une offre commerciale de centralité en relais des équipements commerciaux du cœur d'agglomération ; développer l'offre commerciale de proximité en réseau pour les villages

Offre commerciale tous commerces par activité et secteurs SCOT. Poids des enseignes nationales dans les centres villes d'Audincourt et de Montbéliard

PADD p.23 : Chapitre II.2.3

DOG p.48 : Chapitre II.2.5

Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 29

Temps 0

Nombre de commerces par secteur et type d'espace

Type d'espace	Secteur SCOT	auto/moto : commerces et entretien	autres commerces divers	cafés restaurants	commerces alimentaires	commerces multiples	équipement culture loisirs sport	équipement de la maison	équipement de la personne	équipement santé beauté hygiène	services tertiaires ayant vitrine sur rue	Total
Cœur	Cœur d'agglomération	53	54	157	110	18	39	86	145	172	234	1 068
Bourg	Allan amont	15	5	15	15	1	4	11	2	17	21	106
	Nord / Lizaine / Savoireuse	10	7	23	17	2	1	5	-	21	30	116
	Vallée du Doubs (amont)	16	7	22	14	2	4	5	4	17	21	112
	Vallée du Doubs- Allan (aval)	21	8	28	30	3	5	11	5	32	29	172
	Vallée du Gland	8	4	15	12	2	1	8	5	21	29	105
Total Bourg		70	31	103	88	10	15	40	16	108	130	611
Village	Plateau de Brognard / Bourbeuse	1	-	3	-	-	-	-	-	1	1	6
	Plateau Est	3	3	8	10	1	-	3	1	10	7	46
Total Village		4	3	11	10	1	-	3	1	11	8	52
Total		127	88	271	208	29	54	129	162	291	372	1 731

Sources : SIRENE

Part des enseignes nationales dans les centres villes d'Audincourt et de Montbéliard

Centre-ville de Montbéliard : 32 % - Centre-ville d'Audincourt : 29 %

Source : Ville de Montbéliard pour Montbéliard (2005) et ADU pour Audincourt (2006)

Près des deux tiers (62 %) des commerces se concentrent en cœur d'agglomération, essentiellement dans les centres (53 %). Les centres-villes de Montbéliard et Audincourt accueillent près d'un tiers d'enseignes nationales.

Un bon tiers des commerces (35 %) est situé dans les bourgs, en grande majorité dans les centres bourgs (22 %).

Les villages n'accueillent que 3 % des commerces.

Les données sont obtenues à partir du fichier Sirène du premier semestre 2006 géocodé à l'adresse. Le classement par type d'activité correspond à la nomenclature FNAU des activités commerciales (après 2003).

Commentaires

Méthodologie

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 30

Temps 0

Articuler déplacements et développement urbain

Organiser la complémentarité des déplacements, l'accessibilité, l'inter modalité

Densités de population autour des principaux arrêts de bus

PADD p.26 : Chapitre II.3.1

DOG p.54-59 : Chapitre II.3.2

Cet indicateur vise à offrir une double lecture de la qualité de la desserte en bus pour la population :

- en mesurant la part de population ayant un accès direct au réseau (c'est-à-dire, à moins de 300 m d'un arrêt).
- en comparant les densités de population autour de ces arrêts de bus et sur le reste du territoire. Cela permet ainsi de mettre en correspondance les questions d'accessibilité des personnes aux transports et la structure de la ville via la concentration de sa population.

Le suivi de ce rapport dans le tableau de bord devra cependant être abordé sous deux angles : l'augmentation de la part de population concernée est-elle liée à une densification de l'habitat autour du réseau ou à un déplacement du réseau vers les zones les plus denses ? La mise en œuvre en parallèle des deux hypothèses étant nécessaire à une construction cohérente de l'agglomération, seule une analyse comparative inscrite dans le temps (en la mettant en relation avec les grands projets urbains et les modifications du réseau) permettra d'y répondre.

Densités de population autour des arrêts de bus en 2005

Espace du Modèle d'Agglomération	Secteur SCOT	Population concernée (%)	Densités de population ZONE BUS* (hab/ha)	Densités de population Hors ZONE BUS* (hab/ha)	Densités de population TOTALE (hab/ha)
cœur d'agglomération	Cœur d'agglomération	85	38,2	26,2	35,7
Total « cœur d'agglomération »		85	38,2	26,2	35,7
bourg	Allan amont	49	21,1	13,3	16,2
bourg	Nord / Lizaine / Savoureuse	65	30,2	12,5	20,2
bourg	Vallée du Doubs (amont)	80	30,0	11,4	22,6
bourg	Vallée du Doubs-Allan (aval)	43	22,6	16,8	18,9
bourg	Vallée du Gland	69	28,3	17,4	23,6
Total « bourg »		62	27,0	14,3	20,2
village	Plateau de Brognard / Bourbeuse	0	0,0	14,2	14,2
village	Plateau Est	0	0,0	15,0	15,0
Total « village »		0	0,0	14,8	14,8
Total CAPM		70	32,7	16,3	25,1

Sources : RGP 1999/INSEE ; FILOCOM 1999-2005/DRE ; Cadastre 2005/DGI. Traitements ADU.

*"Zone Bus" : rayon de 300 m autour d'un arrêt de bus

Commentaires

Les premiers éléments de lecture confirment la concordance entre implantation du réseau et structuration de l'agglomération. La population du cœur est relativement bien desservie (à 85 %), alors que les villages ne le sont pas du tout sur les lignes rapides. Les situations des bourgs sont quant à elles plus contrastées avec des valeurs variant de 43 à 80 %.

Les densités toujours plus élevées sur les zones à proximité du réseau de transport en commun que sur le reste du territoire. Le réseau s'inscrit ainsi bien dans les secteurs les plus urbanisés de l'agglomération.

La méthode de dénombrement précise du nombre d'habitants est celle qui est employée pour l'Indicateur 20. Les densités sont ensuite mesurées sur la partie urbanisée (c'est-à-dire, correspondant à l'espace urbain observé sur la cadastre 2005) des zones tampons de **300 m** qui entourent les principaux arrêts de bus du réseau de transport en commun du Pays de Montbéliard.

Ces arrêts ont été identifiés en sélectionnant ceux utilisés par les lignes de bus les plus fréquentes, c'est-à-dire celles où le temps d'attente entre deux passages de bus est inférieur à 30 minutes (lignes 2, 3, 4, 5, 6, 9 et DIAM du réseau CTPM 2005).



Arrêt de bus de l'Étuve à Montbéliard

■ Orientation stratégique

Objectif

Affirmer l'excellence industrielle et favoriser la tertiarisation

Renouveler et organiser l'offre d'espaces pour le développement économique ; organiser le développement économique dans le cadre d'un réseau structuré de parcs d'activités. Mettre en place les conditions d'une tertiarisation accrue de l'économie de l'agglomération. Favoriser le développement des services aux entreprises et à la population.

Indicateur 31

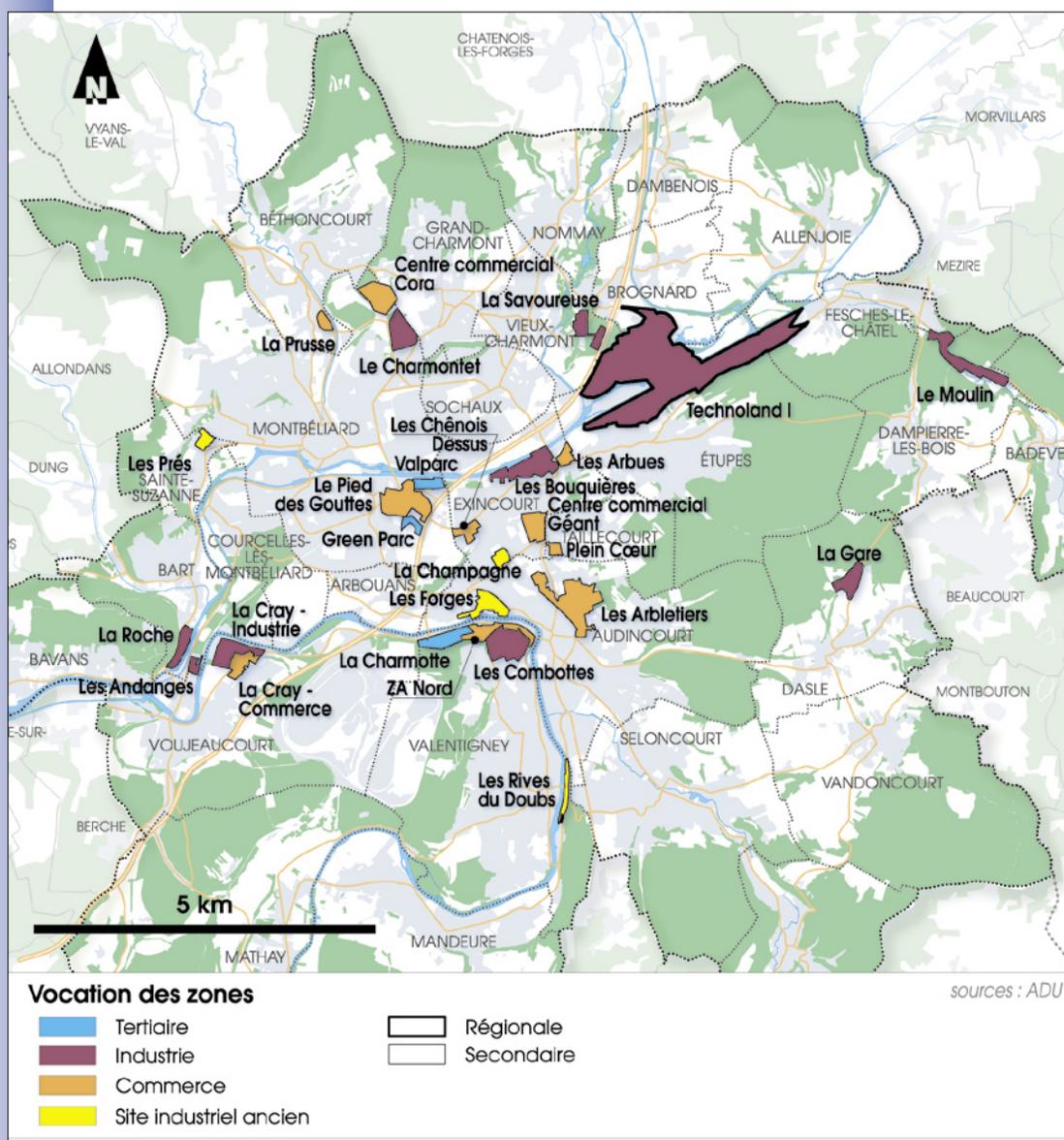
Établissements implantés dans les parcs : nombre, nombre d'emplois, secteurs d'activité

PADD, p.32 : Chapitre III.2 / Chapitre III.3

DOG, p.61-62 : Chapitre III.2

Temps 0

Localisation des zones d'activités



(Les ZA ont été classées par vocation dominante)

Nombre d'établissements total et par secteur d'activité dans chaque ZA

Nombre d'établissements Zones d'activités	Industrie				Construction	Commerce	Services à la population	Services aux entreprises	Total
	- de 10	10 à 99	100 et +	Total					
Centre Commercial Géant	-	-	-	-	-	25	8	3	36
Cora	-	-	-	-	-	7	-	1	8
Green Parc	-	-	-	-	-	-	-	4	4
La Champagne	3	1	-	4	4	-	-	-	8
La Charmotte	1	-	-	1	-	-	2	-	3
La Cray - Commerce	1	-	-	1	1	13	5	4	24
la Cray - Industrielle	1	-	1	2	2	6	1	4	15
La Gare	3	1	-	4	1	-	-	1	6
La Prusse	-	-	-	-	-	5	-	3	8
La Roche	4	1	-	5	6	1	2	11	25
La Savoureuse	3	1	-	4	4	4	-	6	18
Le Charmontet	3	2	-	5	7	4	3	6	25
Le Chênois Dessus	4	1	-	5	1	4	4	6	20
Le Moulin	8	7	-	15	5	-	-	3	23
Le Pied des Gouttes	-	-	-	-	-	32	10	5	47
Les Andanges	-	2	-	2	1	-	-	5	8
Les Arbletters	6	4	-	10	10	39	5	20	84
Les Arbues	-	-	-	-	-	2	-	-	2
Les Bouquières	4	4	-	8	5	5	5	11	34
Les Combottes	1	3	1	5	-	1	2	12	20
Les Forges	4	-	-	4	3	5	4	14	30
Les Prés	1	2	-	3	1	-	-	2	6
Les Rives du Doubs	2	3	-	5	2	2	-	4	13
Plein Cœur	-	1	-	1	1	3	1	1	7
Technoland 1	30	16	5	51	14	11	12	89	177
Valparc	-	1	-	1	-	-	2	6	9
ZA Nord	1	1	-	2	4	9	1	9	25
Total	80	51	7	138	72	171	67	229	677

Sources : Sirene 2006, traitements ADU.

Commentaires

Établissements et emplois en parc d'activités

Globalement seuls 12 % des 5 457 établissements de la CAPM sont installés en parc d'activités, soit 677 établissements représentant 11 217 emplois (21 %).

- Ce pourcentage est plus élevé pour les établissements industriels (30 % des établissements, 15 % des emplois), notamment pour les établissements de 10 à 99 salariés (57 % des établissements, 62 % des emplois).
- Viennent ensuite les services aux entreprises (20 % des établissements, 36 % des emplois), la construction (17 % des établissements, 36 % des emplois).
- Les commerces (14 % des établissements, 41 % des emplois) mais surtout les services à la population (3 % des établissements seulement en parc d'activités, 10 % des emplois) se localisent plutôt dans le tissu urbain hors parcs d'activités (voir plus loin).

Sur les 678 établissements situés en parc d'activités, seuls 55 % sont situés dans un parc ayant une vocation correspondant à leur activité, soit 63 % des emplois.

- Ce sont les parcs tertiaires, dont la vocation est la plus respectée (81 % d'établissements correspondants, 95 % d'emplois), mais ils n'accueillent à ce jour que 16 établissements au total représentant 370 emplois.

- Les parcs commerciaux accueillent 73 % d'établissements commerciaux ou de services à la population (81 % d'emplois de ce type). Ils accueillent au total 253 établissements représentant 3 276 emplois. Les Arbues et La Prusse sont des parcs 100 % commerciaux. Le Pied des Gouttes accueille 91 % d'établissements commerciaux, alors que Les Arbletters et la ZA Nord, n'en accueillent respectivement que 61 % et 56 %.
- Les sites industriels anciens qui ont vocation à réintégrer un jour le tissu urbain accueillent déjà une majorité d'établissements commerciaux ou de services (54 % des établissements, mais seulement 30 % des emplois). C'est surtout le cas des Forges (77 % d'établissements commerciaux ou de services), Les Prés ou La Champagne étant encore marqués par la présence d'établissements industriels ou artisanaux.
- Ce sont finalement les parcs industriels ou artisanaux qui accueillent la plus faible proportion d'établissements correspondant à leur vocation : seulement 42 %, soit 146 établissements sur 351. En termes d'emplois : 57 %. Les parcs industriels ou artisanaux accueillent en effet 30 % d'établissements de services aux entreprises (56 % à Technoland) et même 9 % d'établissements commerciaux (40 % dans la partie « industrielle » de La Cray) Seul le parc du Moulin et celui de la Gare accueillent une forte majorité d'établissements industriels ou artisanaux (87 % et 83 %).

Nombre d'emploi total et par secteur d'activité dans chaque ZA

Nombre d'emplois Zones d'activités	Industrie				Construction	Commerce	Services à la population	Services aux entreprises	Total
	- de 10	10 à 99	100 et +	Total					
Centre Commercial Géant	-	-	-	-	-	376	53	4	433
Cora	-	-	-	-	-	290	-	2	292
Green Parc	-	-	-	-	-	-	-	50	50
La Champagne	12	15	-	27	50	-	-	-	77
La Charmotte	0	-	-	0	-	-	250	-	250
La Cray - Commerce	-	-	-	-	15	196	19	81	311
la Cray - Industrielle	4	-	150	154	50	37	0	42	283
La Gare	10	35	-	45	8	-	-	0	53
La Prusse	-	-	-	-	-	30	-	45	75
La Roche	20	15	-	35	108	2	0	75	220
La Savoureuse	8	15	-	23	70	12	-	206	311
Le Charmontet	12	90	-	102	203	21	74	58	458
Le Chênois Dessus	20	35	-	55	2	25	6	118	206
Le Moulin	34	205	-	239	35	-	-	15	289
Le Pied des Gouttes	-	-	-	-	-	739	216	21	976
Les Andanges	-	50	-	50	2	-	-	356	408
Les Arbletters	22	120	-	142	50	260	205	197	854
Les Arbues	-	-	-	-	-	50	-	-	50
Les Bouquières	6	100	-	106	64	45	118	162	495
Les Combottes	0	125	250	375	-	4	15	127	521
Les Forges	20	-	-	20	81	21	23	130	275
Les Prés	2	150	-	152	4	-	-	0	156
Les Rives du Doubs	4	125	-	129	15	6	-	21	171
Plein Cœur	-	15	-	15	-	27	15	15	72
Technoland 1	102	560	1 250	1 912	337	49	374	1 182	3 854
Valparc	-	15	-	15	-	-	8	47	70
ZA Nord	8	15	-	23	23	125	-	128	299
Total	284	1 685	1 650	3 619	1 117	2 025	1 376	3 080	11 217

Sources : Sirene 2006, traitements ADU.

Nombre d'établissements total et par secteur SCOT en diffus

Nombre d'établissements		Industrie				Construction	Commerce	Services à la population	Services aux entreprises	Total
Type d'espace	Secteur SCOT	- de 10	10 à 99	100 et +	Total					
Cœur d'agglomération		117	15	2	134	147	895	1 191	370	2 738
Bourg	Allan amont	23	2	-	25	39	82	100	46	292
	Nord / Lizaine / Savoureuse	27	3	1	31	32	92	154	58	367
	Vallée du Doubs (amont)	18	5	6	29	39	99	147	56	370
	Vallée du Doubs-Allan (aval)	39	3	2	44	51	129	186	53	463
	Vallée du Gland	21	5	2	28	28	90	129	36	311
Total Bourg		128	18	11	157	189	492	716	249	1 803
Village	Plateau de Brognard / Bourbeuse	3	-	-	3	10	7	21	20	61
	Plateau Est	17	5	1	23	15	38	60	35	171
Total Village		20	5	1	26	25	45	81	55	232
Total		265	38	14	317	361	1 432	1 988	675	4 772

Sources : Sirene 2006, traitements ADU.

Nombre d'emplois total et par secteur SCOT en diffus

Nombre d'emplois		Industrie				Construction	Commerce	Services à la population	Services aux entreprises	Total
Type d'espace	Secteur SCOT	- de 10	10 à 99	100 et +	Total					
Cœur d'agglomération		246	425	1 100	1 771	891	2 746	9 125	2 058	16 589
Bourg	Allan amont	56	30		86	210	163	567	174	1 200
	Nord/Lizaine/Savoiseuse	62	105	13 000	13 167	150	217	751	1 023	15 308
	Vallée du Doubs (amont)	54	155	4 150	4 359	131	213	581	411	5 695
	Vallée du Doubs-Allan (aval)	86	65	300	451	367	233	643	108	1 802
	Vallée du Gland	34	115	500	649	124	163	805	107	1 848
Total Bourg		292	470	17 950	18 712	982	989	3 347	1 823	25 853
Village	Plateau de Brognard/Bourbeuse	6			6	22	0	20	53	101
	Plateau Est	26	155	150	331	69	69	110	32	611
Total Village		32	155	150	337	91	69	130	85	712
Total		570	1 050	19 200	20 820	1 964	3 804	12 602	3 964	43 154

Sources : Sirene 2006, traitements ADU.

Établissements et emplois en diffus

- 88 % des établissements et 79 % des emplois sont donc encore situés hors parcs d'activités, soit 4 772 établissements et 43 154 emplois. Cette situation est due notamment au nombre important de grands établissements industriels : 14 établissements industriels de + de 100 salariés emploient ainsi à eux seuls 19 200 salariés en dehors des parcs d'activités.

- Si l'on excepte l'industrie, majoritairement localisée dans les bourgs pour 50 % des établissements et 90 % des emplois, c'est le cœur d'agglomération qui accueille en diffus la majorité des établissements (59 %) et des emplois (67 %).

Les données sont obtenues à partir du fichier Sirene du premier semestre 2006 géocodé à l'adresse afin de situer géographiquement les établissements. Il est ainsi possible de distinguer par une requête spatiale les établissements situés ou non en zone d'activité.

Les effectifs sont calculés sur la base des milieux de tranche de la donnée d'effectif approché du fichier Sirene, des corrections ponctuelles ayant été apportées sur certains établissements dont l'effectif était non-renseigné ou mal réparti entre les différents établissements (cela concerne presque exclusivement les établissements publics).

Le périmètre et la liste des zones d'activités résultent de l'état d'avancement du schéma des parcs d'activité en cours de définition au moment de l'état 0.

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 32

Temps 0

Affirmer l'excellence industrielle et favoriser la tertiarisation

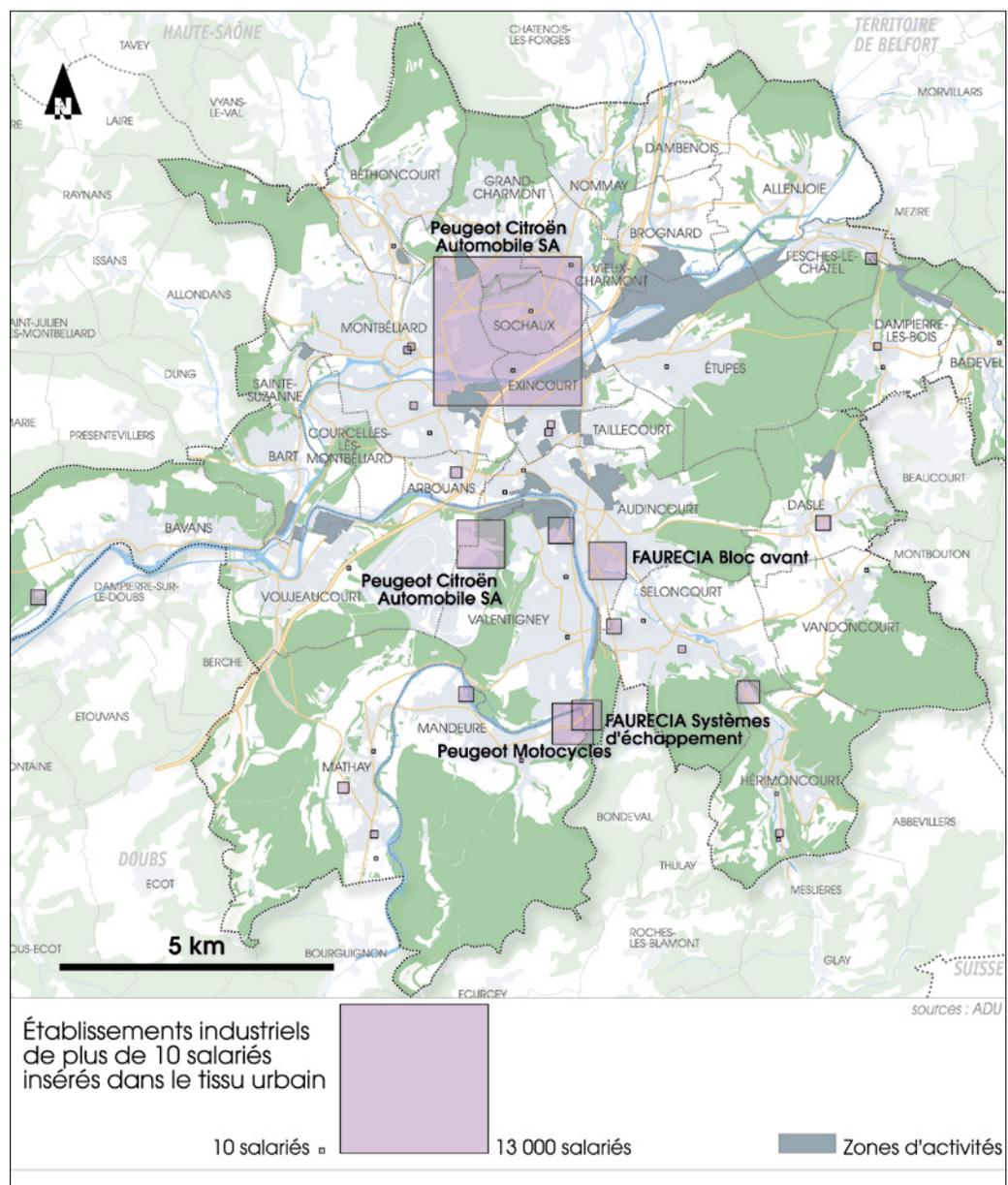
Renouveler et organiser l'offre d'espaces pour le développement économique ; les activités industrielles insérées dans le tissu urbain et qui ne peuvent pas être relocalisées sur les parcs d'activités doivent faire l'objet de mesures d'intégration urbaine.

Grands établissements et établissements industriels importants : localisation (insérés dans le tissu urbain ou en zone d'activités), nombre d'établissements, nombre d'emplois

PADD, p.32 : Chapitre III.2

DOG, p.61 : Chapitre III.1 / p.62 : Chapitre III.2

Localisation des principales activités industrielles insérées dans le tissu urbain (plus de 10 salariés).



Les principaux établissements industriels hors parcs d'activités sont situés dans les bourgs : le site PSA de Sochaux dans la plaine de l'Allan en limite de cœur d'agglomération et les sites Faurecia dans les vallées du sud de l'agglomération. Il s'agit d'implantations anciennes aujourd'hui « en pleine ville », le site de Belchamp constituant un cas à part plus récent et isolé pour des raisons de confidentialité. On ne peut cependant pas parler d'insertion urbaine à proprement parler, tant ces établissements constituent des entités clairement délimitées et fermées vis-à-vis de l'extérieur.

Établissements industriels de plus de 10 salariés en zone d'activités

Zones d'activités	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois
La Champagne	1	15
la Cray - Industrielle	1	150
La Gare	1	35
La Roche	1	15
La Savoureuse	1	15
Le Charmontet	2	90
Le Chênois Dessus	1	35
Le Moulin	7	205
Les Andanges	2	50
Les Arbletters	4	120
Les Bouquières	4	100
Les Combottes	4	375
Les Prés	2	150
Les Rives du Doubs	3	125
Plein Cœur	1	15
Technoland 1	21	1 810
Valparc	1	15
ZA Nord	1	15
TOTAL	58	3 335

Sources : Sirene 2006, traitements ADU.

Établissements industriels de plus de 10 salariés en secteur diffus

		Nombre d'établissements	Nombre d'emplois
Cœur	Cœur d'agglomération	17	1 525
Total Cœur		17	1 525
Bourg	Allan amont	2	30
	Nord / Lizaine / Savoureuse	4	13 105
	Vallée du Doubs (amont)	11	4 305
	Vallée du Doubs-Allan (aval)	5	365
	Vallée du Gland	7	615
Total Bourg		29	18 420
Village	Plateau Est	6	305
Total Village		6	305
Total		52	20 250

Sources : Sirene 2006, traitements ADU.

Les données sont obtenues à partir du fichier Sirene du premier semestre 2006 géocodé à l'adresse. Seuls les établissements classés en tant qu'établissements industriels (dans la nomenclature adoptée pour l'ensemble des données de l'état 0 du SCOT) et dotés d'un effectif supérieur ou égal à 10 salariés ont été pris en compte.

Les effectifs sont calculés sur la base des milieux de tranche de la donnée d'effectif approché du fichier Sirene, des corrections ponctuelles ayant été apportées sur certains établissements dont l'effectif était non-renseigné ou mal réparti entre les différents établissements (cela concerne presque exclusivement les établissements publics).

Le périmètre (donc la surface) et la liste des zones d'activités résultent de l'état d'avancement du schéma des parcs d'activités en cours de définition au moment de l'état 0.

■ Orientation stratégique

Objectif

Affirmer l'excellence industrielle et favoriser la tertiarisation

Renouveler et organiser l'offre d'espaces pour le développement économique ; organiser le développement économique dans le cadre d'un réseau structuré de parcs d'activités

Indicateur 33

Densité d'emplois à l'hectare dans les zones d'activités Densité d'emplois à l'hectare par type d'espace SCOT

PADD, p.30 : Chapitre III.1, III.2

DOG, p.61 : Chapitre III.1 / p.62 : Chapitre III.2

Temps 0

Densités d'emplois à l'hectare dans les zones d'activités

Zones d'activités	Densité d'emplois à l'hectare	Zones d'activités	Densité d'emplois à l'hectare
Les Andanges	127	Les Bouquières	22
Le Pied des Gouttes	37	Plein Cœur	21
Centre Commercial Géant	36	Les Forges	20
Les Prés	32	la Cray - Industrielle	19
La Cray - Commerce	32	La Charmotte	19
Le Chênois Dessus	31	Technoland 1	18
Les Rives du Doubs	31	La Prusse	18
Le Charmontet	30	La Champagne	16
La Savoureuse	29	Le Moulin	14
Cora	28	Green Parc	12
La Roche	27	Valparc	11
Les Arbletters	22	Les Arbues	10
Les Combottes	22	La Gare	5
ZA Nord	22	Total	22*

Sources : Sirene 2006, traitements ADU.

* voir méthodologie calcul de la surface p.77

Densités d'emplois à l'hectare par type d'espace SCOT

Type d'espace	Secteur SCOT	Nombre d'emplois à l'hectare		
		En secteur diffus	En ZA	Densité globale
Cœur	Cœur d'agglomération	10	34	11
Bourg	Allan amont	2	43	8
	Nord / Lizaine / Savoureuse	35	49	35
	Vallée du Doubs (amont)	10	39	11
	Vallée du Doubs-Allan (aval)	3	39	5
	Vallée du Gland	5	0	5
Densité globale Bourg		10	42	12
Village	Plateau de Brognard / Bourbeuse	1	76	5
	Plateau Est	2	16	3
Densité globale village		2	35	3
Densité globale		9	39*	11

Sources : Sirene 2006, traitements ADU.

* voir méthodologie calcul de la surface p.77

La densité d'emplois dans les zones d'activités est très variable : de 5 emplois à l'hectare dans la zone de la Gare à Dasle à 127 emplois à l'hectare dans la zone des Andanges à Bart. Cette densité très élevée (la deuxième zone la plus dense est le Pied des Gouttes avec 37 emplois / ha) est en partie « surfaite » : la zone des Andanges accueille le siège social de la société de nettoyage ONET dont les 350 salariés (effectifs approchés) ne travaillent physiquement pas sur place. Les zones d'activités commerciales sont parmi les plus denses ; quatre d'entre elles ont plus de 30 emplois à l'hectare (Pied des Gouttes, centre commercial Géant, La Cray, et Chênois Dessus). Les autres zones ayant plus de 30 emplois à l'hectare sont des sites industriels anciens (Les Prés à Sainte-Suzanne et Les Rives du Doubs à Valentigney).

Les parcs d'activités permettent de concentrer les emplois. En diffus, trois secteurs SCOT accueillent plus particulièrement les emplois : le cœur d'agglomération (emplois des centres villes, hôpital, cité administrative de la Petite Hollande, Peugeot-Japy à Valentigney...) ; le Nord-Lizaine-Savoireuse (Peugeot site de Sochaux) ; la vallée du Doubs amont (Faurecia et PMTC à Beaulieu Mandeure, le site de Belchamps...).

Nombre d'emplois

Les données « nombre d'emplois » sont obtenues à partir du Fichier Sirène du premier semestre 2006 géocodé à l'adresse afin de situer géographiquement les établissements. Il est ainsi possible de distinguer par une requête spatiale les établissements situés ou non en zone d'activités.

Les effectifs sont calculés sur la base des milieux de tranche de la donnée d'effectif approché du fichier Sirène, des corrections ponctuelles ayant été apportées sur certains établissements dont l'effectif était non renseigné ou mal réparti entre les différents établissements (cela concerne presque exclusivement les établissements publics).

Surface

Le périmètre des zones d'activités résulte de l'état d'avancement du schéma des parcs d'activités en cours de définition au moment de l'état 0.

Pour calculer la surface deux méthodes ont été utilisées :

- Pour la densité dans les zones d'activités, la surface correspond à l'agrégation du parcellaire cadastral dans le périmètre, excluant les voies de communication principales. Il peut s'agir de parcelles occupées ou vides. Avec cette méthode il y a en moyenne 22 emplois / ha dans les zones d'activités.

- Pour la densité par secteur SCOT, les densités sont calculées sur la tache urbaine déterminée grâce à une analyse de continuité du bâti, en distinguant la tache urbaine située en zone d'activités et en secteur diffus. Avec cette méthode la densité moyenne en zone d'activités est de 39 emplois / ha.

■ Orientation stratégique

Objectif

Affirmer l'excellence industrielle et favoriser la tertiarisation

Renouveler et organiser l'offre d'espaces pour le développement économique ; organiser le développement économique dans le cadre d'un réseau structuré de parcs d'activités. Constituer des réserves foncières

Indicateur 34

Surface de foncier d'activité disponible en parc d'activités

PADD, p.32 : Chapitre III.2

DOG, p.61 : Chapitre III.1 / p.62 : Chapitre III.2

Temps 0

Surfaces totales et disponibles en zones d'activités (30 juin 2006)

Zone d'activités	Surface totale des lots fonciers	Surface foncière disponible au 30/06/06 (m ²)
Technoland I	1 415 838	121 112
Les Combottes	213 668	19 624
Le Charmontet	141 194	11 848
Valparc	39 260	7 203
TOTAL		159 787

Commentaires

Le foncier disponible en parc d'activités est très réduit : 16 hectares dont 12 hectares à Technoland. A titre de comparaison, près de 110 ha en zones industrielles équipées sont immédiatement disponibles en Haute-Saône (Source : Action 70), et 98 ha dans le Territoire de Belfort (Source : ADEBT).

Méthodologie

La liste de lots fonciers disponibles est issue de l'observatoire du foncier d'activité de l'ADU. La surface des lots est comptée hors voirie.

Affirmer l'excellence industrielle et favoriser la tertiarisation

Renouveler et organiser l'offre d'espaces pour le développement économique ; organiser le développement économique dans le cadre d'un réseau structuré de parcs d'activités. Proposer une offre immobilière adaptée

Évolution de l'immobilier d'activité disponible

PADD, p.32 : Chapitre III.2
DOG, p.61 : Chapitre III.1 / p.61 : Chapitre III.2

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 35

Temps 0

Immobilier d'activité : m² disponibles (30 juin 2006)

Commune \ Type de surface	Surfaces d'immobilier d'activité disponible au 30/06/2006 (en m ²)			
	Industriel	Tertiaire	Mixte	Total
Arbouans	4 400	4 600	-	9 000
Audincourt	1 370	37	-	1 407
Bart	4 850	1 039	-	5 889
Bavans	-	-	120	120
Bethoncourt	-	450	-	450
Dampierre-les-Bois	1 000	238	-	1 238
Dasle	1 544	-	-	1 544
Étupes	9 666	215	-	9 881
Exincourt	8 295	-	-	8 295
Mathay	7 752	-	-	7 752
Montbéliard	-	8 221	-	8 221
Nommay	365	498	179	1 042
Sainte-Suzanne	240	-	-	240
Seloncourt	600	-	-	600
Sochaux	292	407	-	699
Valentigney	13 415	-	-	13 415
Vieux-Charmont	-	300	55	355
Voujeaucourt	3 348	-	-	3 348
Total	57 137	16 005	354	73 496

Sources : Sirene 2006, traitements ADU.

Commentaires

L'offre de bureaux s'est reconstituée et se situe aujourd'hui à un niveau honorable de 16 000 m² (32 000 à Mulhouse et 28 000 à Dijon selon AtisReal). L'offre est concentrée pour moitié à Montbéliard (Portes du Jura, Greenparc, Valparc, centre-ville).

L'offre en locaux d'activités industriels ou artisanaux est également importante (57 000 m²), même si elle n'est pas forcément adaptée. À titre de comparaison, l'offre de locaux recensée par AtisReal à Mulhouse et Dijon s'élève respectivement à 72 000 et 60 000 m², sans compter les surfaces d'entrepôts (en fort développement ailleurs : 64 000 m² autorisés ou en chantier à Dijon, 34 000 à Mulhouse). À noter en 2006, le regroupement des entrepôts GEFCO sur Technoland (27 500 m²), dont les activités étaient auparavant éclatées (Sochaux, Vieux-Charmont et Charmontet).

À Belfort, la principale opération immobilière concerne le projet Techn'hom, avec le rachat de 60 000 m² de locaux industriels à Alstom. Un tiers, soit 20 000 m² sont destinés, après les travaux de requalification, à leurs utilisateurs actuels. Les trois quarts des locaux restants, soit 30 000 m², seront maintenus à vocation industrielle. Le reste, soit 10 000 m², pourraient être reconvertis vers des activités tertiaires (Source SEMPAT).

La liste des surfaces immobilières disponibles est issue de l'observatoire de l'immobilier d'activité de l'ADU.

Méthodologie

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 36

Temps 0

Affirmer l'excellence industrielle et favoriser la tertiarisation

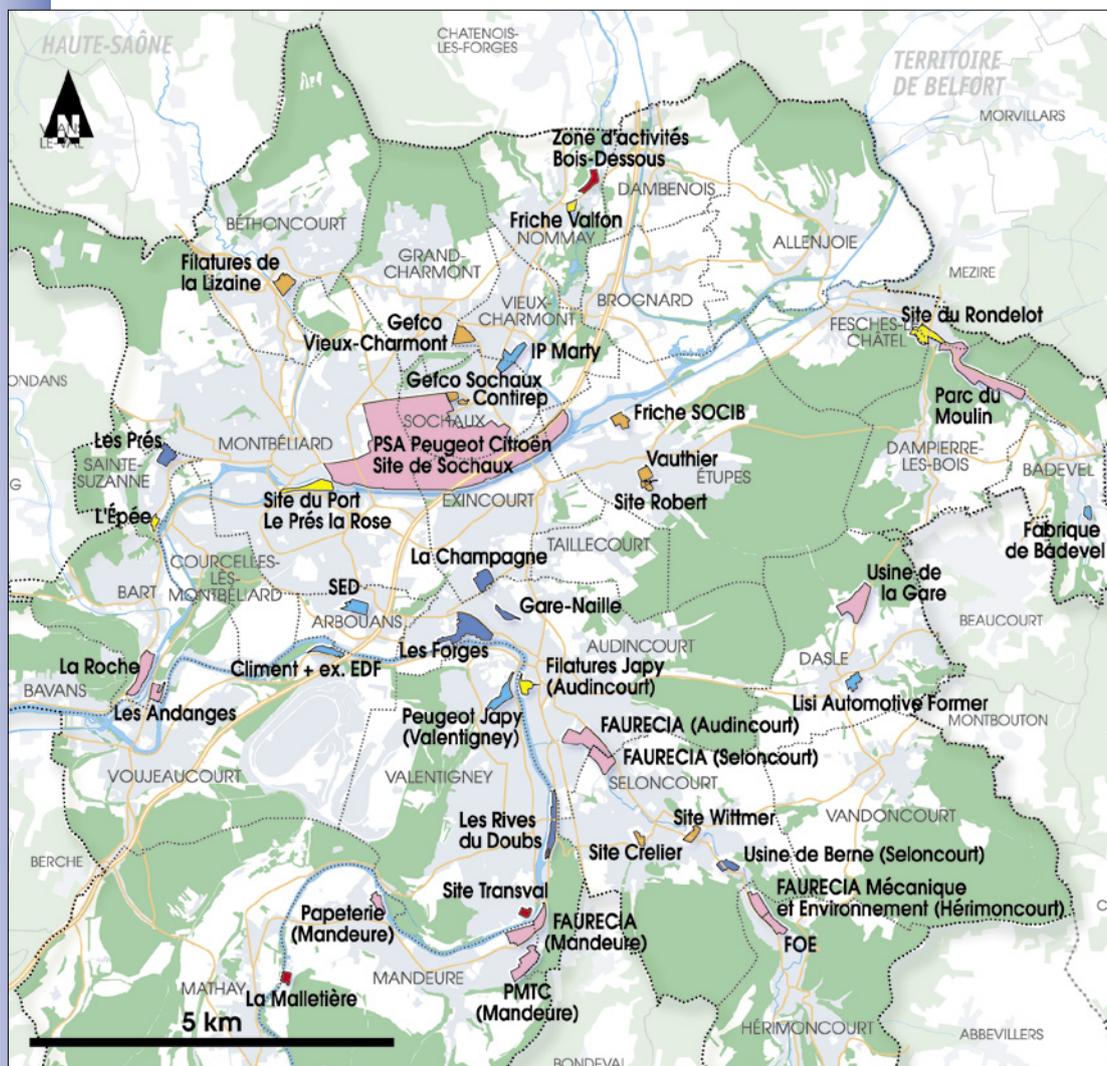
Renouveler et organiser l'offre d'espaces pour le développement économique ; traiter les sites anciens « mal » occupés et les friches industrielles existantes ou en devenir

Évolution qualitative des friches et sites industriels anciens

PADD, p.30 : Chapitre III.1.2

DOG, p.62 : Chapitre III.1.2

Localisation des sites industriels anciens du Pays de Montbéliard



Typologie des sites industriels anciens

- Ancien site industriel reconverti ou en cours de reconversion
- Site industriel modernisé ou en cours de modernisation
- Site industriel ancien multi-activités
- Site industriel ancien mono-activité
- Site industriel ancien sans vocation particulière
- Zone d'activités touchée par le PPRI

sources : ADU

Type de site industriel ancien	Nom du site	Surface (ha)
Anciens sites industriels reconvertis ou en cours de reconversion (mutation urbaine)	Filatures Japy (Audincourt)	2,9
	Friche Valfon	0,4
	L'Épée	1,1
	Site du Port - Le Près la Rose	5,7
	Site du Rondelot	6,5
Total Anciens sites industriels reconvertis ou en cours de reconversion		16,6
Sites industriels modernisés ou en cours de modernisation	FAURECIA Audincourt	11,1
	FAURECIA Mandeuire	9,9
	FAURECIA Mécanique et environnement	4,8
	FAURECIA Seloncourt	6,6
	FOE	3,9
	La Roche	8,3
	Les Andanges	1,9
	Papeterie de Mandeuire	2,6
	Parc du Moulin	22,2
	PMTC Mandeuire	7,8
	PSA - Site de Sochaux	245,2
	Usine de la gare (Dasle)	13,7
Total Sites industriels modernisés ou en cours de modernisation		337,9
Sites industriels anciens multi-activités	Gare-Naille	1,9
	La Champagne	4,7
	Les Forges	15,5
	Les Prés	4,4
	Les Rives du Doubs	5,5
	Usine de Berne (Seloncourt)	0,5
Total Sites industriels anciens multi-activités		32,6
Sites industriels anciens mono-activité	Climent + ex EDF	3,3
	IP Marti	6,1
	Lisi Automotive Former	3,0
	Peugeot Japy (Valentigney)	6,9
	SED	4,8
Total Sites industriels anciens mono-activité		24,0
Sites industriels anciens sans activité particulière	CONTIREP	0,3
	Fabrique de Badevel	1,1
	Filature de la Lizaine	3,4
	Friche SOCIB	2,5
	GEFCO Sochaux	1,1
	GEFCO Vieux-Charmont	4,9
	Site Crelier	0,2
	Site Robert	0,6
	Site Wittmer	0,5
	Vauthier	1,2
Total Sites industriels anciens sans activité particulière		15,8
Zones d'activités concernées par le PPRI	La Malletière	1,3
	Site Transval	1,0
	Zone d'activités Bois Dessous	3,2
Total Zones d'activités concernées par le PPRI		5,4
SURFACE TOTALE		432,3

17 hectares de sites industriels anciens ont déjà été reconvertis ou sont en cours de reconversion, notamment deux sites à proximité des deux principaux centres-villes (Prés-la-Rose à Montbéliard et Espace Japy à Audincourt).

16 hectares de sites industriels anciens n'accueillent plus aujourd'hui d'activité particulière et feront bientôt l'objet d'une reconversion, notamment à proximité des centres-bourgs de Bethoncourt (Filatures de la Lizaine) et de Sochaux (Gefco).

Méthodologie

La liste des sites industriels anciens correspond à la mise à jour à l'occasion de l'état 0 du SCOT d'un travail de recensement effectué en 2005 au sein de l'ADU. La mise à jour a été effectuée à partir des connaissances internes de l'ADU concernant l'état de ces espaces et les projets qui les concernent ou les ont concernés.

La typologie retenue est décrite ci-dessous :

Anciens sites industriels reconvertis ou en cours de reconversion : sites dont la vocation industrielle initiale a été remplacée par une vocation non-industrielle dans le cadre d'un projet (réalisé ou en cours de réalisation).

Sites industriels modernisés ou en cours de modernisation : sites ayant gardé leur vocation industrielle et qui bénéficient ou ont bénéficié d'un projet de revalorisation.

Sites industriels anciens multi-activités : sites industriels sur lesquels persistent différentes activités.

Sites industriels anciens mono-activité : sites industriels sur lesquels ne persistent qu'un seul type d'activité.

Sites industriels anciens sans activité particulière : sites ayant eu une vocation industrielle sur lesquels on n'observe plus d'activité.

Zones d'activités frappées par le PPRI : ces espaces ne peuvent plus faire l'objet d'opérations de développement et sont donc voués à plus ou moins long terme à l'abandon en ce qui concerne l'activité industrielle.

Affirmer l'excellence industrielle et favoriser la tertiarisation

Mettre en place les conditions d'une tertiarisation accrue de l'économie de l'agglomération. Supporter la recherche et l'innovation au service du développement tertiaire y compris lié à l'industrie.

Évolution des emplois de chercheurs (publics et privés), des emplois en BE méthodes et R&D, des emplois TIC et tertiaires supérieurs

PADD, p.33 : Chapitre III.3

DOG, p.67 : Chapitre III.3

■ Orientation stratégique

Objectif

Indicateur 37

Temps 0

Nombre d'emplois de bureaux d'études (BE), recherche et développement (R&D), technologies de l'information et de la communication (TIC), cadres et professions intellectuelles supérieures (PCS+) en 2005

Type d'espace	Secteur SCOT	BE	R&D	TIC	Cadres et PCS +
Cœur	Cœur d'agglomération	528	338	145	3 741
Bourg	Allan amont	138	95	136	474
	Nord / Lizaine / Savoureuse	12	3 051	25	2 332
	Vallée du Doubs (amont)	0	250	0	313
	Vallée du Doubs-Allan (aval)	57	1 477	8	428
	Vallée du Gland	6	25	0	201
Total Bourg		213	4 898	169	3 748
Village	Plateau de Brognard / Bourbeuse		1		51
	Plateau Est	2		6	53
Total Village		2	1	6	104
Total		743	5 237	320	7 593

Sources : Sirene 2006, traitements ADU.

Les bureaux d'études se concentrent en cœur d'agglomération.

La R&D reste liée aux grands établissements industriels présents dans les bourgs (essentiellement Sochaux, Belchamp, Audincourt, Beaulieu et Bavans).

Les TIC trouvent leur place en cœur d'agglomération (Numerica), mais aussi à Technoland pour les activités d'informatique industrielle (automatismes).

Les postes de cadres et professions intellectuelles supérieures se répartissent à parité entre le cœur d'agglomération (2 229 à Montbéliard, 688 à Audincourt et 495 à Valentigney) et les bourgs dans les vallées (2 284 à Sochaux, mais aussi 413 à Étupes et 285 à Mandeure).

Les données sont obtenues à partir du fichier Sirene du premier semestre 2006 géocodé à l'adresse.

Les effectifs sont calculés sur la base des milieux de tranche de la donnée d'effectif approché du fichier Sirene, des corrections ponctuelles ayant été apportées sur certains établissements dont l'effectif était non-renseigné ou mal réparti entre les différents établissements (cela concerne presque exclusivement les établissements publics).

Les effectifs en bureau d'études correspondent au code APE 742C.

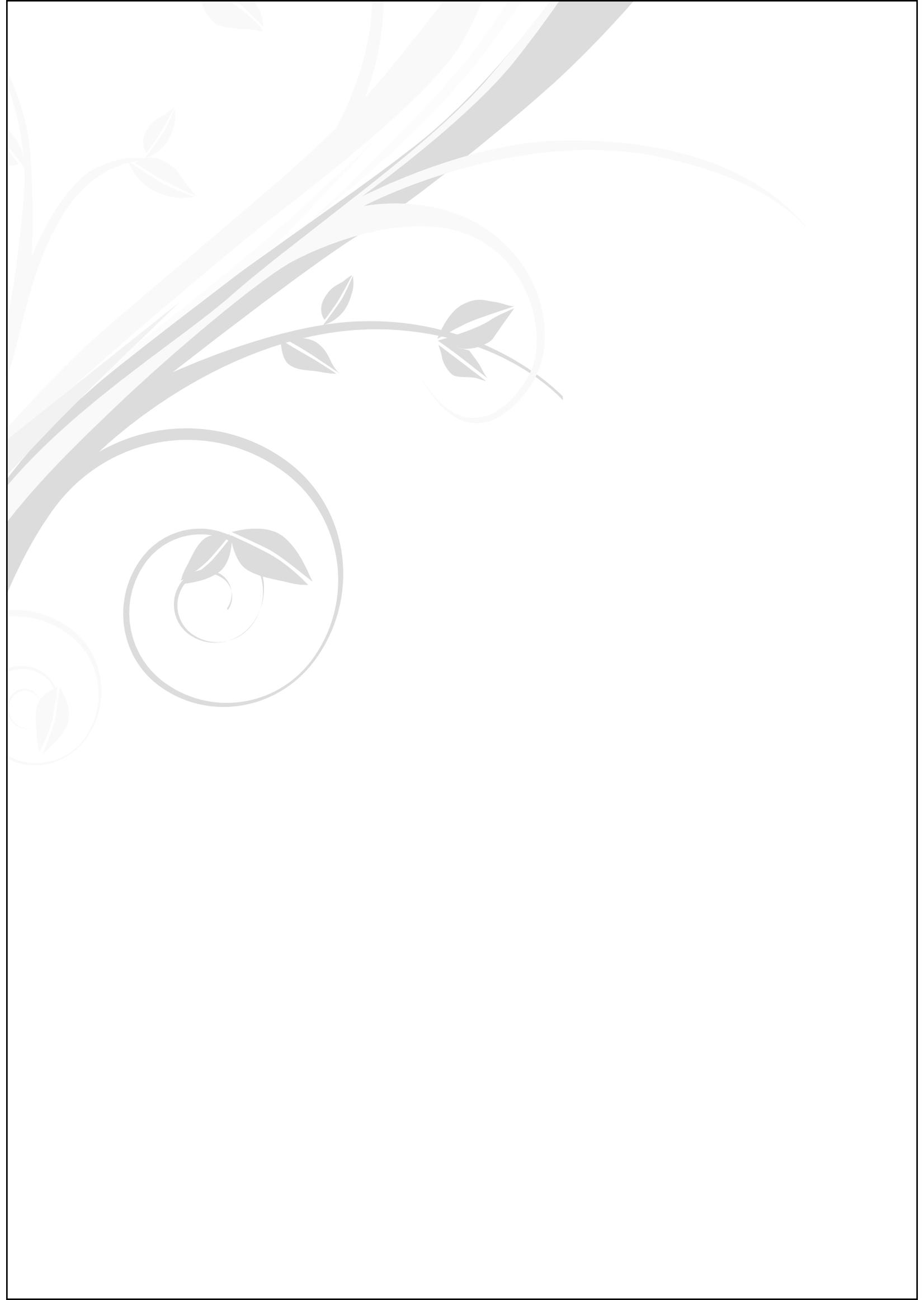
Les effectifs Recherche & Développement correspondent à une liste d'établissements identifiés par l'ADU.

Les effectifs TIC correspondent aux effectifs des établissements dont le code APE est inclus dans la liste des activités TIC de la nomenclature OCDE.

Les effectifs de cadres et professions intellectuelles supérieures sont obtenus à partir du fichier CLAP au 31/12/2004.

Commentaires

Méthodologie



Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407 - 25208 Montbéliard Cedex

Tél. 03 81 31 86 00 - Fax. 03 81 31 86 19

web : www.adu-montbeliard.fr

e-mail : contact@adu-montbeliard.fr